



Le Folklore Brabançon

N° 180

Le
Folklore
Brabançon

DECEMBRE 1968

N° 180

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folklorique de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 1 - Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

*Wezenbeek - Oppem. La vénérable
église Saint-Pierre aux Liens (suite et
fin)*

par F. Schoonjans 261

*La vie matérielle d'un curé de Limal
vers 1600*

par Ch. De Vos 338

*Pede Sainte Gertrude : Le moulin en-
sorcelé*

par F. Schoonjans 352

*Sur quelques expressions populaires
au jeu de halte*

par Julien Desées 358

L'amoral d'Egmont

par H. van Nuffel 365

Les expositions de Léau

Le Prix Edgard Spaelant

Bibliographie

DECEMBRE

1968

N° 180

PRIX : 35 F.

Couverture :

Vue extérieure de l'église Saint-Pierre aux Liens de Wezenbeek-Oppem

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations Culturelles et Publiques de la Province de Brabant publie également une revue en néerlandais

Le numéro 180 du

• BRABANTSE FOLKLORE •

contient des articles de G. Renson et M. Casteels (Kasteelmuseum van Gansbeek, reeks III), R. Morren (De Broekberg te Grimde-Tienen), P. Dewalhens (St.-Germanuskerk van Tienen).

WEZEMBEEK-OPPEM

La vénérable église SAINT-PIERRE AUX LIENS

(Voir début de cette étude dans notre numéro 178-179)

FR. SCHOONIANS

LES CHAPELLENIES.

Trois chapellenies étaient attachées autrefois à l'église St Pierre, respectivement en l'honneur de la très sainte Vierge, de St Jean-Baptiste et des Ames Croyantes (21).

La première avait pris le nom de « chapellenie Autel-Notre-Dame en l'église de Wezembeek » lors de son rattachement à l'église en 1511 (22). Il s'agissait antérieurement d'une fondation pieuse, placée par Henri, duc de Brabant « sub Titula S. Mariae Virginis ». Elle disposait alors d'un oratoire dans le cimetière.

La fondation fut hypothéquée en 1297 par le curé Gerelinus et le chapelain Joannes van Bassel (23). Contrairement à nos principes actuels (du moins nous l'espérons), le rapport d'une fonction ecclésiastique constituait souvent pour son titulaire, sa principale raison d'être. Quant au service spirituel des fidèles, on l'envisageait assez facilement comme le revers de la médaille. Pour être juste, il faut ajouter que les fondateurs, eux, agissaient réellement par charité ou pour le salut de leur âme.

C'est ainsi que ce « bénéfice » - ci était imposé d'une messe basse le dimanche. Plus tard, on lui ajouta la charge de trois messes hebdomadaires.

21. E. Reussens : *Analectes*, t. XXVIII, p. 141.

22. A.E.M. : Dossier Wezembeek, Biens de la Cure.

23. *Cartularium S. Michaelis Monasterii Antwerplensis*, t. VI, p. 172.

La « maîtrise » et la « présentation » d'un candidat, appartenait au seigneur de Wezembeek, tandis que les ducs de Brabant s'étaient réservés la « collation » ou droit de nomination. Le bénéficiaire était envoyé en possession par la « Loi » ou collège des échevins (24).

Le chapelain, qui n'habitait pas toujours la paroisse, confiait souvent au pasteur de l'église, ou plus tard, au couvent des P.P. Bogards à Oppem, le soin de remplir ses obligations. Ces remplaçants recevaient en échange le droit de percevoir une partie de la location des terres et des dîmes afférentes à la chapellenie.

Le relevé de ces biens s'établissait comme suit :

Dîmes : 12 1/2 setiers de blé et autant d'avoine sur la dîme de l'abbaye de la Cambre.

Les 2/3 de la dîme d'Hoogvorst, propriété grande de 35 1/2 bonniers.

Terres : un certain nombre de parcelles totalisaient 13 bonniers, 1 journal, 25 verges (25).

Il est intéressant de remarquer que les revenus de cette chapellenie approchaient en importance ceux de l'église elle-même. Ceci doit évidemment être attribué à la munificence de son fondateur le duc de Brabant. Au XVe s. les « taxations » payées à l'évêché de Cambrai s'élevaient à : 12 livres pour la chapelle Notre-Dame contre 15 livres pour l'église, tandis que les autres chapelles devaient respectivement 10 livres et 7 livres (26).

En 1505, nous trouvons un Jan van Vogelsange, alias van Spielhove, cité comme chapelain « héréditaire » (27).

La chapellenie de St Jean-Baptiste doit son existence au sieur Willemus Busleyden, qui avait versé une somme d'argent à cet effet. Elle disposait d'un autel dans l'église même.

Une représentation de son patron garnit une niche au-dessus de cet autel, dans la nef latérale droite.

Son desservant était nommé par le chapitre de Ste Gudule. Le bénéfice avait pour contrepartie deux messes par semaines : une le vendredi, en mémoire de la Passion de Jésus, l'autre le samedi, en l'honneur des Sept Douleurs de Notre-Dame.

En 1565, le bénéficiaire s'appelait Jan Ghysels et touchait 50 florins l'an pour ces prestations (28).

24. A.G.R. : A.E. 4547 et A.P., pièces diverses.

25. A.G.R. : A.E. 4547 ; voir aussi annexe III du présent fascicule.

26. P.J. Goetschalckx : Album Pastorum, t. I, p. 203.

27. A.A.M. Dossier Wezembeek - Biens de la chapelle N.D.

28. A.A.M. : D.V. 1565.

LE MARGUILLIER.

A l'origine cet emploi considéré comme d'ordre ecclésiastique, était réservé aux clercs de rang inférieur.

Le droit de désignation du titulaire appartenait aux seigneurs fonciers de la ferme « Ten Bisdomme ». Vers le début du XVIe s. nous voyons comme marguillier alternativement les prêtres Guillelmus Vais et Petrus Poels (1597 - 1615).

XVe SIECLE

LE CHŒUR GOTHIQUE.

Toute en sa tour massive, la nef saillant à peine, notre église jusqu'alors ressemblait au tableau romantique que l'on peut apercevoir dans un ruisseau de la maison communale d'Auderghem.

Mais un peu partout dans le Brabant de cette époque, il devint nécessaire d'agrandir les lieux de prière. Les bâtisses primitives romanes se virent donc flanquées d'ajoutes gothiques : chœur ou bas-côtés ou même les deux.

Notre paroisse suivit le mouvement et s'offrit un chœur du style gothique à la mode. Suivant la coutume, le chœur et la nef devaient se différencier en hauteur. Selon Reussens (23), il s'agissait de marquer ainsi que le curé — petit bénéficiaire, — devait entretenir le chœur, — tandis que les grands décimateurs se chargeaient du reste du bâtiment. En fait à Wezembeek, les décimateurs soignaient le chœur et la sacristie tandis que la commune entretenait la tour et la nef.

La vanité aidant dans certaines paroisses peu éloignées, de véritables monstres naquirent alors qui surprennent encore toujours.

Par chance ou par raison, la transformation de notre église s'opéra avec mesure et élégance. Nous comprenons la fierté du pasteur de cette modeste paroisse lorsqu'il fait admirer ce joyau de pierre, digne (à ses yeux) des plus grandes collégiales, si léger et si fragile à côté du lourd vaisseau roman.

La belle arche sphérique en pierre blanche, qui sépare le chœur de la nef actuelle, nous est un héritage de l'époque où le roman primitif s'accrochait encore à la partie gothique.

23. Reussens : Eléments d'archéologie chrétienne t. II, p. 23.

Le chœur, profond de trois travées, s'achève en une abside à trois côtés. Les murs sont en bruxellien blanc patiné par les siècles. Une voûte à croisée d'ogives couvre chacune de travées rectangulaires ; tandis que la voûte de l'abside s'orne de deux doubleaux rayonnants. Les arcs jallissent des pilastres, directement, sans chapiteau, si bien que rien, jusqu'aux clefs de voûte, ne vient briser l'élan de ces gerbes de pierre.

Les nervures d'ogive ont un profil trilatéral gracieux d'environ 0,15 m. de large. Elles se fondent au droit des travées en pilastres triples. Leur course naît à la cimaise qui ceint tout le chœur à hauteur des seuils de fenêtres ou de petites consoles leur offrent un point d'appui.

La première travée est entièrement aveugle de même qu'un côté de la deuxième. L'autre côté de celle-ci, ainsi que la troisième travée et les deux côtés de l'abside sont parés de fenêtres. Celles-ci sont à deux jours et double ogive. De simples entrelacs flamboyants décorent les tympans. Les fenêtres d'abside cependant s'ornent l'une d'une rosace quadrilobée, l'autre d'une rosace à trois angles courbes. Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, les encadrements s'achèvent en taillis.

Huit contreforts extérieurs étayent le chœur. Les rejets d'eau qui courent à hauteur des seuils de fenêtre et des tympans coupent également leur silhouette.

Pour renforcer la construction trop légère, de gros tirants de fer relient les contreforts, tandis que des tendeurs traversent le chœur. Une corniche de pierre moulurée assure la transition entre les murs et le toit.

LE TEMPS DES GUEUX

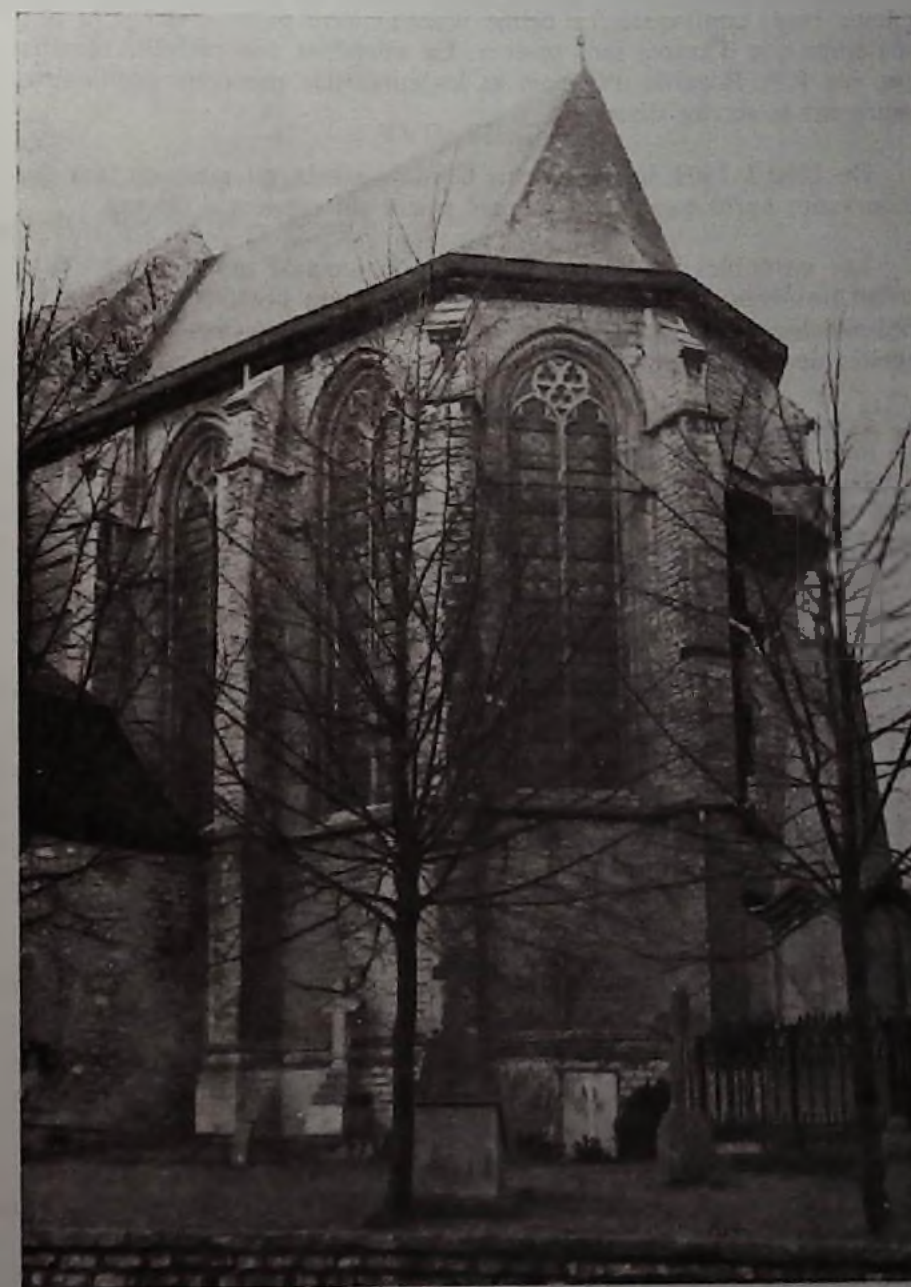
Jusqu'au milieu du XVI^e siècle nos provinces relevaient de l'évêché de Cambrai.

En vue de lutter plus efficacement contre les « fallacieux enseignements » du protestantisme, sept nouveaux évêchés furent créés sous le règne de Philippe II. Cette réorganisation exigea quelques années, pendant lesquelles des dates et des faits se contredisent parfois en apparence.

Ainsi Petrus Humbeek, décédé à Wezembeek le 29-11-1557 est déjà cité comme premier curé sous le nouvel évêché.

Daniel Mastraten, issu d'une famille wezembeekoise lui succéda en 1560 et mourut le 31-3-1576. Les pierres tombales de ces deux ecclésiastiques ont été dressées sous le porche de l'église (p. 42).

La réorganisation des évêchés n'a pas empêché la guerre de religion que l'on sait, d'où l'on pourrait la juger inefficace. Au contraire, devant la rage démentielle, — trop souvent méconnue — de la lutte on devrait



Chœur. Extérieur vu du sud-ouest.

(Photo A.G.L.).

plutôt se demander ce qui dans nos régions aurait subsisté du catholicisme sans ces nouveaux cadres.

Sous les gueux, entre autres persécutions, les prêtres furent bannis et leurs biens confisqués. Le calme revenu, notre paroisse demeura plus longtemps que d'autres sans pasteur. En attendant une nouvelle nomination, les P.P. Bogards d'Oppem et les curés des paroisses avoisinantes assurèrent le service divin.

De 1590 à 1603, le Père Henri Cordeys résida sur place en tant que desservant ; après quoi il fut nommé prieur du couvent d'Oppem.

Les « troubles intérieurs » qui, dans la seconde moitié du XVI^e s. mirent nos régions à feu et à sang, n'épargnèrent point Wezembeek. En 1583, l'église fut complètement incendiée par les « pirates, vagabonds et rebelles de sa majesté » (30).

Pendant des années, l'église est demeurée « dans un tel état de ruines que depuis l'année LXXXVI (1586) seul le chœur peut servir au service de Dieu » (31). La tour et la nef étaient anéanties : On avait remplacé par de la paille le toit du chœur afin de protéger les voussures. Cet emplâtre fit long feu évidemment. Un rapport se plaint du « grand scandale de la grande saleté qui choit tous les jours par jets et morceaux par les trous et déchirures de la voussure jusqu'en bas dans le chœur, tandis qu'on y pratique le culte de Dieu ou qu'on y célèbre le sacrifice de la sainte messe ».

Le curé, les échevins et les fabriciens de la paroisse adressèrent une supplique à l'Archiduchesse Isabelle car la situation « ne souffre plus aucun délai sans péril éminent (sic) d'une ruine totale d'où, outre les dégâts, résulteraient à l'improviste de grands inconvénients. » On pressait l'Archiduchesse de mander les dimeurs « afin que ceux-ci, pour autant tous qu'un chacun entreprissent la réfection du dit chœur ou en payassent les frais, comme cela se pratiquait ailleurs, où les dîmes, surtout la grande dîme, étaient soumises à telle charge avant tout et où les leveurs de ces dîmes avaient été souvent condamnés à la supporter. »

L'Infante agréa la requête et commissionna son fidèle chancelier et autres membres de son Conseil de Brabant pour inviter les dimeurs à offrir « la prière et la conclusion en faveur de réfection du chœur ». Ceci se passa le 5 juillet 1599. Comparaisaient « pour les impétrants : Preter Minor Loco Heckeleeer pour le prélat de Parc, Ryckewaert pour ceux de l'abbaye de la Cambre, Schutteput pour la Chartreuse de Scheut et Didier Van der Beken, seigneur d'Oppem. »

30. A.G.R. - A.E. 5873 et A.A.M. - Dossier Wezembeek.
31. A.A.M. - D.V. - n° 1593 - 1594 - 1598.

Entretiens Hendrick de Beckere, charpentier à Wezembeek, reçut la commande de « couvrir le chœur avec le bois adéquat » moyennant la somme de 400 florins du Rhin, sur la fortune de feu Madame l'Abbesse de la Cambre qui avant de mourir avait promis son intervention (32).

LE XVII^e SIECLE

RESTAURATION DE L'EGLISE.

Cette réparation du chœur permettait certes qu'on y célébrât de nouveau la messe. Cependant, le corps même de l'église ne pouvait demeurer dans un tel état de délabrement... Mais qui paierait les frais ?

La coutume locale, influencée par les mandements décanaux (recordia), avait réglé les rapports entre les paroissiens et les bénéficiaires de dîme. Les habitants devaient se charger de la tour et de la nef, tandis que les décimateurs étaient désignés pour l'entretien du chœur et la fourniture de la cloche.

En conséquence, en 1600 le sire Jérôme Boote, seigneur de Wezembeek, assisté de Peter Poels, marguillier, enquêtèrent ensemble sur tout ce qui était dû à l'église et au « St-Esprit » (= table des pauvres) de Wezembeek. Tous les débiteurs furent convoqués en leur présence (33) et mis au courant de la situation. En outre on calcula la contribution que chaque décimateur aurait à fournir au prorata de ce que ses dîmes rapportaient ou étaient affermées. Ceci sans « restudine » d'aucun droit équivalent.

Les 1.600 florins du Rhin, coût des travaux de restauration, furent répartis comme suit : l'abbaye de la Cambre pour 752 fl. du R., Monseigneur le trésorier Vander Beken, seigneur d'Oppem pour 376 fl. du R., les Chartreux de Scheut pour 352 fl. du R., et Monseigneur le Prélat de Parc pour 120 fl. du R. (34).

Les travaux débutèrent en 1604, mais il fallut attendre l'année 1610 pour que le doyen-inspecteur pût noter « Ecclesia bene reparata est » (35).

32. A.G.R. - A.E. 5873 : Copie d'une lettre ouverte de l'Infante Isabelle.
33. A.A.M. - Dossier Wezembeek : Restauration de l'église.
34. A.G.R. - A.E. 12027.
35. A.A.M. - n° 1610.

La paix et le bien-être revinrent dans le pays sous l'administration sage et bienveillante des Archiducs Albert et Isabelle. La petite cloche coulée en 1593 par Pierre Van Den Ghein, appela de nouveau du haut de la tour les fidèles à l'office. Jusque là elle avait séjourné sous un auvent devant l'église (36). Plus tard, en 1629, on lui adjoignit la grande cloche, coulée à Bruxelles deux ans plus tôt par Joannes Sithoff (37).

LES CURES.

Le père Cordeys qui à l'époque des troubles avait desservi la paroisse, fut remplacé en 1603 par Hubertus Deckers curé de Woluwé-St-Etienne. Henri Struclens, curé de Sterrebeek lui succédait déjà en 1604.

A partir du XVII^e siècle, un examen devant la faculté de théologie de Louvain, devait sélectionner les candidats curés de notre paroisse. Après quoi, les admissibles étaient présentés par le chapitre de Ste Gudule à la désignation de l'Archevêque de Malines-Bruxelles.

Jan Jacobs arriva chez nous comme curé en 1609 dans le chaos laissé par la période précédente. La reconstruction de l'église progressait assez péniblement : de grosses réparations étaient encore nécessaires pour pouvoir loger décentement au presbytère (38). Quant à l'organisation administrative, tout était à refaire.

Les dîmes étaient embrouillées, voire évaporées. Les ravages de la guerre avaient réduit les revenus. Les offrandes des paroissiens suffisaient à peine au plus indispensable. Le curé s'adressa aux teneurs de dîmes pour obtenir une augmentation de traitement. On comprend que cette demande ne devait pas rencontrer un accueil très chaleureux, si bien qu'en 1617, l'affaire dégénéra en procès, devant l'Office de Malines. Finalement le curé obtint par transaction un paiement annuel de 24 florins : « par

36. Elle pesait env. 300 livres et portait les armes de la famille Boote avec l'inscription « Pieter Van Den Ghein heeft mi ghegoten int jaere MCCCC LXXXIII - Sanctus Petrus patronus in Wezenbeke ». A.G.R. - A.E. 5873.

37. A.G.R. A.E. 5873 : Poids env. 1.150 livres ; armes du sire Boote ainsi qu'un écu ovale portant l'image de la Vierge avec l'Enfant Jésus, sur foulant un croissant de lune ; inscription : « Joannes Jacobus Pastoor van Wesenbeek, Joannes Baptista Boot, Heer in Wesenbeek en Oppem, Joannes Sithoff me fecit Bruxelles Barbara Mastraeten, Jannijn Van Cutsem (marraine et parrain), Rolandus Mastraeten, Hendrik De Custer, schepenen ».

38. A.A.M. - D.V. reg. V 29 f° 466 : « Domus pastoralis est parte reparata, et adhuc magna reparatio ».

quoi le dit monsieur le curé promettait en compensation, de tenir l'abbaye quitte et libre de la dite compétence pastorale, sans préjudice de la juridiction Juris Patronus de cette ville de Bruxelles » (39).

En 1627 l'abbé Jacobs troqua sa cure contre celle de Sterrebeek avec le révérent Guillelmus Lombard. Celui-ci, bachelier en théologie, avait desservi à ses débuts la paroisse de Mazenzele. Le nouveau pasteur, probablement malade, se vit assister par un oratorien, le R.P. Nicolaas Heynot, du 21-4-1632 à fin 1634.

Le 21 avril 1635 l'abbé Aart Blanck qui, en 1647, obtint « via concursus », la cure de Woluwé-St-Etienne où il acheva ses jours. Nous avons ensuite l'abbé Bartel Collet, ancien chapelain de l'autel Ste Anne en l'église de Roesbeek. Lui aussi passa à Woluwé-St-Etienne en 1666 où il mourut le 19-1-1673.

De 1666 à 1668 un chapelain Fasscel assura l'intérim. L'abbé Charles Vandebosch fut nommé ici le 24 mars 1668. Il tenait précédemment l'autel St-Joseph en l'église métropolitaine de Malines. En 1669, il reprit la cure de Hever et fut remplacé ici par l'abbé Alexander Vander Linden « nominatus in vim concursus ».

Nouvelle vacance en 1674-75, pendant laquelle les pères du couvent d'Oppem venaient dire la messe les dimanches et jours de fêtes. Il semble que Wezembeek était peu prisée en ces années par les ecclésiastiques. Par la suite, la situation semble avoir changé avec l'abbé Jan van Horenbeke qui prit les rênes de la paroisse en 1676 et s'y attacha plus longtemps. Et pourtant, il ne connut guère de jours paisibles pendant les 39 années de son service ici. Les guerres fréquentes entre les alliés et le remuant Louis XIV accablèrent le village d'insupportables fléaux. Ce n'étaient que rapines, incendies, violences, épidémies de peste, sans oublier les lourds impôts de guerre que les armées occupantes levaient à tour de rôle.

Le curé van Horenbeke ne pouvait guère compter sur l'aide financière de ses paroissiens dévalisés et déprimés. Au contraire, il ne pouvait s'empêcher de prélever sur ses maigres revenus pour soulager l'une ou l'autre misère. Que faire alors, sinon demander à son tour une augmentation de sa « compétence » ? (40).

39. A.G.R. - A.E. 5873.

40. Traitement fixé par le Concile de Trente 1543-63 et à payer aux desservants par les déclmateurs.

Dans une supplique à l'archevêché, nous le voyons se plaindre « de l'insuffisance de sa compétence pour une alimentation et un entretien honnête en sorte que celui qui servait l'autel ne pouvait en vivre honorablement ». Le curé faisait remarquer que la commune était « tellement pauvre » et que Son Eminence devait établir un taux plus élevé sur les décimateurs.

Par jugement du 19 août 1678, l'abbaye de la Cambre se vit contrainte en tant que bénéficiaire le plus important, de payer annuellement un « supplément de compétence pastorale de 130 florins » (41).

En 1715 l'abbé van Horenbeke quitta son presbytère « positivement brisé » et se retira avec une pension de 240 fl.

Au XVIII^e siècle, nous connaissons comme chapelain de l'autel Notre-Dame :

- André Struele alias Gheuns, curé de Sterrebeck.
- Adrien Steenhuys, chanoine de Tournai dont nous avons conservé l'acte de collation, datée du 17 mars 1625 ; voir ci-après.
- Franciscus van der Elst cité en 1669.

Les revenus de la sacristie étaient : 6 setiers et 2/4 de seigle. En 1654 le sacristain était Lamoral Werriers, maire de Wezembeek. Son fils Martin lui succéda dans cet emploi en 1688 et en 1704 (42).

Acte de collation :

« Philippe, par la grâce de Dieu, Roy de Castille etc., au pasteur ou recteur de l'église paroissiale de St. Pierre, échevins, recteurs de la fabrique, procureurs ou mambours de la table du St Esprit et à tous autres habitants de la paroisse de Wesenbeque salut et dilection, scavoir faisons que la Chapelle fondée à l'autel de N. Dame, vacante par le trépas de Sire André Struele alias Gheuns, pasteur de Sterbeque et dernier possesseur d'icelle chapelle, dont la collation et disposition nous appartient par droit de patronage, nous avons donné et conféré à Adrien de Steenhuys Pbre et chanoine de Tournai, comme ayant esté compris au rôle des bénéfices fait en l'an octante neuf pour avoir son tour aux chapelles de nos pays du Duché de Brabant avec tous et quelconques les droicts, fruits et pro-

41. A.G.R. - A.E. 5873.

42. A.G.R. - A.E. 4544 f° 7 et 13.

fits y appartenans, a la charge des messes et services divin aquoy la dite chapelle est esservie... »

(A.R. - G.S. Br. 9108, f° 247).

Les guerres françaises au cours desquelles de nombreuses fermes des environs avaient été brûlées de fond en comble, n'avaient pas laissé intacte l'église. Les documents donnent peu de détails. Nous devons nous contenter de ce que le doyen avait noté lors de sa visite de 1685 : l'église avait été recouverte et la nef réparée aux frais de la fabrique, le chœur par l'abbaye de la Cambre. Nous lisons aussi qu'il y avait trois autels consacrés, avec tableaux.

Le tableau au-dessus du maître-autel représentait la crucifixion de St Pierre ; celui de gauche l'Assomption de la Ste Vierge et celui de droite Ste Anne. Les statues étaient peu nombreuses ; les confessionnaux n'étaient pas fermés vers l'avant ainsi que le prescrivait la nouvelle réglementation ecclésiastique (43).

XVIII^e SIECLE

1. LE CURE BLICKX OU LA LUTTE POUR LES DROITS DE L'EGLISE.

Dans les dernières années de son pastorat, l'abbé van Horenbeke, par suite des circonstances ou de son état de santé, avait dû négliger l'entretien de son église.

En 1711, maître Jacobus Dessaert avait accepté de blanchir l'église (44). Le travail avait duré « six jours et demi, à quatre » et avait coûté 33 fl. ce qui nous paraît bien payé. Cependant, d'autres réparations devenaient de plus en plus urgentes.

A son arrivée, en 1715, le nouveau curé, Jan Blickx, se trouva nez à nez avec une église délabrée et un presbytère en ruines. Les revenus de la cure ne pouvaient suffire. Suivant un état de 1703 ceux-ci s'élevaient à 290 fl. 10 deniers, soit :

43. A.A.M. - D.V. rég. 31, f° 42.

44. A.G.R. - A.E. 4544.

- en dîmes : 91 florins,
- en terres (6 bonniers 28 verges) : 28 fl. 10 deniers,
- la maison pastorale : 12 fl.,
- rentes diverses : 164 fl.

Comme de bien entendu, les jouisseurs de dîme se faisaient tirer l'oreille et plus que tout autre l'abbaye de la Cambre. La fabrique entama les travaux en 1726, mais l'abbaye demeura sur ses positions (45). Bien mieux, elle engagea un procès en « compétence et droit de dîmes ». En effet, le curé avait sous-loué ses dîmes sans prévenir les décimateurs ! (46)

L'abbé Jan Blickx menait sa paroisse avec une main de fer qui n'était même pas gantée de velours. Ses 25 ans de pastoral ne furent qu'un long enchaînement de procédures contre les Bénéficiaires de dîmes. Il n'épargnait pas plus ses paroissiens. Gare, si leur attitude ne lui plaisait pas ! Plus d'un s'était vu propulser hors de l'église sans aucun ménagement. Au cours de catéchisme, les enfants collectionnaient claques et torgnoles ainsi qu'en témoignent les nombreuses plaintes que les parents indignés adressaient à l'archevêché ! (47). Après quelques années, le curé obtint la promesse de voir « la taxe de sa compétence » portée à 400 fl. par an (48).

Faute de réparations, le presbytère tombait en ruines. Notre curé lui, songea à transporter ses pénates ailleurs. Chez les décimateurs, il ne trouva que porte de bois évidemment. A la longue, il se fatigua d'attendre et de mendier. Il fit donc procéder d'office à la restauration de sa demeure, « avec la permission de son Eminence l'Archevêque », mais au grand mécontentement des teneurs de dîmes. Il leva à cette fin un emprunt de 1.150 fl. de change sur lequel il payait une rente de 57 fl. 10 deniers.

Par jugement du Conseil Souverain du Brabant, en date du 31-1-1731, le curé obtint un supplément de traitement de 100 fl. par an, plus 600 fl. d'arriérés.

Les abbés de Parc et de la Cambre ainsi que les R.P. Chartreux furent condamnés à payer ce supplément à l'exclusion du sire Boote, du

45. A.A.M. - D.V. rég. 31, f° 149, a° 1726.

46. A.G.R. - A.E. 5873 et 12022.

47. A.A.M. dos. Wezembeek.

48. A.G.R. - A.E. 5873.

révérend curé de Craynhem et du sacristain de Wezembeek (49). Le revenu pastoral de la cure s'élevait en 1735 à 499 fl. (50).

En 1736, le seigneur de Wezembeek eut à son tour l'honneur d'un différend avec notre pasteur à propos du « warandeken », petit jardin d'agrément jouxtant la cure. Comme il s'agissait d'un différend civil, le curé s'adressa sans la moindre hésitation à l'archiduc Charles en personne. Assez habilement il demanda la confirmation de son droit de propriété sur le presbytère et, accessoirement, sur le jardin. Ce droit lui fut reconnu, pour lui-même ainsi que pour ses successeurs par décret impérial du 12 décembre 1736. Nous avons trouvé ce décret assez représentatif de son époque, aussi le reproduisons-nous ici in extenso :

« CHARLES par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste Roy d'Allemagne, d'Espagne, d'Hongrie, de Bohême, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, Comte de Flandres, d'Hainaut, de Namur. Savoir faisons à tous présents et à venir que nous avons reçu l'humble supplication et requête de Jean BLICKX, Curé de Wesenbeek au quartier de Bruxelles, contenant qu'il auroit été curé au dit lieu depuis vingt un ans comme résignataire de son devancier qui avoit été dans cette cure cinquante ans avant le Remontrant, qu'ils auroient l'un et l'autre joui paisiblement d'une maison pastorale avec un petit héritage servant de jardin grand environ un demi-journal avec un petit bois y joindant dont une partie servoit pour le jardin nommé communément Warandeken, ou il y auroit une fontaine, de la quelle le remontrant avoit son eau pour ses besoins, grand environ un bonnier qu'il n'auroit eu aucuns papiers de son prédécesseur par lesquels il pourroit faire voir que lade maison, jardin et le petit bois ou warandeken auroient été amortis n'ayant aucune autre connoissance à cet égard, si non qu'il avoit oui dire que le dit warandeken auroit été laissé au Curé de Wesenbeek à charge de faire brûler une lampe jour et nuit à la chapelle du Vénérable, ce que le remontrant avoit exécuté ainsi que son prédécesseur, suivant qu'il avoit entendu dire et comme le remontrant feroit dans la pensée qu'on pourroit l'inquiéter sur les trois parties, sous prétexte qu'il ne scauroit point faire conster que ce seroient des biens amortis il nous a très humblement supplié de déclarer que le suppt. peut demeurer dans la possession et jouissance paisible de la dite maison pastorale de son petit jardin et du warandeken non obstant les placards qui

49. *ibid.* 5871.

50. *ibid.* 4545.

pourroient être à ce contraires. Pour ce est il que nous les choses susdites considérées inclinant favorablement à l'humble supplication et requête du ds sup. lui avons par avis de nos très chers et féaux les chefs président et gens de notre Conseil Privé et à la délibération de notre très cher et très aimée sœur Marie Elisabeth par la grâce de Dieu Princesse Royale d'Hongrie, de Bohême et des deux Sicilles, archiduchesse d'Autriche, gouvernante de nos pais-bas, permis, consenti et accordé, permettons : consentons et accordons, lui donnant congé et licence de grâce spéciale par ces présentes, qu'il et ses successeurs puissent et pourront demeurer en possession et jouissance de la maison que le suppl. habite en qualité de curé du dit Wesenbeke avec le jardin grand d'un demi journal et un autre fond ou héritage consistant en un bonnier ou environ, communément appelle Warandeken, nous avons pour nous, nos hoirs et successeurs Ducs et Duchesses de Brabant de notre plus ample grâce certaine science et autorité souveraine amorti et amortissons par ces dites présentes, pour par le dit suppl. et les successeurs en ladite cure être possédés héritablement et à toujours à condition néanmoins qu'ils resteront sujets aux mêmes charges dont ils étoient avant nos présentes lettres d'amortissement et notamment à la susdite charge de faire brûler une lampe jour et nuit à la chapelle du Vénérable, si donnons en mandement à nos très chers et féaux les Chancelier et gens de notre Conseil ordonné en Brabant et à tous autres nos justiciers officiers et sujets auxquels ce peut ou pourra toucher et regarder que ce cette notre présente grâce et amortissement, ils fassent, souffrent et laissent le dit suppliant et ses successeurs en la dite cure de Wesembeeck pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user selon et en la forme et manière que dit est, sans leur faire mettre ou donner ni souffrir, être fait mis ou donné ores ny en tenir à venir aucun trouble ou empêchement, au contraire, car ainsi nous plaît il, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre grand seel à ces dites présentes. Donné en notre ville de Brux. le 12-12 l'an de grâce 1736 »

A.R. — KA 12022.

Entretemps, le 12 novembre 1736, notre curé avait obtenu du sieur Stockmans, abbé de Parc, le bénéfice « sub titulo » St Jean l'Evangéliste, en l'église de Tervuren. Ce bénéfice s'assortissait des revenus suivants :

— 6 journaux « à Vuren sur carré Ravensteyn ».

- 1 bonnier 5 journaux « au Loeckaert à Vuren ».
 - 1 bonnier 3 journaux « au Moilekensvelt ».
 - 1 journal à Wezembeeck taxe de 2 deniers de Louvain au profit du seigneur d'Oppem,
 - 1 journal à la Langestraet à Vuren,
 - 3 setiers de blé mesuré par « les Pauvres de Vuren » (51).
- (Le tout ensemble rapportait encore en 1787 : 85 fl. 15 d. Ce bénéfice avait en contrepartie la charge « d'une messe hebdomadaire par le curé de Vuren à qui le décimateur devait payer pour cela 40 fl. l'an. »)

La paroisse obtint en 1738 une avance sur la somme exigée de 300 fl. et la Cambre lui compta 200 fl. et les Chartreux 100, sous réserve et sans préjudice de leur recours contre les autres bénéficiaires. Parmi ceux-ci l'abbaye de Parc était évaluée pour 26 fl. 19 d. et les Bons Enfants de Ste Gudule pour 17 fl. 6 1/2 d. (52). Ces petits bénéficiaires essayaient généralement de se dérober lorsqu'il s'agissait d'intervenir dans les frais, ce qui suscitait d'assez vives réactions chez les dîmeurs plus importants.

En 1738, suivant un « état pertinent », les revenus pastoraux annuels, en outre du presbytère et du jardin, se composaient de :

- 5 honniers et 2 journaux de terre sis à Wezembeeck. « Le curé profite dans la grande dime de Wezembeeck englobant toute la paroisse à savoir une sixième partie ou sixième gerbe dimale, tandis que les P.P. Chartreux de Bruxelles profitent d'une part égale ou sixième gerbe dimale dans la même dime. Les autres deux tiers ou 4 sixièmes gerbes dimales sont attribués à l'abbaye de la Cambre ».
- La troisième part d'une « certaine petite dime sise au lieu dit Capenduel. »
- La dime neuvième sur quatorze bonniers de terre et la dime de viande sur « agneaux, chèvres et porcs, contre les Chartreux une année sur deux ».

51. Ibid. 4547.

52. Ibid. 5872 : réunion du 4-11-1738. L'abbé de La Cambre et le Prieur des Chartreux remettent une somme de 100 fl. et, au maire de Wezembeeck, Frans Sanglier, en présence des témoins : Rd Joannes Blickx, éc. Gaspar de Burbure, seigneur de Wezembeeck ; Dionius Craenenbroeck, fabricien ; Antonius Domenicus Schavij, maître de rentes ; Christiaan Soelewey, Guillelmus Goetseels, Peeter Van Maerbake ; Jacobus Herreebosch et Peeter Bosmans, échevins.

Pour son supplément de compétence le curé encaissait 130 fl. de l'abbaye de la Cambre, 24 fl. des P.P. Chartreux et 10 fl. de l'abbaye de Parc à Louvain. Comme redevance pastorale, le couvent des Bogards d'Oppem lui payait 12 sch. grands de Brabant.

En outre, il recevait les dédommagements pour fondations, messes, anniversaires etc. qui lui commandaient la fabrique d'église, la table du St Esprit et les paroissiens (53).

Le curé Blickx ne laissait passer aucune occasion de réclamer les revenus de la cure. Malheureusement pour lui, il semble bien qu'il n'y réussissait guère et que les décimateurs « oubliaient » de lui réclamer sa compétence. D'ailleurs eux-mêmes ne parvenaient pas toujours à persuader les paroissiens de payer leurs taxes. De son recours à l'Archevêque en 1739, nous pouvons déduire que le traitement prévu était de toute façon insuffisant « qu'il lui était donc impossible de subsister avec une si maigre compétence à tel point qu'il eût dû abandonner sa paroisse depuis des années s'il n'avait été secouru par feu ses parents et par ses amis pour pouvoir la servir décentement et louablement ». En outre la paroisse comptait davantage de maisons et d'habitations, surtout dans le hameau sous la seigneurie d'Oppem. Le nombre des communiantes avait augmenté considérablement, dont beaucoup habitaient des masures situées très loin de l'église, voire même jusqu'au village de la Franchise de Vuren. Ces masures étant assez disséminées, il fallut se déplacer fréquemment pour ne servir qu'un petit nombre à la fois. L'abbé Blickx insistait donc pour que son allocation fût fixée au double afin de conserver la proportion. Bien entendu, les abbayes et les bénéficiaires laïques se réfugièrent dans l'inertie après avoir proclamé que les revenus du curé lui suffisaient amplement. D'où nouvelle action en justice.

Enfin, on arriva à un accord le 27 août 1740. Désormais, le pasteur toucherait chaque année 400 fl. de monnaie courante à payer par les abbayes assignées. Par contre, à partir de l'année suivante, il abandonnerait à ces dernières toutes ses propres dîmes ainsi que les rentes que lui devaient l'abbaye de Parc et les P.P. Bogards d'Oppem.

Hélas, notre malheureux abbé ne devait plus voir se matérialiser le résultat de ses efforts. La mort l'emporta une dizaine de jours plus

53. A.G.R. - A.E. 5873 (annexe n°.....)

tard et tout fut remis en question. C'est ainsi que son successeur ne touchait toujours en 1787 que 190 fl. 10 d. de supplément.

Nous nous demanderons toujours si, débarrassés de sa férule, ses paroissiens avaient voulu fixer pour l'éternité l'expression de leur soulagement ou si le vieux lutteur avait eu autant d'esprit que de caractère. Quoi qu'il en fût, la traduction de son épitaphe nous a laissés pantois :

D. O. M.

CI JIT le Rd Dom
Johannes Blickx
qui après avoir mené pendant
environ 26 ans en pasteur vigilant
tant par l'exemple que par la parole
les brebis qui lui avaient été confiées
sert déjà lui-même de pâture aux vers.
décédé le 7 septembre 1740
âgé de 53 ans.

R. I. P.

Nous n'inventons rien. Ce texte peut être vu par tout-qui-veut sur la pierre tombale sous le porche de l'église.

II. LE CURE HUMBLE : ENRICHISSEMENT ARTISTIQUE ET AGRANDISSEMENT DE L'EGLISE.

L'abbé Jan-Baptist Humble, né à Berchem (Anv.) avait obtenu en 1740 à Louvain le diplôme de théologie. C'est donc frais émoulu de « l'académie d'art » qu'il fut intronisé le 24 juin 1741 à Wezembeek (54).

Il ne devait quitter sa paroisse que pour mourir, 59 ans plus tard, sous la Terreur, ainsi que nous le verrons plus loin. Par son esprit aiguisé,

54. P.J. Goetschalckx : Album pastorum, p. 305.



Vue Intérieure du Chœur.

son sens artistique, son caractère engageant et son zèle des âmes, le jeune pasteur s'assura rapidement l'attachement de ses paroissiens. De même, il réussit en très peu de temps à normaliser les rapports de la cure avec le Château et l'Administration Communale.

Sa carrière féconde coïncide avec le gouvernement de l'impératrice Marie-Thérèse. Pendant ces années de promotion, l'abbé Humble employa ses qualités de travailleur hardi et diligent à parachever l'aménagement de son église. Grâce à Dieu, il eut la chance de trouver en la personne du Chevalier Gaspar de Burbure, seigneur de Wezembeek à cette époque, un collaborateur bienveillant ainsi qu'un mécène. C'est à des deux personnalités que nous devons le développement de la richesse artistique, importante pour une aussi petite paroisse.

Sa première entreprise fut d'achever la construction du presbytère commencée par son prédécesseur. La nouvelle maison pastorale remplaça l'ancienne au coin de la petite rue de Bergenblok. Les ancres sur la façade de briques rouges datent l'édifice en 1741. Les frais s'élevèrent à 4 055 fl. 10 d. 6. Parmi les nombreux hommes de métier, nous notons les noms de : Arnoldus Vandermeulen, tailleur de pierre ; Joes Van Lathem, plafonneur ; Joes Peemans, constructeur d'escaliers ; Niklaas Pauwels, plafonneur ; Anthoon Van Haelen, ardoisier-couvreux ; Francis Jacobs, menuisier ; Arnoldus Van Meulebeke, charpentier ; Petrus Huygh, serrurier ; Frédéric Herens, maçon ; Egidius Michiels, paveur ; Jan Gossez, forgeron à Wezembeek ; Guil. Godtseels obtint la commande du bois, des pierres de carrière et de la chaux (54 bis).

Son presbytère achevé, le curé entama la construction de la sacristie, « laquelle fut faite en l'année 1742 et placée du nord au sud-ouest, d'une part grâce au don libéral du seigneur de Wezembeek, d'autre part grâce aux décimateurs qui précédemment déjà avaient donné une somme pour le pavage de l'église et du chœur et aussi quelque bois pour la sacristie » (55).

Nous trouvons encore des traces de cette sacristie dans la première travée du chœur, côté nord, où la façade a été visiblement remaçonnée. La nouvelle sacristie, construite avec les mêmes pierres que le chœur, fut

54 bis A.G.R. - A.E. 12024.
55. A.P. - L.M.P., n° 290.

pourvue d'un toit à la Mansard. Son lambrissage de chêne, jusqu'au plafond, est d'un style Louis XV remarquable.

En juin 1746 le curé chargea Francis Van Haelewijk, ardoisier à Droogenbosch, de réparer le toit, moyennant la somme de 15 fl. 14 d. (que les chartreux payèrent) (56).

Jean-Bte Bregaldini, maître-vitrier, restaura les fenêtres du chœur. Trois ans plus tard, un autre maître-vitrier, F. Beauvin, était également occupé au même travail (57).

Enfin, en 1753, le curé réussit à organiser dans sa maison une rencontre de tous les décimateurs. Parmi les personnes présentes nous remarquons tout spécialement : « Madame de la Cambre, née Antoni ; la R.S. trésorière et le maître de cens de l'abbaye ; le procureur des Chartreux ainsi que le sieur de Burbure de Wezembeek. » On aboutit à l'accord suivant : « Les bénéficiaires feraient blafonner la sacristie et placer au-dessus de celle-ci, sous le toit du chœur, une gouttière en vlek (!) longue de 20 pieds. Ils donneraient à la paroisse une plus grosse cloche accordée à celle qui se trouvait à l'église et qui pesait environ 1.150 livres. La petite cloche, d'environ 300 livres, resterait à l'église en prévision d'un éventuel agrandissement. Dans ces conditions, « le curé se chargerait de son côté du renouvellement de l'autel. » A la suite de quoi le curé prit un arrangement avec le sieur Van Mons, sculpteur, qui accepta d'exécuter pour 370 fl. courants aussi bien la menuiserie que la sculpture. Ici encore le seigneur de Burbure intervint pour 150 fl. afin d'y avoir ses armes « eandem summum dedit bogardis pro insonum altari. » De plus, il commanda une statue représentant le St Patron de l'église.

Le nouveau maître-autel, installé dans l'abside en 1755 est de style baroque. Le tabernacle doré, dont le portillon s'orne d'un calice ciselé, s'est déguisé en petit temple rond. Derrière lui, le décor s'élève en demi-cercle jusqu'à la voûte. Quatre piliers composites, peints en marbre veiné de brun, noir, blanc et gris, aux chapiteaux dorés, soutiennent une architrave flanquée de volutes. Une colombe noire, image du St Esprit, entourée de rayons dorés, forme avec ses chérubins et ses petits nuages un couronnement de masse respectable. Sur les volutes, une paire de putti tiennent ouverts les rideaux de la couronne.

56. et 57. A.G.R. - A.E. 12027.

La statue de St Pierre, sans doute de la même main que l'autel même, prit place au centre de ce portique, sur un socle portant le chronogramme :

C E L U M p a n D e t r e C t o (58)

Bien qu'elle ne soit peut-être pas un chef-d'œuvre, on peut la considérer comme un apport plus qu'intéressant de la sculpture du 18^e siècle. L'artiste a représenté l'apôtre dans les ornements du Chef de l'Eglise portant clefs et houlette dorées. La tête est une réussite du genre. Traditionnelle et chauve, elle offre au ciel une mine réjouie. La draperie est joliment étudiée et le tour copie fidèlement la nature. Malheureusement les couches de couleur successives que la statue a reçues ont quelque peu nui à sa ligne. Le socle porte toujours le chronogramme d'origine. (Pl. VI)

En 1757, le chœur et le clocher exigeaient de nouvelles réparations. Francis Vermaes, ardoisier-couvreur à Droogenbosch, exécuta le travail pour 12 fl. 15 3/4 d. dont justification : « 6 jours à 18 d. par jour ; 6 jours à 10 d. pour le manœuvre ; une terrine de clous ; et la bière pour chaque homme à savoir 4 pintes par jour » (59).

On se souvient que l'abbé Humble avait arraché aux bénéficiaires de dîmes la promesse de fournir une plus grosse cloche. Le fondeur brugeois, Joris Dumery, obtint la commande. Le 27 octobre 1756, il avait expliqué en substance dans un mémoire aux P.P. Chartreux que « la cloche de Wezembeke devra peser environ 1.700 livres. Ainsi elle pourrait se faire entendre à une distance suffisante, du moins par temps calme. Par temps favorables on l'entendra jusqu'à 6 ou 7 « quartiers », alors qu'une cloche de 600 livres ne pourrait plus être entendue au-delà d'une demi-heure » (60).

La nouvelle cloche fut coulée dans la fonderie de Joris Dumery le 15 août 1757 et réceptionnée par un délégué des P.P. Chartreux qui relatent : « la cloche est bien réussie ; sortie de la fosse avant-hier, polie hier, elle a été retournée aujourd'hui pour pouvoir en éprouver le son ; celui-ci a une *résonance superbe* » (61). On y lisait la suscription suivante :

58. A.P. - L.M.P., f° 290-291.

59. A.G.R. - A.E. 12026.

60. A.G.R. - A.E. 5873.

61. " 12026.

« Campana decimalis hujus parochia anno 1757. Me fudit de Mery tot Bruggen et benedicta fuit 3 augusti 1758 in ecclesia per Dom. Van Humburgen, archipresbiterum et pastorem in Saventhem, diacono J.B. Humble, et subdiacone patre Reydams procuratore Cathusianorum bruxellis. Assistentibus praenobilibus dom. Gaspare Joanne de Burbure et Maria Teresia I emire conjugibus et toparchis ».

La cloche pesait 1705 livres ; on avait utilisé 79 pains de *cuivre de Barbarie* c'est-à-dire 1.430 livres ; 370 1/2 livres du meilleur *étain anglais* ; 300 livres de mitraille de cuivre rouge. Ajoutons qu'elle coûta 1.242 fl. 10 d.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la page n'était pas tournée parce que la cloche était coulée. Pendant une année entière celle-ci resta sur le carreau, tandis que les décimateurs se disputaient au sujet des quotas de leurs interventions respectives. Le 3 août 1758 elle fut bénie et le lendemain, maître Franciscus Van Berthem, charpentier de la ville de Bruxelles, vint la hisser dans le clocher. Mis devant le fait, les Chartreux protestèrent parce que les autres décimateurs n'avaient encore rien payé de leur part (62). Apparemment, le litige s'aplanit sans retard car peu après, le chroniqueur pouvait écrire : « les dimeurs ont réglé toutes les dépenses, y compris le montage de la cloche, la réparation de la tour, les poutres glissées en-dessous et le treillis de protection contre les pigeons » (63).

De son côté, la commune avait profité de l'occasion pour faire réparer l'horlogerie défectueuse, avec fourniture d'une aiguille et adjonction d'un mécanisme sonnant les demi-heures. Le sieur Van Doren de Erps, se chargea de ce travail qu'il termina le 23 avril 1759 (64).

Francis Vermaes, l'ardoisier déjà connu, effectua en l'an 1760 de nouvelles réparations aux toitures du chœur et du clocher.

A défaut d'autre problème sans doute, les paroissiens de Wezembeek s'avisèrent tout à coup que leurs autels devaient être mis en couleur. En 1763 donc, ils chargeront maître Hennaer de Charleroi de « marbrer » et dorer le maître-autel, ce qui coûta 215 fl. A notre surprise, La Cambre et les Chartreux y étaient allés de leur poche pour 200 fl. Le seigneur de Wezembeek, Gaspar de Burbure, prit à sa charge les petits autels, les rideaux et les deux « transparents » du maître-autel (65).

62. " 11636.

63, 64, 65 : A.P. - L.M.P., pp. 280-291.

En 1765 le produit des quêtes, complétées par des aumônes spéciales, permit de lambrisser de chêne les murs du chœur jusqu'à 3 m. de haut. La note s'élevait à 420 fl. pour la menuiserie ; 52 fl. 10 d. pour la sculpture ; 21 fl. pour la quincaillerie et 5 fl. 10 d. pour le travail de la pierre.

Ces lambris garnissent encore les murs de l'église actuelle. Les panneaux sont encadrés de listels rectangulaires coupés d'une gorge. Ils alternent avec de légers pilastres à chapiteaux ioniques. Une large cimaise moulurée surmonte le tout.

Deux doubles portes s'ouvrent sur la première travée. Celle de droite donne accès à la sacristie, l'autre au cimetière et au parc du château. Autrefois, cette dernière communiquait avec la sacristie primitive qui se trouvait de ce côté.

Au bout du lambris, deux fausses portes en style Louis XV escortent le maître-autel. Des têtes d'angelots et des médaillons aux armes de la famille équestre de Wezembeek garnissent le couronnement de ces portes. Un chronogramme postérieur nous apprend « aLtarIa naeC Dant teMpora felICla anni (1804).

LE BANC DE COMMUNION

La paroisse l'acheta en 1766 pour la somme de 630 fl. 16 d. (66). Comme meuble d'église, il n'est certainement pas à dédaigner. Sa ligne curieusement ondulante est rare et ferme le chœur sur toute sa largeur. Le style s'inspire du plus pur Louis XV. Les panneaux de chêne alternent avec des pilastres agrémentés de motifs floraux sauf celui du centre où figure un ciboire. Sur les panneaux proprement dits, de forme rectangulaire, des entrelacs baroques entourent des bas-reliefs évoquant la Sainte Eucharistie (p.). De gauche à droite, nous identifions :

- a) Le serpent d'airain sur la croix en tau plantée dans le camp des Juifs,
- b) L'Agneau Mystique avec la croix rédemptrice,
- c) La manne céleste qui tombe d'un nuage sur le camp des Hébreux.

66. id., p. 293.

- d) L'arche d'alliance avec, sur le pont supérieur, de petites têtes de chérubins.
- e) La table des pains de proposition.
- f) Le chandelier à sept branches.

Le jubé fut assemblé en 1767 et coûta en charpenterie la somme de 16 pistoles ou 168 fl. Madame l'Abbesse Snoy, qui devait être la dernière Dame de la Cambre, intervint ici pour 63 fl. à titre personnel (67).



Début du banc de communion — 1766.

(Photo A.C.L.).

67. Seraphine Snoy, * Malines en 1704, fille de Jean-Charles Snoy, seigneur de Herzele, Langerhage et Weert : bourgmestre de Malines, installée comme abbesse le 9-2-1757 par l'impératrice Marie-Thérèse. Le 18 avril 1794, âgée de 90 ans.

En 1771 le curé acheta pour 226 fl. 3 d. un missel plaqué d'argent. Le produit de la quête suffit à couvrir le montant de cet achat. La statue de la Vierge recevait l'année suivante un nouveau tronc doré. Le curé offrit à l'église — sur sa bourse personnelle cette fois — un plateau et deux ampoules d'argent (68). La même année encore, le curé fit abattre la grange tenant au presbytère et qui présentait pour ce dernier un danger permanent d'incendie.

Les dépenses se succédaient, ce qui nous permet de supposer que l'abbé Humble n'eut pas à connaître les jours maigres de son prédécesseur.

AGRANDISSEMENT DE L'ÉGLISE.

L'église embellie, davantage de fidèles y vinrent. De plus, la population croissait en nombre, si bien qu'assez vite le sanctuaire s'avéra trop petit. On songea donc à l'agrandir.

Les cartulaires des anciens couvents contiennent quelques représentations de notre église au XVIII^e s. Il en existe une de 1718 dont l'auteur est fort apprécié comme spécialiste en croquis et dessins d'églises et autres monuments. Ce document nous montre une église à une seule nef, comprenant une tour carrée et terminée par un chœur moins haut (69). Un petit bâtiment s'appuie contre le mur latéral sud et fait en partie office de porche (70). Peut-être contenait-il aussi les fonds baptismaux. La tour carrée porte un clocher octogonal élancé, à brisis, qui s'achève en une croix de fer surmontée du coq traditionnel. Deux abat-son se découpent dans chaque face. Sur le dessin original, le chœur et la nef ne comportent en tout que trois fenêtres, ce qui ne correspondait certainement pas à la réalité. A cette époque, presque toutes les églises à nef unique comptaient trois fenêtres de chaque côté de celle-ci. Il en allait de même à Wezembeck (71).

Vers 1740, un autre croquis nous montre les mêmes traits généraux. Cependant l'entrée latérale est remplacée par une fenêtre. Au contraire, la tour est percée d'un porche et est pourvu d'une fenêtre de jubé (72).

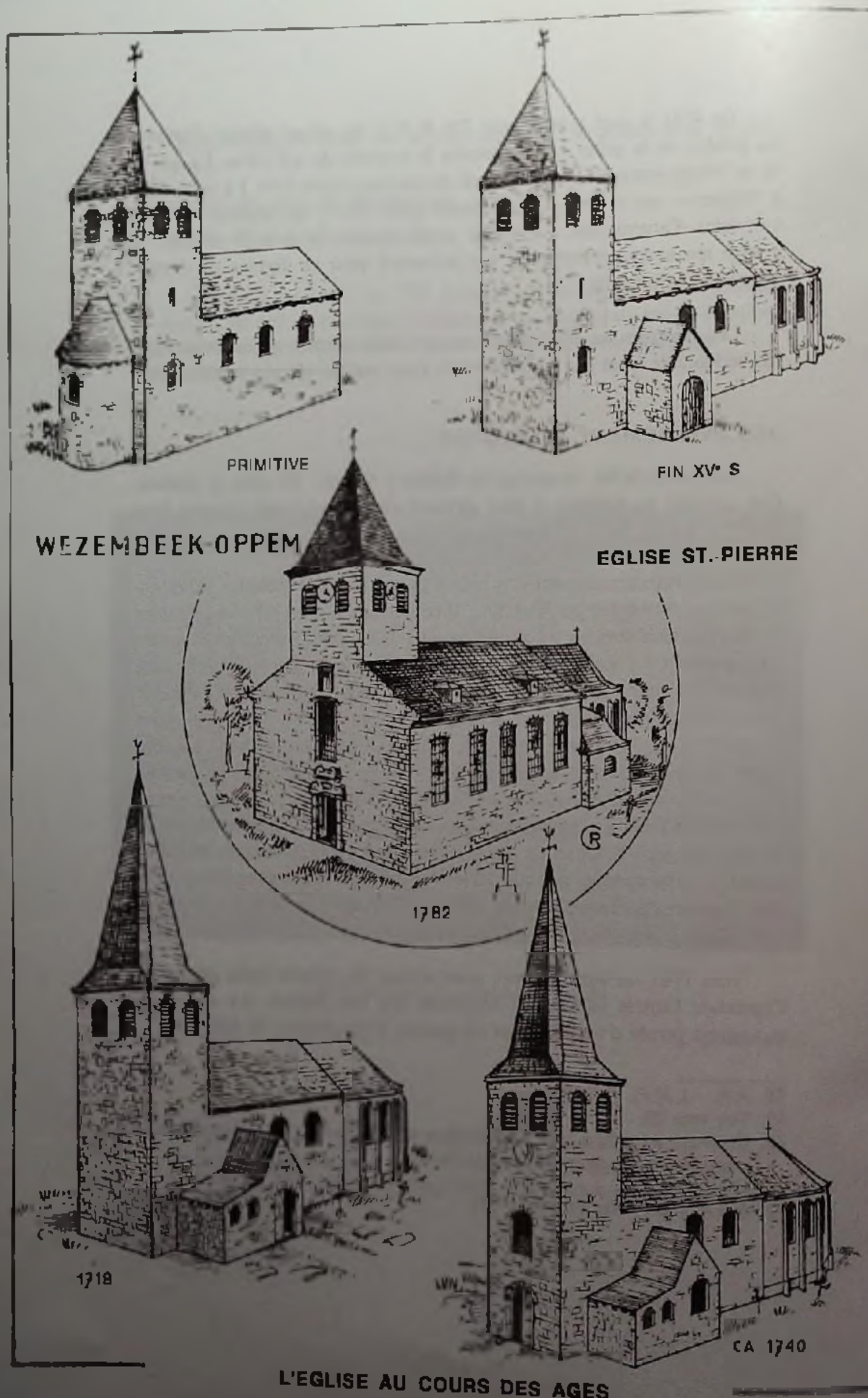
68. A.P. . L.M.P., f^o 290.

69. Voir note 29.

70. C. Leurs, op. cité, p. 186 « ...plusieurs églises, celles de... Wezembeck... n'ont jamais eu de porte dans la façade.

71. id. p. 185.

72. A.G.R. . C.P. Hss 880 (pl. VIII).



Une carte dessinée en 1725 appelle des réserves, du moins au sujet de l'église (73). Celle-ci y est représentée par un bâtiment en croix, donc à transept. Il est vrai que le géomètre envisageait uniquement de la situer parmi les biens pastoraux. Il n'aura donc pas examiné l'église fort attentivement. Abusé par la sacristie, il se sera souvenu d'un bâtiment à nef et transept. Celui-ci n'existait certainement pas alors car cette carte s'insère entre les deux iconographies citées plus haut. D'autre part, les archives ne recèlent aucune trace d'un éventuel transept.

Les documents et témoignages arrivés jusqu'à nous, nous permettent de reconstituer les étapes du renouvellement de l'église au cours du XVIII^e siècle.

Ainsi qu'au début de son pastorat, l'abbé Humble réussit à provoquer une conférence de tous les intéressés. Le 5 avril 1782, il fut décidé, avec Monseigneur le Prélat de Parc, oralement et par écrit, que l'abbaye de la Cambre et la Chartreuse de Bruxelles financeraient l'agrandissement de l'église suivant le plan soumis. Elles assumeraient solidairement la direction des travaux par délibération en conseil privé. Au prorata de leurs dîmes respectives, l'abbaye de la Cambre avancerait les deux tiers des fonds et la Chartreuse le solde. En fin des travaux, les quote-parts à réclamer au Curé et à l'abbaye de Parc seraient calculées suivant un état des dépenses dûment prouvé (74).

Deux mois plus tard un décret de Joseph II supprimait la Chartreuse de Bruxelles (Scheut). Ainsi l'abbaye de la Cambre demeura seule à financer et diriger les travaux (75). Ceux-ci devaient lui coûter 15.747 fl. (76).

Malgré son âge, l'abbé Humble se dépensa sans compter dans la conduite de cette œuvre qui devait terminer en apothéose son long pastorat.

LA NEF.

La construction du vaisseau s'achevait déjà en 1783. La maçonnerie en pseudisodome ou appareil alterné, était constituée de pierres de bruxel-

73. id. 2412

74. A.G.R. - A.E. 5871.

75. A.P. - L.M.P. f° 318 « ...in mense junii Cathusiani supressi sunt Cameren continuant edificando ille anno. »

76. Abbé Thibaut de Maisières, op. cit., p. 202.

lien gris-blanc, extraites des carrières voisines. Les tas étaient de hauteur variable. Les pierres grossières de la vieille église avaient servi pour les murs latéraux tandis que pour la façade on avait employé de nouvelles pierres plus unies.

La nef centrale et ses collatérales sont de caractère très simple et l'harmonisation au chœur gothique a été menée très soigneusement.

Les baies en plein cintre qui séparent la nef et les bas-côtés s'appuient sur trois colonnes toscanes terminées par des tailloirs carrés. Les bases circulaires et ces colonnes reposent sur des socles carrés et massifs, hauts d'un mètre et larges de 86 cm. Aux travées terminales, deux piliers de mur toscans tiennent lieu de colonne.

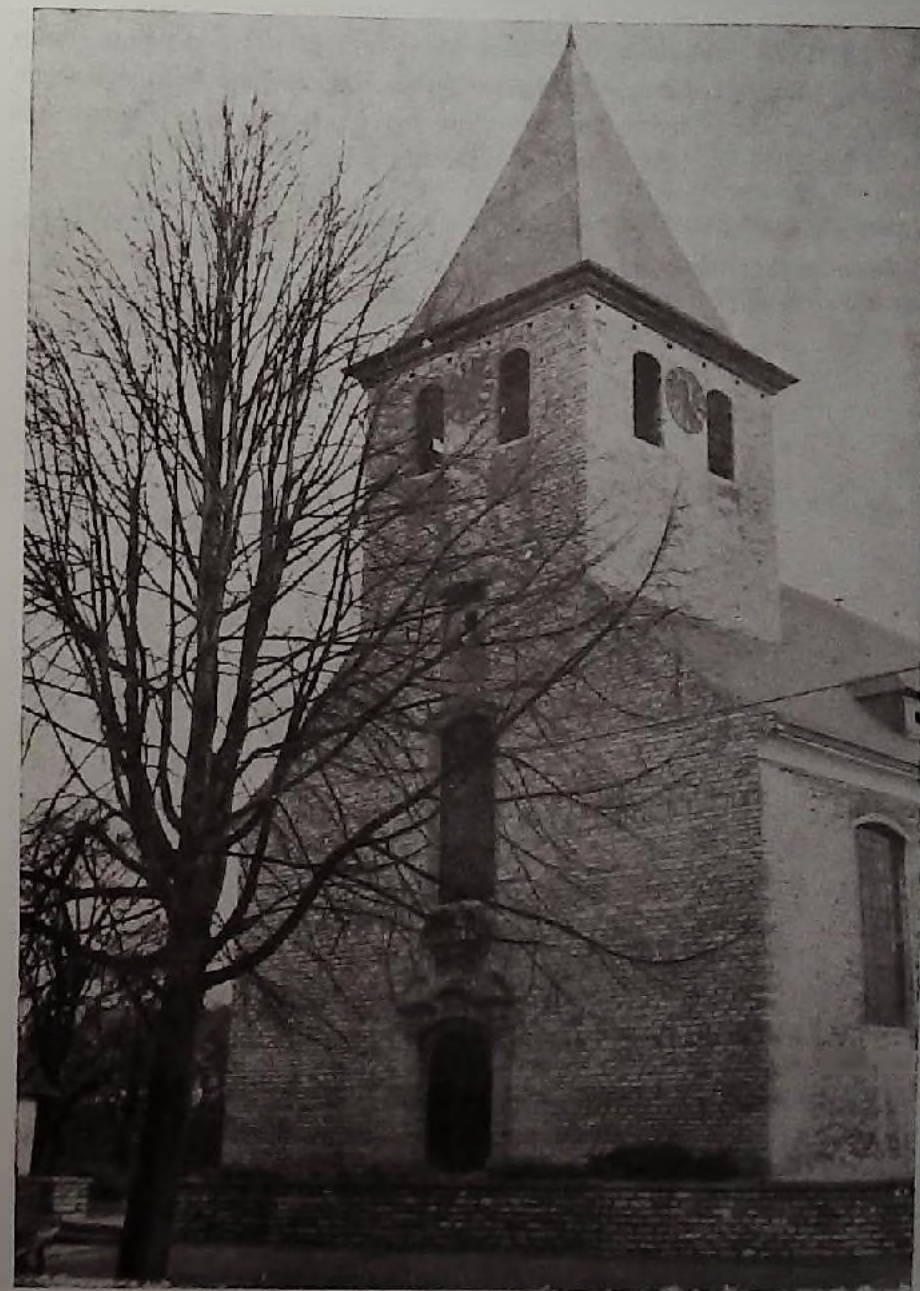
Les nefs sont recouvertes de plafonds unis. Cependant une moulure découpe celui du milieu en trois rectangles. Le St Esprit sous forme de colombe rayonne depuis le panneau central. Quatre fenêtres à segment d'arc et ébrasement éclairent le bâtiment. De chaque côté des vitraux à motifs allégoriques s'insèrent dans la vitrerie. Ils illustrent les symboles des litanies de la Ste Vierge qu'énoncent des cartouches enfestonnés de fleurs et de fruits. Dans la nef sud, nous découvrons : la Reine des martyrs, l'Etoile du matin, l'Arche d'alliance et la Tour de David. De l'autre côté : la Reine des Vierges, la Porte du Ciel, la Maison d'Or et la Rose mystique.

Le lambris en chêne, haut de 2,75 m., qui ceint les nefs latérales uniformise encore davantage l'intérieur de toute l'église. Ici également la décoration a pour motif les pilastres alternant avec les cadres rectangulaires coupés de gorges.

LA TOUR.

La tour fut remaniée en 1784. Ses murs épais d'un mètre appuyaient sur des fondations en pierre de marne leur masse carrée d'environ 7,35 m. de côté. Cette lourdeur témoigne bien du caractère défensif de la tour à son origine. En cas de guerre ou autres incidents périlleux, les habitants s'y réfugiaient aussi confiants en la matière solide que dans le droit d'asile.

Les travaux d'agrandissement l'incorporèrent au bâtiment de l'église proprement dite. Seul le clocher pointu encore au-dessus de l'ensemble.



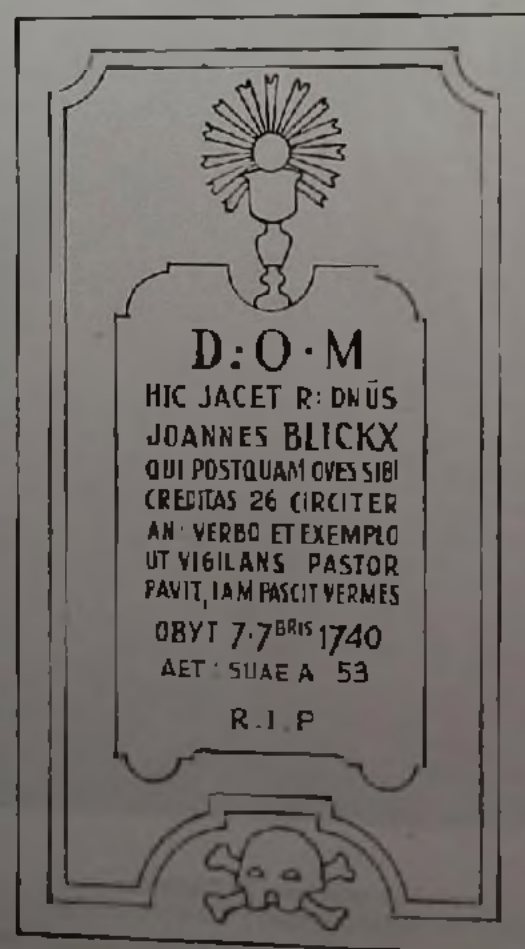
Vue extérieure de l'église.

(Photo Roger E.F. Caluwaerts).

Sur chaque face de la tour, deux abais-son ont été aménagées de part et d'autres des cadrans de l'horloge.

La flèche octogonale de 1718 a été remplacée par une pointe moins affinée, soulignée d'une corniche gothique. Sous la loge des cloches, un trapillon de chêne ferme une ouverture percée dans la façade, au-dessus de la fenêtre à segment d'arc qui éclaire le jubé.

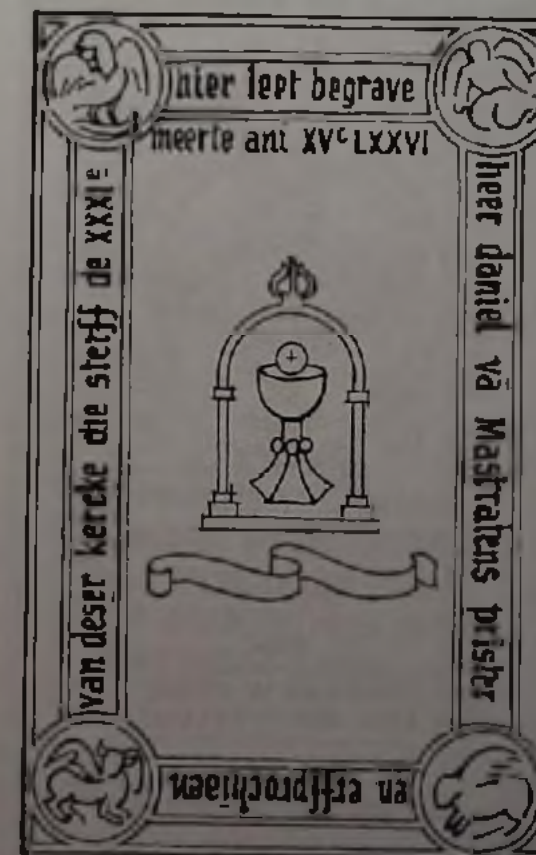
Le portique en pierre bleue qui encadre le portail en bois de chêne à deux battants se compose de deux pilastres surmontés d'un fronton à



volute brisée à deux articulations. Contrairement à la légende il ne s'agit nullement de l'ancien porche du château primitif (77).

Dans le porche, deux petites portes donnaient accès, celle du sud à une remise, celle du nord à l'escalier de la tour.

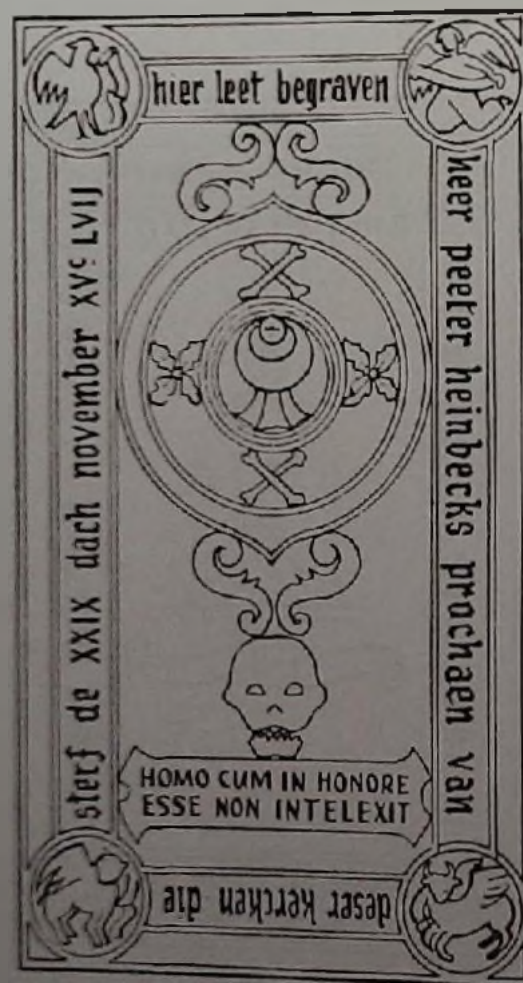
« Quatre pierres bleues portant épitaphes ont été maçonnées contre les murs de ce porche. Ce sont celles de feu le chevalier Lancelot Boote, de son vivant seigneur de Wezenbeek et des curés Daniel Van Mastratens, Peeter Humbeek et le fameux Jan Blickx. La première porte les armes des Boote. Les autres sont agrémentées de têtes de mort, calices, symboles des évangélistes et autres allégories religieuses.



77. C'est ce qui ressort des croquis de Le Roy dans « Castella et Praetoria nobilium Brabantiae ».

Une deuxième porte de chêne sépare le porche de la nef centrale.

De nombreux artisans du village et de la région ont participé à ces travaux. Nous lisons par exemple dans les comptes qu'Hendrik Michiels, forgeron à Oppem, entreprit de forger les ferronneries tant anciennes que nouvelles. Que le plombier Vander Elst se fit payer 270 fl. 15 d. 6. Guillaume Patrie et Marcus Moriau livrèrent pour 2.151 fl. 8 et 2 sous de chaux et de cendrée. Jan-Baptist Godtseels fournit le bois de charpenterie pour 2.626 fl. 17 d. Les fers furent commandés aux enfants de P. De Saeger et les clous à J.J. Capel (78).

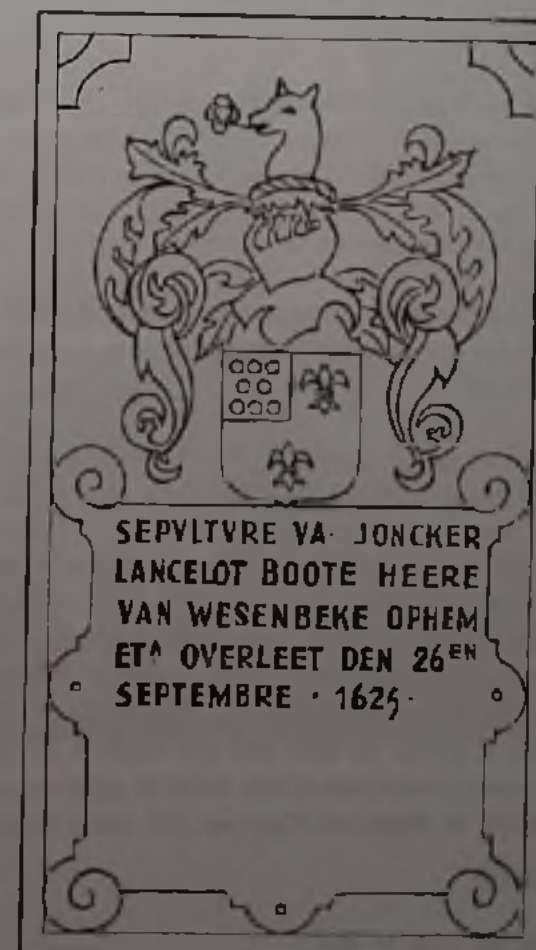


78 A.G.R. . A.E. 5871.

Le sol reçut son carrelage en 1784 et l'on remit en place tout l'aménagement antérieur sauf les autels latéraux et les confessionnaux. Ceux-ci furent jugés trop prosaïques et ne correspondant plus au style raffiné du reste du mobilier. On en chercha de plus beaux.

LES AUTELS LATÉRAUX.

Le 20 mai 1784, les décimateurs de Wezembeek rachetèrent à la vente judiciaire des biens du Rouge-Cloître, deux autels consacrés l'un à la Ste Croix, l'autre à St Ubald.



Malgré la colère des indigènes de Groenendael qui, fidèles aux moines du Rouge-Cloître, avaient boudé la vente des « biens volés », ceux-ci furent adjugés pour le prix dérisoire de 3 fl. pièce (79).

Peints en imitation de marbre, ces meubles de bois avaient probablement été copiés de l'un ou l'autre autel baroque authentique. Bien qu'ils fussent assez lourdes de construction, la population les trouvait admirables et dignes de la nouvelle église.

L'autel de l'aile sud, de style baroque, a été conçu comme un encadrement décoratif et architectonique de la nappe d'autel. La peinture est insérée entre deux colonnes et piliers à chapiteaux composites (ionique et corinthien) que la renaissance italienne affectionnait tant. L'architrave et la corniche supportent un fronton à volutes brisées terminées par des flambeaux.

Une statue de St Jean-Baptiste loge au milieu du fronton. Le Précurseur s'y tient drapé avec élégance, un livre à la main. Un agneau s'appuie contre sa jambe gauche. Dans son « inventaire des œuvres d'art du Brabant », le Cte J. de Borchgrave d'Altena considère cette statue comme un exemple remarquable de la sculpture au XVI^e s. (80).

Au-dessus de la niche, nous remarquons encore une tête de chérubin. Une corbeille de fruits, au sommet de l'entablement complète la décoration du portique d'autel.

Le retable de bois peint, qui représente le martyre de St Pierre, est également un héritage de l'église primitive (81). A en juger d'après le style, l'œuvre peut dater de la seconde moitié du XVI^e s. Un certain manque de profondeur ainsi que de la raideur dans la composition nous font penser à un artiste de second plan plutôt qu'à un grand artiste. Certains détails tels que la tête de Pierre rappellent très fort le style de Martin van Heemskerck (encore appelé Van Veen) - 1498 - 1574. Malheureusement aucune signature ne permet d'identifier l'auteur de cette composition. Les maîtres, grands et petits, se sont très peu inspirés du martyre de St Pierre. Rubens, à notre connaissance n'a traité le sujet qu'une seule fois, en 1636, pour l'église St Pierre de Cologne. Ici aussi, nous rencontrons

79. Sander Pierron, op. cité, p. 402.

80. Inventaire des œuvres d'art du Brabant, arrt. Bruxelles, p. 212.

81. A.A.M., req. 31, f^o 42, n^o 1885.



Martyre de St. Pierre

(Photo A.C.L. Bruxelles).

le groupe de cinq bourreaux. Antoine Van Dyck a utilisé le thème mais représente l'apôtre lié à la croix au moyen de cordes. (Musée des Beaux-Arts, Bruxelles). Nous trouvons la même représentation, par un maître inconnu, dans l'église de St Pierre aux Liens à Dudzele, bien que, selon des documents anciens, l'apôtre avait été « cloué » sur la croix, comme son Maître (82). En ce qui concerne le style et l'exécution, la dernière œuvre citée se rapproche très fort de la nôtre et semble de la même période.

Notre artiste inconnu a saisi le drame de la crucifixion en son moment le plus intense, lorsque les bourreaux redressent la croix sur laquelle l'apôtre est cloué tête en bas. Le groupe de ces bourreaux est construit en un triangle enveloppant la croix. Deux d'entre eux sont agenouillés à l'avant-plan, l'un soutenant un bras de la croix, le second à l'aide d'une barre, guide la tête vers le trou. Trois autres bourreaux debout dressent la croix. Ces cinq personnages sont habillés à la mode contemporaine de l'auteur, sans souci de vérité historique. Les outils épars jonchent le sol. Deux anges descendent du ciel apportant chacun une couronne de martyr.

A l'arrière-plan gauche, une cohorte de soldats romains se presse derrière son empereur qui contemple la scène du haut de son cheval.

Au second plan à droite, un officier surveille le travail des bourreaux.

Au-dessus du tabernacle, nous rencontrons une statue polychrome représentant St Marcou : les reliques de cet abbé et confesseur sont conservées dans l'autel. Elles avaient été offertes à l'église en 1754 avec celles de St Pierre et de St Roch et rejointes en 1755, par celles de Ste Barbe et de St Jean Népomucène (83).

St Marcou était invoqué contre les maladies de la peau, eczéma, tumeurs glanduleuses, pustules, varices, consommation, rhumatismes et maladies d'enfants. Sa statue était promenée en procession autour du parvis chaque premier dimanche de mai après la grand'messe. Selon les pièces d'archives, St Marcou jouissait déjà depuis longtemps d'une grande renommée dans la région et attirait au village d'Erps les pèlerins affligés de ces maladies.

82. J. Knipping, op. cité.

83. A.P. - L.M.P., n° 289.

Les conditions de ce pèlerinage nous paraîtraient plutôt dures en notre siècle de confort. Nous apprenons en effet que : « Les pèlerins doivent faire ou faire faire une neuvaine après laquelle ils s'abstiendront, jusqu'à leur guérison, des aliments suivants : ail, oignon, choux, pois, poireaux, viande de bœuf, pigeons, oies, canards et tout ce qui est acide. En outre, de toute leur vie, ils ne mangeront plus ni pois chiches, ni viande de porc ou de chèvre, ni d'aucune tête. »

A côté de ces prescriptions que nous considérerions aujourd'hui comme un régime médical draconien, nous trouvons tout de même quelques exercices plus spirituels. Les clients de St Marcou devaient fêter pieusement les 5 jours du taumaturge, à savoir : le 1er mai ; le 2 juillet jour de la Visitation ; le 24 août, fête de St Bartholomé ; la Toussaint et enfin le premier dimanche du Carême. Toutes les années, il leur fallait verser une offrande en l'honneur du saint. Cette offrande pouvait d'ailleurs être remplacée par un versement unique plus élevé (84).

Il est plus que probable que la dévotion à St Marcou à Wezembeek devait s'assortir des mêmes pratiques que celles d'Erps. Le culte de St Marcou remonte au VI^e s. et nous vient de loin. Le cas n'est pas rare de ces saints étrangers et fort lointains dont le culte s'est développé ici on ne sait trop comment. Peut-être les marchands ou bateleurs véhiculaient-ils leurs histoires merveilleuses de foire en foire. Peut-être le don de reliques par l'évêque ou le doyen, était-il accompagné d'une sorte de mode d'emploi verbal.

Nous lisons dans la vie des Saints et des Bienheureux : Marcou naquit à Bayeux en France. Très jeune il se défit de ses biens matériels qu'il partagea entre les pauvres et les orphelins. Vers la trentaine, il fut ordonné prêtre. Consacrant sa vie aux missions, il fonda entre autres une abbaye près de Nanteuil où il mourut en odeur de sainteté le 1er mai 558. Après de nombreux miracles, ses reliques furent transférées à Corbeny dans le diocèse de Soissons. Un centre de pèlerinage s'y développa et sa réputation s'étendit très rapidement.

Selon la légende, les rois de France devaient à St Marcou une faveur extraordinaire. Le saint abbé leur aurait transmis le pouvoir de guérir les maladies de la peau. Tous les rois de France, sitôt couronnés à Reims, se rendaient en pèlerinage à Corbeny. Les moines les recevaient en grande

84. F. Maes « St Marcoeveling te Erps, E.S.B., n° 1953, p. 421.

pompe et leur confiaient la relique. Après une grand'messe, les souverains touchaient le visage des malades et les bénissaient d'un signe de croix en disant : « Le roi te touche. Dieu te guérit ». Les malades entamaient une neuvaine pendant laquelle ils observaient un jeûne très rigoureux.

Pour le couronnement de Louis XVI, ce fut aux reliques de faire le voyage à l'église St Remi de Reims. La cérémonie eut lieu pour la dernière fois en 1825 pour Charles X. Après quoi les reliques reposèrent définitivement à l'hôpital St Marcou à Reims. (Vie des Saints et des Bienheureux - v. p. 23).

L'AUTEL DE LA STE VIERGE, DANS L'AILE NORD.

Cet autel est plus simple tout en étant de construction aussi lourde. Deux colonnes ioniques romaines encadrent le retable. L'architrave, au monogramme de la Vierge, supporte deux volutes elles-mêmes surmontées de deux flambeaux. La période Rococo se reconnaît évidemment dans la pièce allégorique qui couronne l'ensemble et représente l'Immaculée conception : une colombe (St Esprit) plane au centre d'une auréole de rayons dorés qui percent une couronne de nuages enjolivés de chérubins. Une banderole a été ajoutée avec l'inscription :

Marla ConCepIt De Igne sanCti (1804).

Les bras en « S » qui soutiennent la décoration, ainsi que la guirlande de fleurs appartiennent au même style Rococo. Le retable représente l'adoration des Mages et provient d'une école pré-ruhénienne.

Parmi les œuvres picturales bien connues, nous ne trouvons aucun point de repère pour situer la nôtre. La sainte famille est installée à gauche sur l'escalier d'un bâtiment sombre. La Vierge enveloppée d'un vêtement bleu-clair, tient l'enfant-Dieu dans son giron. Derrière elle St Joseph observe la scène. Les rois mages et leur suite occupent le côté droit. Au premier plan, agenouillé, dos au public, le roi Gaspar en robe de brocart vieux rose et manteau d'hermine, offre un présent. Le roi Melchior est agenouillé derrière lui tandis que le roi Balthazar, au chef enturbanné, se tient debout. A l'avant-plan contre le cadre, deux pages dont l'un se tourne vers les spectateurs. Plus loin des soldats et des personnages barbus se pressent en une longue file qui s'estompe dans le lointain entre deux collines surmontées de sombres nuages.



Nef latérale nord.

(Photo A.C.L. Bruxelles)

LES CONFESSIONNAUX

De même que les autels latéraux, ils proviennent de la liquidation du prieuré de Groenendael où les décimateurs de la paroisse les ont achetés en 1784 pour 140 fl. (85).

Par leur style, les confessionnaux constituent une interruption hétérogène du lambrissage. On peut les dater en toute certitude de la première moitié du XVIII^e s. c.-à-d. l'époque où le Rococo et le néo-classicisme s'insinuent dans le baroque. Selon toute apparence, ils seraient dûs au ciseau d'un sculpteur brabançon. Ce qui frappe est, une fois de plus, la richesse de ces meubles en regard du peu d'importance du village. Flanqués de statues de saints en dialogue — suivant la mode lancée par la contre-réforme — ils en imposent par leur masse monumentale de chêne poli (86). A peine moins grands que nature, les personnages séparent les entrées respectives du confesseur et des pénitents (87). Chaque statue exprime la contrition et la tristesse. Bien qu'elles ne soient probablement pas nées d'un artiste de premier rang, tel que Duquesnoy, Quellien ou Verbruggen etc. ces statues demeurent cependant un témoignage intéressant de la sculpture pittoresque du XVIII^e siècle.

LE CONFESSIONNAL DU CURE.

Il nous présente en avant-plan les figures favorites de l'art baroque : Pierre et Marie-Magdeleine. Dressés sur de petits piédestaux sculptés, les deux personnages s'appuient contre les parois de l'alcôve du confesseur. A droite, le rude St Pierre qui serre une clef dans la main gauche, appuie sa droite contre la poitrine, dans une attitude de profonde contrition. Son visage, tourné vers le ciel exprime l'espoir d'une façon déchirante. A gauche, Marie-Magdeleine aux longs cheveux défaits, contraste en unissant la contrition à l'élégance. Symétriquement à Pierre, elle tient la main gauche contre la poitrine tandis que, dans la droite, elle porte le vase de parfums.

85. A.G.R. - A.E. 5871.

86. La reddition d'Anvers en 1583 donna le départ à une extraordinaire exubérance dans la décoration des églises. Le catholicisme entendait marquer sa victoire en insistant plus que jamais sur le rôle de la représentation figurative ou symbolique dans l'enseignement de la religion.

87. Hauteur des personnages : 1,48 m.



Le confessionnal du curé.

(Photo A.C.L. Bruxelles).

Aux coins extérieurs des prie-Dieu, contre la paroi, nous trouvons : à gauche, le roi David, chanteur du Miserere, muni de sa harpe. A droite, le fils prodigue en vêtements élimés, s'amène avec un bourdon de mendiant. Le revêtement mural se partage en trois panneaux réunis par une corniche à segment d'arc. Le fronton repose sur deux consoles que supportent allègrement deux petits anges en bonne santé. Au milieu de ce fronton, revoici notre Colombe-St-Esprit entourée de rayons et trônant cette fois sur un motif en forme de coquille. Au dessous, deux angelots aussi vigoureux que les premiers adorent l'Enfant-Jésus qui porte un globe terrestre dans la main gauche. Des médaillons à têtes d'anges et des guirlandes de fruits décorent les panneaux latéraux.

LE CONFESSIONNAL DE LA NEF SUD

Il nous présente deux personnages moins fréquents de nos jours : A gauche, Zachée en habits de notable et casqué, la tête tournée vers l'arrière, tient la bourse des impôts dans la main droite et un parchemin dans la main gauche. En face de lui, St Jérôme, père de l'Eglise, porte dans la main gauche un missel (à moins que ce ne soit le volume de ses œuvres complètes, source de chagrin pour bien des élèves d'humanités). Vêtu d'un manteau à manches fermées, il serre également un parchemin déroulé.

Deux courtisanes converties se tiennent aux extrémités du confessionnal. A gauche Marie l'Egyptienne, sculptée avec une tendresse quelque

peu païenne. La pécheresse d'Alexandrie (IVe-Ve s.), tient un crucifix à hauteur du visage. A droite, très triste, Ste Pélagie, la belle danseuse d'Antioche qui, au VIe s. se retira au Mont des Oliviers pour y mener une vie de pénitence et y mourir.

La composition de ce confessionnal est parallèle à l'autre. Cependant, les angelots agenouillés au-dessus du fronton ont pour mission ici de soutenir un disque rayonnant où siège une nouvelle fois le St Esprit. Sous l'arc du fronton, une image du Rédempteur se penche, bienveillante, vers les pénitents. Les autres panneaux sont également garnis du même type de médaillons que plus haut. Les deux confessionnaux, sans être tout à fait exempts d'un certain artifice, témoignent d'une observation directe de la nature. Les attitudes et les gestes sont recherchés mais sans excès.



Confessionnal de l'aide sud.

(Photo A.G.I. Bruxelles).

Le couronnement peut nous paraître quelque peu lourd et excessif ; en fait, il atteint l'effet monumental recherché à cette époque. En conclusion, l'artiste qui travaillait pour Groenendaal possédait son art. (88)

...

Le 8 août 1785, Monseigneur J.H. Comte de Franckenbergh et Schellendorf, archevêque de Malines, consacra solennellement la nouvelle église.

Deux ans plus tard, pour se soumettre à la réforme administrative de Joseph II, le curé Humble dressa un état des biens, revenus, terres, dîmes et autres droits revenant à son pastorat. Le rapport total s'élevait à 776 fl. « mais actuellement passible de la taxe de 6 deniers, soit 26 fl. 9 d. 1/2 liard sur le total, ce qui laissait un bénéfice net de 749 fl. 10 d. 2. »

En passant, le curé remarquait « ...voici 46 ans que je dessers seul cette paroisse. Mon grand âge rend nécessaire un coadjuteur ; mais comment l'obtenir ? Deus providebit. » Dans le même rapport encore, le curé se plaint des charges très lourdes qu'impose la conservation du patrimoine de l'église, d'autant plus qu'il a eu le malheur de devoir supporter trois procès (89). Le premier de ces procès lui avait été intenté par la commune de Vuren (Tervuren) au sujet d'une dîme qu'il payait sous Wezembeek. Ce Procès « sans être vraiment perdu » (!) lui avait coûté 700 fl. Ensuite, la même commune l'avait attaqué au sujet de la tour de Vuren. Ce procès avait été tranché en sa faveur depuis 4 ans, mais aucune sentence n'avait été prononcée. Or, il avait dû déboursier 100 fl. pour l'avocat et le procureur. Enfin, notre curé s'était vu contraint d'intenter une action en justice contre un certain Pieter Verheyden qui avait abattu 4 arbres sur le bien du bénéfice de l'autel Notre-Dame. Mais, comme le défendeur avait nié les faits, prétendant que les arbres trouvés chez lui provenaient d'ailleurs, notre brave curé avait été condamné le 8 mars 1787 à payer 353 fl. de frais, dommages et amendes.

88. Ad. Jansen : « gebouwen en kunstwerken van Groenendaal » dans « Ons gemeentelijk erf », n° 1952, p. 67.
89. A.G.R. : A.E. 4547.

III. LA SACRISTIE ET LA FABRIQUE D'EGLISE.

Sous l'ancien régime, la sacristie jouissait de divers revenus. En premier lieu, le sacristain recevait la neuvième gerbe de la dîme sur le champ nommé « Hoogvorst », grand de 15 bonniers 64 verges (90). D'autres biens lui apportaient encore quelque supplément, notamment les terres sises au nord du château, aux limites de Sterrebeek et de Kraainem et qui appartenaient au seigneur.

Un acte de partage de 1772 signale que le sacristain de Wezembeek possédait une dîme en indivis avec la Table des Pauvres de Kraainem. Mais plus personne ne savait si elle était située sur Kraainem ou sur Wezembeek ni ce qu'elle valait. On dut sans doute l'estimer de peu d'importance car, par la suite, le sacristain refusa de prêter certains services si on ne lui octroyait pas de « compétence » en échange. (91)

En elle-même la dîme de la sacristie, comme celle de la cure, ne devait pas rapporter grand'chose. La condition matérielle de sacristain n'aurait été que fort peu enviable sans l'appoint d'une contribution supplémentaire : tout fermier possédant deux ou plusieurs charrues devait payer au sacristain trois quarts, de seigle ; les cossards (c.-à-d. les petits agriculteurs ne possédant que leur maison avec un jardin pour leur seul usage) s'en tiraient chacun avec un quart. Le censier habitant la ferme en face de l'église était dispensé de cette taxe parce qu'il était tenu de sonner la cloche en cas de nécessité, tornade et décès.

Au cours du XVIII^e s. Guillelmus De Becker et son fils Petrus se succédèrent dans la charge de sacristain.

Un menuisier d'Overysse, Nicolaes Pleinevaux, obtint en 1778 d'exécuter la boiserie de la sacristie moyennant la somme de 525 fl. Ce fut encore lui qui en 1780 fournit un nouveau portail de chêne pour 178 fl., ainsi que des chaises pour les marguilliers, dont coût 60 fl.

...

Au moyen-Âge, la gestion des biens de l'Eglise était abandonnée aux soins du desservant. Plus tard, cette gestion fut organisée d'une façon plus

90. et 91, id. 5871.

rationnelle et confiée à une fabrique d'église, soumise à l'autorité épiscopale et indépendante du curé (92). Au XVI^e s. les biens de notre église St Pierre étaient administrés par un petit collège de « maîtres d'église » ou marguilliers au sein duquel le curé et le seigneur local jouaient un rôle prépondérant. Un intendant en assurait la gestion administrative. Cette gérance, ainsi que celle de la Table du St Esprit, était affermée pour un terme de neuf ans par adjudication au plus bas.

En 1758, l'emploi fut adjugé, pour la somme de 28 fl. l'an à Jan Steenbeckeliers qui recevait en outre de l'église un setier de blé (93). Le gérant — tout comme le « trésorier » actuellement — était tenu de fournir une caution suffisante de sa gestion administrative et financière à la satisfaction des bailleurs « sans excuse d'ordres reçus ». Tous les ans, il lui fallait dresser le bilan des entrées et des sorties. Il était obligé de veiller à l'exécution des baux émis par le curé ou toute autre personne habilitée, pour la distribution de grain aux pauvres. Il devait en déposer immédiatement le décompte dans le coffre se trouvant à l'église. Il en allait de même pour toutes les « paperasses » à l'exception de celles que les marguilliers lui permettaient de garder chez lui.

Le gérant assumait la responsabilité de la validité des baux régissant la location des biens de l'église. Enfin, les frais d'actes et de timbre relatifs à son contrat d'emploi lui incombaient sans déduction du montant de son fermage. Si le soumissionnaire le plus bas ne pouvait ni ne voulait fournir la caution exigée, la charge était remise en adjudication aux frais du candidat défaillant.

Lorsque le climat politique s'apaisait, les éléments naturels prenaient le relais pour accabler la malheureuse église St Pierre.

Depuis l'invention du paratonnerre, nous imaginons mal les ravages que la foudre pouvait occasionner bon an mal an. Les orages ne pouvaient évidemment ignorer la tour de l'église. Ainsi, le 13 juin 1797 « fuit hic tempestas maxima » notait le curé Humble. Et il n'exagérait pas : la foudre frappa la flèche provocatrice, détruisant toute une face de la toiture. En dix endroits différents, elle marqua de sa trace sombre les murs de l'église ; la voilure du maître-autel fut déchirée en deux ; un coup en pas-

sant ébranla le tabernacle, les fleurs artificielles qui n'étaient pas en métal furent touchées par la foudre tandis que les candélabres demeurèrent intacts. Dans la sacristie, le feu céleste carbonisa un coin de lambris, détruisit des chaises, bouleversa les meubles : « et *dénigravit totam sacristiam* ». Par miracle, la combustion s'éteignit avant d'atteindre les ornements et les reliques extrêmement inflammables dont l'embrasement eût été catastrophique : « et tota ecclesia in maximo periculo » (94).

Cette plaisanterie coûta aux abbayes décimatrices la somme de 276 fl. 11 st. Ce montant comprenait, il est vrai, 61 fl. « pour avoir placé aux fenêtres de la tour, huit treillis en gros fil de fer afin d'exclure une grosse quantité de pigeons qui nichaient à l'intérieur et causaient grand dommage » (95). Déjà le « dépigeonnage » !

L'ORGUE.

En 1793, le sieur Rochet, de Nivelles, accepta de fournir un orgue pour la somme de 1.300 fl. Cette somme comprenait 300 fl. pour le buffet ; 150 fl. ou 10 pistoles pour la sculpture et 70 fl. pour le vernissage. Le tout était achevé en 1795.

D'un style moins baroque et plus classique, le buffet de chêne foncé est muni de 30 tuyaux montés sur 3 colonnes enserrant deux panneaux. Les deux colonnes latérales sont surmontées d'une lyre tandis que la colonne centrale s'orne d'une couronne en guirlande de fruits où repose une tête d'ange ailé. Un jeu de pipeaux du même style que le grand buffet s'accroche à la rampe du jubé. Ici les colonnes latérales sont surmontées de flambeaux. Deux panneaux entourent ce jeu dont les sculptures représentent des instruments de musique. Un rideau de bois sculpté souligne le jubé.

Au point de vue musical, l'orgue de notre paroisse se devait évidemment d'être plus riche que cette petite église ne l'exigeait. Il était donc pourvu à l'origine de nombreux et beaux registres. Malheureusement, pour ne pas devoir les entretenir, l'un des organistes bloqua ceux dont il était incapable de se servir.

92. Laenen : Intr. p. 183 - 186 et E. de Moreau, op. cité, t. III, p. 369.
93. A.G.R. - G.S. Brux, 8582.

94. A.P. - L.M.P., f° 319.

95. A.G.R. - A.E. 5872.



Jubé et orgue (1767 - 1793).

(Photo A.C.L. Bruxelles).

LA TERREUR

En 1796, les troupes de la Révolution virent rendre visite à notre paroisse, au nom des grands principes : « liberté, fraternité, égalité ».

Ainsi donc, tandis que les nouvelles autorités abrogeaient les dîmes et saisissaient les biens paroissiaux, l'homme de la troupe se livrait, la conscience tranquille, au plaisir de détruire. Le vieux curé Humble se vit expulsé du presbytère qui l'avait abrité pendant ses 56 ans de pastoral. Le cœur meurti, il dut assister à la destruction du petit mobilier, à l'enlèvement des orgues, confessionnaux, banc de communion, à l'arrachage des lambris et boiseries, à l'anéantissement de ce qu'il avait mis de si longues et dures années à réaliser.

Un an plus tard, il refusait de prêter le fameux « serment » et se trouvait donc réfractaire, proscrit de la société et objet de poursuites. On sait que ce serment, outre les termes normaux de fidélité au régime, en contenait d'autres, inacceptables pour une conscience chrétienne, qui y avaient été inclus avec machiavélisme précisément pour obliger les prêtres honnêtes à les rejeter et, ipso facto, à passer pour des « ennemis de la République ». Par bonheur, l'abbé Humble put échapper à la prison et à la déportation en trouvant refuge au château de Sterrebeek. En son absence, le nouveau coadjuteur Jan Jozef Moons se chargea de la distribution des sacrements.

Au mois d'octobre 1799, l'administration mit en vente publique ce qui avait pu être rassemblé des anciens meubles de l'église. Soulignons au passage l'action courageuse de l'ancien gérant de la fabrique, Jan-Baptist Smets. Celui-ci corrompit les brocanteurs de « biens nationaux » qui, pour « quatre Louis d'or », s'abstinrent de participer aux enchères. J.B. Smets put ainsi racheter pour 300 fl. (en vue de les restituer plus tard), les anciens biens de l'église.

Le tout fut relégué dans une grange. Mais en 1803, à cause des dommages dûs à l'humidité, l'orgue, les boiseries et les confessionnaux purent être entreposés à l'église (96).

96. A.P. - L.M.P., f° 295.

Entretiens, le 15 février 1800, l'abbé Humble s'était éteint au château de Sterrebeek. Les plus fidèles de ses paroissiens emmenèrent son corps en secret pour l'enterrer au pied de cette église qu'il avait tant aimée et si longtemps servie.

LES XIX^e ET XX^e SIÈCLES

Sitôt signé le Concordat, chacun s'applique à réparer tant bien que mal les dégâts de la Terreur. Il ne fallait plus compter sur la munificence des décimateurs, surtout des dernières abbesses de la Cambre qui, par leur goût de bâtir et leur sens artistique, avaient, tout au long du XVIII^e s., transformé en un temple digne d'intérêt la modeste église du village.

Désormais, le curé ne pourrait qu'espérer en la générosité des paroissiens, de la jeune fabrique et peut-être de l'administration communale.

Les meubles réintégrèrent leur place dans l'église. Outre les retables qui n'avaient pas été endommagés, la paroisse avait hérité de tableaux d'une certaine valeur.

L'un de ces héritages est l'« Assomption », qui pend actuellement au-dessus du confessionnal du curé. (En 1685, le doyen avait décrit cette toile comme garnissant l'autel de la Vierge : « inferioris ad latum sinistrum Assumptionem B. Mariæ »).

Sans être vraiment l'œuvre d'un grand maître, cette toile s'inspire honorablement de l'Assomption que P.P. Rubens peignit sur bois en 1626. En fait, il s'agit d'une copie de seconde main, d'après une eau-forte inversée du graveur nord-hollandais Schelte van Bolsward (97). Plus petite de format (ca. 1,25 m. x 1,50 m.) notre toile ne peut impressionner par sa grandeur épique comme son modèle (4,90 m. x 3,25 m.) au-dessus du maître-autel d'Anvers.

Notre artiste anonyme a reproduit assez fidèlement les couleurs et les contrastes de l'œuvre de Rubens qu'il a donc probablement connue.

97. Inv. Sneegvoegt, p. 76, - n° 12. B.R. Cabinet des Estampes; repr. de l'Histoire G de l'art Ed. Quillet, t. III, p. 287.

Par contre, il a suivi les modifications de composition que nous trouvons dans la gravure de Bolsward. De plus, deux personnages en surnombre, tournés vers nous et non vers les protagonistes, nous permettent de penser que le peintre y a incorporé les donateurs (ou bien s'y est-il représenté lui-même avec son épouse).

Ce tableau reflète bien son époque. L'affirmation de l'Assomption était l'un des grands favoris de la Contre-Réforme triomphante, ceci trois siècles avant la proclamation du dogme. Ni la résurrection ni l'ascension n'ont été traitées par Rubens avec une telle grandeur de visionnaire.

La toile qui pend au-dessus du confessionnal de l'aile sud appartient à l'école rubénienne également. Cependant, un certain archaïsme marque les visages d'enfants vieillots et pauvres en grâce.

Le peintre inconnu nous montre Jésus et St. Jean-enfants. La construction s'ordonne en deux diagonales de personnages autour d'un groupe central. Celui-ci se compose de la Vierge qui tient Jésus sur son giron et de St. Jean accompagné d'un agneau.

Au fond de l'aile nord, nous trouvons une toile qui se rattache probablement à l'école française du XVII^e s., et qui symbolise Marie-Médiatrice de toutes les grâces. La Vierge tient ici un enfant Jésus nu qui lui tend une pomme.

ORFÈVRERIE.

L'église St. Pierre conserve encore trois pièces qui ont échappé aux sans-culottes.

Saluons tout d'abord l'ostensoir en argent doré, du XVII^e s., haut de 68 cm. et pièce typique de l'époque rococo-baroque. Deux bras d'ange en forme de « S », soutiennent une sorte de fronton et encadrent le double cylindre de verre, serti de rayons dorés qui abrite l'hostie. Le pied est travaillé en motifs décoratifs divers, fleurs, têtes d'anges etc. Le fronton comporte principalement un écu ovale portant le monogramme I H S, avec croix et clous. Le tout est coiffé d'une petite couronne. De part et d'autre du monogramme, des figurines de St. Pierre et de la Vierge, patrons de l'église et de la chapellenie, indiquent l'appartenance à Wezembeek.

L'ostensoir de 59 cm. date du siècle suivant. Le pied est garni de boucles et de têtes d'anges. La colonne se termine par une corbeille où se rejoignent deux guirlandes d'épis et de grappes coulant de deux cornes d'abondance. Entre les deux, de multiples rayons maintiennent la custode. Au sommet, une colombe déploie ses ailes sous un petit globe terrestre surmonté d'une croix.

Ces deux joyaux étaient déjà inventoriés par le curé en fonction en 1750 : « Nous avons ici un très vieil ostensoir que l'on enferme habituellement dans le coffre. Il y avait aussi un petit ciboire, ancien également. Nous l'avons échangé et fait faire un autre avec le garde d'un ostensoir. Ceci nous a coûté 248 florins de change en sus du vieux ciboire. » (98).

La troisième pièce est un calice d'argent ciselé, haut de 29,5 cm. Le pied porte en médaillons entourés de festons de roses, 4 petits tableaux : l'adoration des bergers, Jésus et St. Jean à la dernière cène, Marie-Magdeleine au pied de la croix et la Résurrection. Contre la colonne, trois petits anges soutiennent les attributs de la foi, de l'espérance et de la charité. Les attributs des évangélistes garnissent l'anse. Enfin, parmi les guirlandes et festons habituels, la coupe est garnie d'écus ovales représentant la Vierge, St. Joseph, St. François et Louis de Gonzague avec leurs monogrammes. Le tout est finement ciselé. D'après l'image de St. François, nous pensons que ce joyau pourrait provenir du couvent des Bogards.

Les archives mentionnent une croix d'argent ciselé, enfermant une relique de la Sainte Croix, que le seigneur de Wezembeek, François de Burbure, avait offerte le 5 septembre 1778 (99), mais cette pièce demeure introuvable.

De même, nous savons que plusieurs vêtements sacerdotaux d'une réelle richesse ont disparu pendant les jours troublés de la révolution française (100). Des achats effectués en 1767, il ne reste qu'une chape rouge, décorée d'un écusson damassé d'or où l'image de St. Pierre a été brodée sans épargner la matière.

98. A.P. - L.M.P., n° 290.

99. " " n° 296.

100. " " n°s 293-294.



Quelques pièces du trésor de l'ayllon.

(Photo Roger E.P. Caluwaerts).

Après le départ de l'abbé Jan Moons, dont nous avons parlé plus haut, la paroisse connut une série de pasteurs de brève durée.

A la place des dîmes, abolies par la révolution, les curés reçurent par décret du 31 mai 1804 un traitement uniforme de 300 fr. l'an. Quelques jours plus tard, le 12 juin, un autre décret interdit toute inhumation dans l'église. Depuis lors, les curés de la paroisse furent enterrés au cimetière situé derrière le chœur (101).

Le premier des curés post-révolutionnaires fut *Jan Vander Poorten*, du 1-7-1803 au 18-3-1808. C'est à lui que nous devons la petite cloche actuelle de 95 cm. de diamètre. Coulée en 1806 chez David Roelans, elle porte le blason de la famille de Burbure ainsi que l'inscription :

- R.A.D.F. VANDER POORTEN, PASTOR
N. VAN HAMME, GUILLELMUS VAN HEMERIK,
FERDINANDUS SOETEWY, PRAETOR.
- AEDITIMI DAVID ROELANS ME FECIT 1806
DOMINA HELENA THERESIA JOSEPHA SCHOUTEET
UXOR DOMINI PILIPPI DOARDI DE BURBURE
PRAEDICTI DOMII FILII PRIMOC ENITI MATRINA
NOBILIS DOMINUS GUILIELMUS FRANCISCUS EMANUEL
DE BURBURE DE WESEMBEEK, OPHEM ET HEYTSFORT,
PATRINUS.

Nous citons ensuite rapidement :

- 1808-1810 : J.B. Thielens.
1810-1812 : J.B. Juvet.
1812-1820 : Jan Jozef Cornelis, né à Rymenam en 1776, fils de Frans-Emmanuel et d'Anna-Cath. Genus.
1820-1839 : Matheus-Jozef Nihoul, né à Tirlemont le 27-10-1771, fils de Jan Corneel et de Maria-Cath. Vandienant ; d'abord curé à Zichem en 1810.
Le nouvel état belge naquit sous son pastorat. A cette occasion l'on planta sur le parvis un « arbre de la liberté ». Le tilleul crut vigoureusement pendant un siècle.

101 A.A.M. - Obituarium diocesis Mechl., reg. V 1^{er} 15 b.

Ce curé eut comme vicaires :

Frans Van Burshangen qui, en 1835, devint coadjuteur à Anderlecht ; ensuite :

Cornelis Van den Wijngaert.

1839-1850 : Jozef Goossens, né le 6-4-1801 à Beersel (Anvers), fils de Gommaire et de Joanna Vandenbosch, ordonné en 1824 ; il fut d'abord vicaire à Elewijt, puis curé de Wezembeek où il mourut le jour de son 49^e anniversaire (6-4-1850).

Les années 1850, 51 et 52 connurent un curé particulièrement savant à Wezembeek-Oppeem : *Jan Leysen*. Né le 19-3-1807 à Herenthout, fils de Jozef et de Joanna Meert ; accepté comme élève le 5-6-1826 au collège de la propagande à Rome, il y obtint le grade de docteur en théologie le 31-7-1831. Il y fut ordonné le 15-4-1832 par S. E. le Cardinal Zurla, vicaire de S. S. Grégoire XVI. Nous ignorons pour quelle raison cette carrière prometteuse bifurqua soudainement. Loin des salles du Vatican et des chaires d'université, nous trouvons l'abbé Leysen comme vicaire successivement à Haacht et Hallaar avant de le voir s'installer comme curé chez nous, le 14 juin 1850. Ses nombreuses annotations dans le Liber Manualis témoignent d'une personnalité zélée et déterminée. Il fit exécuter de multiples travaux à l'église et au presbytère. Ce prêtre de nature si prometteuse devait malheureusement s'éteindre deux ans plus tard, le 12-4-1852, âgé à peine de 45 ans.

LA CHAIRE DE VERITE.

C'est très probablement vers cette époque que l'actuelle chaire de vérité trouva place dans l'église. Malheureusement nous n'avons trouvé dans les archives ni bon de commande ni facture.

De forme hexagonale, ce meuble en chêne appartient au style baroque tardif. Adossé au deuxième pilier, il brise de son abat-voix monumental, la perspective de la nef centrale. Surmonté d'un ciel de rayons dorés qui se déploient autour d'une nouvelle colombe, (St. Esprit), ce couronnement recouvre toute la chaire. Un encadrement dentelé en souligne le bord. Des consoles surmontées de têtes d'anges aux joues rebondies garnissent les angles de la chaire. Cinq des panneaux latéraux portent, au centre, des médaillons en bas-relief : les images du patron de l'église et des quatre évangélistes. Parmi les guirlandes et les festons habituels, nous reconnais-

sons donc : St. Pierre avec ses clefs et ses chaînes; St. Mathieu avec l'adolescent ailé représentant la nature humaine du Christ; St. Marc et la tête de lion figurant la royauté du fils de Dieu; St. Luc est accompagné d'un bœuf, attribut du Sauveur, victime expiatoire; enfin St. Jean et l'aigle symbolisant la divinité du Christ. Des têtes d'anges ailés supportent la chaire et la relient à la colonne qui repose sur un pied hexagonal.

Au total, nous pouvons considérer cette chaire de vérité comme une modeste création de l'une ou l'autre école de sculpture du XVIII^e s. (Pl. XIX).

Le 19 juin 1852, la paroisse hérita d'un curé assez singulier, qui y vécut fort longtemps : *Jan-Baptist Druyts*. Il avait vu le jour à Lilloo, la veille de Noël 1802 d'où sans doute le prénom que lui avaient attribué son père Joannes et sa mère Joanna-Catherina Pauwels. Ordonné le 16 juin 1832, il avait servi comme vicaire à Berg, ensuite à Wiekevorst avant son arrivée chez nous. Jean-Baptiste avait grandi dans l'atelier de son père, maréchal-ferrant-feronnier d'art, et en avait gardé la nostalgie. Ainsi, il ne pouvait passer devant la forge du village sans céder à la tentation d'épater le forgeron et les paroissiens en fabriquant de main de maître et en un temps record l'une ou l'autre petite pièce telle qu'un clou de fer à cheval.

Sous son pastorat, l'une des cloches de la tour chut et se fendit. Nous n'oserions (pas) insinuer que notre brave curé avait tiré trop fort sur la corde. De toute manière on estimait que cette cloche était trop petite pour la paroisse. En sa séance du 5-10-1884, le conseil de fabrique vota donc l'achat d'une cloche plus grande. La fonderie Iovannienne Severins-Van Aerschot la fournit pour la somme de 2.370 fr.

Deux ans plus tard, il fallut reconstruire les croisées des fenêtres du chœur. L'architecte Hansotte, de Bruxelles, établit le cahier des charges et l'entrepreneur Pierre Huts exécuta le travail en pierre de Refroy. Par la même occasion, les fenêtres furent pourvues de vitraux émaillés, œuvre du vitrier anversoï Richard Berns. Le tout coûta la somme de 5.005,28 fr., dans laquelle la famille de Burbure intervint généreusement pour 2.000 fr.

Dans la dernière travée du côté gauche, nous trouvons, sous une décoration de fleurs et de feuillage, les écus des Burbure-van Zuylen (102)

102. de Burbure de Wezembeek : de sable à la croix ancrée d'argent, van Zuylen : d'argent à trois colonnes (= zuylen) de gueules.

et les textes : « Hanc fenestram posuerunt Oscarus Eduardus Faustinus Maria de Burbure de Wezembeek » et « Ejusque conjux Julia Honorina Maria Joanna Ghislina van Zuylen van Nyevelt ».

Les vitraux d'absides reproduisent les patrons de leurs donateurs : St. Léon Pape, le St. Roi Gaspard, la Vierge et l'Enfant Jésus. Nous lisons ici : « in memoriam majorum toparcharum de Wezembeek, Ophem. Heylsvoert et Terbruggen hujus que ecclesiae benefactorum has fenestras dono dederunt Leo Philippus Maria de Burbure de Wezembeek eques et ejus lectissima conjux Aloysia Maria Josepha Eugenia Rymenans - A^o 1886 ».

A la deuxième travée se tiennent les S. S. Edouard et Marguerite; sous leurs pieds, les armes des de Burbure.

Le curé Druyts mourut âgé de 84 ans. Sa fin fut si édifiante que les cierges de l'église s'enflammèrent spontanément au moment même où le saint homme fermait les yeux à notre monde. Telle est la pieuse légende qui allait s'enrichissant au fil des soirées, pour l'édification des gens simples et des enfants sages dans un temps où il n'y avait ni radio ni télévision.

Dans les dernières années de son grand âge, le brave curé s'était vu entouré de la chaude affection de ses paroissiens. Avec bonhomie, le petit peuple du village l'avait surnommé « Peike Pastuur », ce qui signifie à peu près - et toute saveur ôtée - « bon-papa curé ».

Il avait eu comme vicaires :

- Jan-Baptist Geuns : * Kasterlee 29-4-1825; vicaire à Langdorp puis à Wezembeek du 13-12-1852 jusqu'en 1854 : à Rhode-St. Genèse à partir du 11-7-1857.
- Benjamin De Bock : * Anvers 5-4-1825. Vicaire à Lilloo puis chez nous du 2 mars 1854 au 5 août 1859.
- Gilles Van Camp : * Broechem 18-12-1830. Après avoir été vicaire chez nous, il devint aumônier du couvent du Tiers-Ordre à Arendonk.

Le curé suivant se nommait *Jan-Frans Struyf*. Né à Malines le 12-10-1849, il fut ordonné le 18-12-1875 et nommé vicaire à Ottembourg le 25-

1-1881. Il arriva chez nous le 25 juin de l'année 1887. L'abbé Struyf possédait ce talent dont rêvent tous les curés de la terre : captiver les paroissiens par le sermon du dimanche.

Ressemblant quelque peu à Bossuet (au physique du moins), il aimait les gestes larges qui mettaient en valeur la dentelle de ses poignets. Sa prose n'eut peut-être pas ravi les habitués des Carêmes de Notre-Dame, elle n'en portait pas moins ses fruits. Depuis des siècles, Wezembeek fournissait traditionnellement aux chantiers de Bruxelles, une réserve de maçons et de plafonneurs. La sécurité sociale n'existant pas et, ces braves gens s'apparentant quelque peu à la cigale de la fable l'hiver apportait le chômage et la misère. L'éloquence du curé Struyf forçait l'escarcelle des mieux nantis et, sous son impulsion, Madame de Burbure s'en allait en personne récolter mufs et lard chez les plus gros fermiers et les distribuait aux pauvres.

Souffrant de rhumatismes, l'abbé Struyf s'offrait chaque année quelques jours de cure en Allemagne. Il en revenait gonflé à bloc et les villageois ébahis recevaient au prône suivant le déluge de descriptions dithyrambiques. Ce qui l'enthousiasmait le plus, c'était d'entendre dans les églises d'Allemagne les envolées de sonores barytons et ténors au lieu des « malheureux tri-li-li » de ses paroissiens. Il oubliait de dire qu'il s'agissait de grandes églises de villes d'eaux à la mode et non de sanctuaires villageois.

Amateur d'art en général, l'abbé Struyf n'eut de cesse qu'après avoir pu réunir une petite chorale. Par ailleurs, il poussait jusqu'à la manie le soin de l'exactitude et du règlement. Son inséparable pépin lui avait valu le surnom de « Jan Parapluie ».

D'accord avec son conseil de fabrique, il introduisit en 1893 une requête en vue de la restauration du tableau représentant Notre-Dame de Lorette. La commission des beaux-arts vint examiner la pièce mais ne lui trouva pas assez d'intérêt. C'est ainsi que la toile émigra en un coin perdu de la tour où nous l'avons dégagée de son linceul de poussière. Elle représente le Cardinal Aldobrandini vénérant l'image de N. D. de Lorette et, d'après les inscriptions, aurait été offerte par lui en ex-voto à la Vierge. Nous croyons plutôt qu'il s'agit d'une copie datant du XVIII^e s. et provenant de la chapelle de Lorette à Groenendaal (103).

103. Bull. des Comm. Royales d'art et d'arch., t. XXXIII, p. 489.

Par contre, après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble de l'église, la commission des beaux-arts jugea que le grand tableau du martyr de St. Pierre exigeait d'urgentes réparations. Le peintre Van Langendonck, de Bruxelles, exécuta le travail en 1894, aux frais de l'état (104).

Au début de ce siècle, un chemin de croix est venu enrichir l'équipement de l'église. Il s'agit de petits tableaux peints avec un certain académisme. Chaque station porte le nom de son donateur :

- | | |
|---------------------------------|---|
| I. L'abbé Struyf, curé. | IX. |
| II. Les paroissiens. | X. Messire Hector de Burbure. |
| III. L'abbé Declerck, vicaire. | XI. |
| IV. L'abbé De Schepper. | XII. Mme Ed. de Burbure. |
| V. Messire Edouard de Burbure. | XIII. Couvent des Dames des VII Douleurs. |
| VI. Comtesse Fr. de Grunne. | XIV. Famille De Boeck. |
| VII. Comtesse E.M.A. de Grunne. | |
| VIII. Ctesse de Montalembert. | |

A la même époque, un incendie ravagea le baptistère. Le curé demanda à la Commission des Monuments et des Sites de le reconstruire et de le transformer en salle de catéchisme (105). Depuis 1902 en effet, un dossier attendait dans les tiroirs de cette Commission qu'on statuât sur le classement de notre vénérable église St. Pierre aux Liens.

En 1905, à cause des rhumatismes dont nous avons parlé plus haut, le curé obtint d'occuper l'ancienne maison communale, rue de l'Eglise.

L'église de Wezembeek connut un « event » des plus brillants qui dut ravir d'aise notre sympathique abbé Struyf. Le 29 août 1910, le comte Raoul-Elie-Florent-M.J. de Liedekerke, fils du comte Arthur et de Marie-Anne de Gontaut-Biron, épousait la comtesse Marie-Ge de Grunne, fille du comte François et de M.A. Magdeleine de Montalembert. Le cardinal Mercier était venu en personne bénir cette union et la comtesse de Flandre elle-même assistait la mariée. A chaque nom que les initiés chuchotaient au passage des invités, des images surgissaient de l'Histoire. D'écouter le récit des rares témoins encore vivants, nous songeons malgré nous à certaines toiles de David.

En 1912, la paroisse décida de témoigner son affection au curé en célébrant avec faste ses 25 ans de pastorat. La fête révéla soudain le nou-

104. R.F.E. et C.M.S. : dossier Wezembeek, lettre 24.752.1/12/1893 p

veau visage que prenait la localité. Depuis quelques années, à partir du début du siècle, plusieurs familles aisées de Bruxelles avaient bâti leur « campagne » à Wezembeek. Aux cérémonies du jour et au feu d'artifice du soir, les bourgeois en redongotes et les demoiselles chaperonnées se mêlèrent en nombre aux badauds du village. Wezembeek muait.

Bien qu'aimant profondément Wezembeek, l'abbé Struyf dut se résoudre à renoncer au pastoral pour se retirer le 22 décembre 1915 comme chapelain du cloître de l'Adoration Perpétuelle à Watermael. Il mourut à Etterbeek, le 15 février 1929, âgé de 80 ans. Suivant son propre vœu, son corps fut ramené à sa paroisse d'élection et recueilli dans le caveau que les Dames de N.D. des VII Douleurs possèdent au vieux cimetière de Wezembeek.

...

Son successeur *Jules Van Tuyl* : né à Bruxelles le 1-10-1866, ordonné le 4-1-1891, passa comme vicaire successivement à Orp-le-Grand et à la paroisse Ste Barbe à Molenbeek. Il exerça son ministère à Wezembeek du 22-12-1915 au 30-3-1938. Après 23 ans de pastoral, il se retira à Overysse comme aumônier des Sœurs Auxiliatrices des Ames du Purgatoire. Il y mourut le 3-2-1958.

De 1916 à 1918, quelques réparations durent être faites à l'église avec les moyens précaires de l'époque. Aussitôt après la guerre, les de Burbure de Wezembeek firent dresser contre le mur extérieur de l'abside, l'épigraphie de leur famille, surmonté d'un crucifix du XVI^e siècle (annexe VI).

Des générations de curés et de vicaires avaient mérité une partie tout au moins de leur paradis en supportant stoiquement la pierre tombale qui dépassait de quelques centimètres le pavement du chœur et contre laquelle ils trébuchaient à la moindre distraction. Enfin on rabassa cette dalle qui rappelait (avec quelle force persuasive !) la mémoire des chevaliers Gaspar et Etienne de Burbure, seigneurs de Wezembeek.

En 1926, les frères Sloomackers, de Schaerbeek, modernisèrent les orgues, remplaçant le soufflet archaïque par une soufflerie électrique. Les frais s'élevèrent à 10.641,30 Fr.

Après un demi-siècle de réflexion, la Commission des Monuments et des Sites décida d'accéder à la demande de Wezembeek. Un arrêté royal du 25 mars 1938 classa comme monument une partie de l'église St Pierre.

Les deux curés précédents bénéficièrent de l'aide des vicaires suivants :

18- 4-1896 : Félix H. Moons, ° Dicrt 10-4-1869, puis à Perk.

9-10-1897 : Hyppolite J. De Clerck, ° Brasschaat 1-1-1871, puis à Rijkvorsel.

30- 6-1904 : Gommaire Van Houdt, ° Westerloo 2-10-1878, puis à Ter-vuren.

29-10-1908 : Jean-Louis Lieckens, ° Nijlen 30-7-1883, puis à Ottenbourg.

31- 3-1910 : Alois Norbert Maes, ° Kampenhout 9-3-1883, retiré pour santé précaire à Mont-sur-Meuse le 6-7-1922.

14- 7-1922 : Adrien L.E. Dewinter, ° Geel 23-11-1882 ; vicaire à Retie avant Wezembeek puis à Rotselaar.

du 25-10-1923 : au mois de septembre 1938, quatre prêtres du Sacré-Cœur remplirent les fonctions de vicaire :

— Karel Biezemans, ° Bruxelles 19-7-1884.

— Willem Leysen, ° Hamont 5-10-1896.

— Alphonse Joos, ° Ypres 7-10-1876.

— Alfridus Guillaume, ° 22-4-1885.

23- 9-1938 : Désiré H. Vandendael, ° Kessel-Lo 8-9-1912, qui fut le dernier vicaire en titre. En 1941, il devint professeur au collège St Gommaire à Lierre et ensuite à l'université de Louvain. Après lui, jusqu'en 1944 divers prêtres, notamment le Père Constantin (passionniste) vinrent apporter leur aide au curé sans exercer pleinement les fonctions de vicaire ni en porter le titre.

Bruxelles tentaculaire envahissant notre village, dès 1938 l'archevêché avait décidé de scinder la vieille paroisse dont la population avait grandi d'une façon déséquilibrée. Cependant, les événements obligèrent à remettre à des jours meilleurs l'exécution de ce projet.

A l'occasion du centenaire de notre indépendance nationale, un nouvel arbre de la liberté fut planté devant l'église. Avec le bois de l'ancien

tilleul, le sculpteur Hoofd exécuta la statue du Christ-Roi qui, après un exil immérité, a repris sa place dans l'église voici peu.

L'abbé Victor Verlinden, intronisé le 19 juin 1938, fut donc le dernier curé dont la compétence couvrait tout Wezembeek Oppem. Les menaces de guerre et les malheurs qui en résultent, avaient revigoré bien des Fois chancelantes. La cérémonie d'installation connut donc en nombre et en qualité, une assistance jamais obtenue auparavant.

Le curé Verlinden, compréhensif, donx et très pieux, acquit très vite l'affection et l'estime de tous ses concitoyens, tant croyants qu'un croyants. Aimant sincèrement les enfants, il pouvait batifoler de longs moments avec eux en toute innocence. Lorsqu'il se rendait en visite dans l'une ou l'autre famille, des troupes d'enfants s'aggloméraient pour l'attendre à la sortie. Sa charité était proverbiale.

En 1939, l'abbé Verlinden fit ériger contre le mur du porche de l'église une plaque commémorant le sacrifice des paroissiens victimes de la guerre 1914-1918. L'architecte Franken en conçut le projet et le graveur Hoofd exécuta le travail.

Pendant la seconde guerre mondiale, le curé se montra fermement patriote, soutenant par la parole et par l'action le courage de ses ouailles en ces temps durs et les préparant à réaliser des temps meilleurs après la libération. Il demeurait sereinement inébranlable malgré les pressions exercées autour de lui et prétendait que tous ses paroissiens eussent accès à la Parole de Dieu.

En mémoire du comte Eugène, mort au champ d'honneur à Adegem le 26 mai 1940, la famille de Hemricourt de Grunne dota généreusement l'église. Ceci permit de faire exécuter en janvier 1941 des réparations devenues terriblement nécessaires à la suite des intempéries qui avaient joint aux horreurs de la guerre leur propre contribution de malheurs ; à l'église même de nombreuses ardoises s'étaient envolées. Un ouragan avait emporté des gouttières de zinc et en avait laissé pendre d'autres en équilibre dangereusement précaire.

Comme partout ailleurs, la paroisse avait reçu de l'occupant l'ordre de livrer les cloches pour les fonderies de canons. Par bonheur, le chevalier Philippe de Burbure réussit à faire intervenir la légation de Roumanie pour sauver la première d'entre elles. La deuxième, la plus grosse, fut arrachée au clocher et emportée par les Allemands le 17 mars 1944. La

petite cloche, qui avait été réquisitionnée deux mois plus tôt, put échapper à la casse, les Allemands n'ayant plus eu le temps de l'emporter avant la libération.

Pendant la guerre, des malandrins battaient la campagne, pillant surtout les églises. Ils n'oublièrent pas la nôtre et s'emparèrent des deux anges qui décoraient le tabernacle. L'abbé Verlinden n'épargna pas sa peine, courant tous les antiquaires, mais il ne put retrouver les figurines. La tour et le toit nécessitèrent de nouvelles réparations.

A la fin de ses jours, l'abbé Verlinden eut encore le bonheur de bénir, le 23 mars 1952, une nouvelle cloche en remplacement de celle que la guerre avait emportée. Cette nouvelle cloche, pesant 1.048 kg. et mesurant 1,23 m. de diamètre avait été coulée par la firme Marcel Michiels de Tournai. Sa dédicace se lit comme suit :

Me fudit Michiels Jr Tornaci

Patrinus : Ernestus Mean

Matrina :

Comitessa Alexina de Hemricourt de Grunne

Parochus : Victor Verlinden

Toparcha :

Comes Baldwinus de Hemricourt de Grunne

Anno Domini MDIVVII (sic).

Deux petits changements intervinrent un peu plus tard et que nous ne jugeons pas des plus heureux. Jusqu'alors, de nombreux obits de la famille de Burbure de Wezembeek garnissaient le chœur et lui conféraient une sorte d'air seigneurial et historique. Quelqu'un jugea bon de les reléguer dans la cage d'escalier et au jubé.

Des lampes fluorescentes remplacèrent les antiques luminaires de cuivre. Il eût peut-être été possible de combiner plus heureusement le progrès et le souvenir.

L'abbé Verlinden s'éteignit à Etterbeek le 3 mars 1953, après une pénible maladie. Ses paroissiens qui l'avaient beaucoup aimé eurent à cœur de l'enterrer dans la pelouse d'honneur du cimetière.

La guerre finie, l'archevêché donna suite à l'ancien projet de soulager l'ancienne paroisse d'une partie de ses charges spirituelles. Cette décision ne manqua pas au début de procurer quelque peine sentimentale à d'anciens habitants attachés à leur paroisse. Mais tout compte fait, ne valait-il pas mieux ériger une nouvelle paroisse qu'abattre la très vénérable église St Pierre-aux-Liens pour lui substituer un grand bâtiment moderne ? Sans doute nous aimons l'audace des œuvres du génie moderne là où elles sont à leur place, mais nous demandons la protection de l'héritage de nos pères lorsqu'il en vaut la peine.

D'ailleurs, cette séparation fut peut-être moins un arrachement qu'une parturition. Pendant quelque temps, jusqu'à l'édification du nouveau sanctuaire, l'église St Pierre offrit l'hospitalité au nouveau pasteur. L'abbé Vermeulen s'installa donc modestement à Wezembeek octobre 1944. En peu de temps, il réussit à insuffler à sa paroisse, (baptisée St Paul d'abord, puis St Joseph pour des raisons d'ordre postal), une vitalité remarquable. Mais notre objet n'est pas d'en relater ici l'histoire, pas plus que nous ne parlons des institutions communales ni du village proprement dit.

...

À la paroisse St Pierre, nous trouvons un nouveau curé à partir du 31 mai 1953, l'abbé Karel Thys : né à Lierre le 29 avril 1907, ordonné prêtre le 10 juin 1933, il fut d'abord vicaire à Machelen, Vissenaken, Hui-zingen et Hoboken-N.D.

À cause de sa santé, mais aussi parce qu'il s'était voué tout entier à la charité, son prédécesseur avait dans les dernières années de son ministère quelque peu négligé le soin matériel du sanctuaire. L'abbé Thys se mit à la tâche et rafraîchit le vieux temple. Son pastorat devait cependant s'achever très vite. Le 8 mai 1955, il changea une nouvelle fois de paroisse et s'installa à Tourneffe.

La poussée démographique faisant boule de neige, il devint nécessaire en 1950 de rétablir la fonction de vicaire. Nous eûmes :

— 28-7-1950 : Jan Doms, ° 8-6-1926.

— 28-4-1952 : Vedaste A. Lecleir, ° 24-9-1928.

— 30-4-1954 : Pierre Sijbers, ° 15-7-1915, qui exerça jusqu'au 20-5-1955, après quoi la fonction fut à nouveau supprimée.

La population de Wezembeek-Oppeem continuant toujours à croître, la création d'une troisième paroisse s'imposa à son tour. Celle-ci correspond à peu près à l'ancien Oppeem et à trouvé un abri au couvent des P.P. Passionnistes. Elle est dédiée aux S.S. Michel et Joseph.

À partir du XIXe s. la charge de sacristain ne correspondait plus guère à ce qu'elle était sous l'ancien régime. Nous citerons cependant les titulaires que nous connaissons, ce qui fera peut-être le bonheur de l'un ou l'autre généalogiste.

— 1818 : Frans De Greef.

— 1822 : Hendrik Verhoeven.

— 1824-1839 : J.B. Vandenhempt.

En des temps plus modernes, nous avons eu les sacristains organistes :

— Alex Schuermans : 1913.

— Fr. Hoeybrechts.

— Arthur Verheyden.

— Constant Bouché : 1932-1946.

Vint ensuite Alphonse Vandenplas.

...

Le curé actuel de la paroisse St Pierre, qui compte près de deux mille habitants est l'abbé *Pierre-Léonard Van der Hoeven*. Né à Rijmenam le 24 juin 1908, il fut ordonné prêtre de la congrégation des S.S. Coeurs le 26 juillet 1936. D'abord missionnaire au Congo, il devint vicaire à St Martin (Zaventem) le 18 mai 1948. Enfin, il devint curé ici le 30 mai 1955.

À lui ainsi qu'à ses successeurs, nous souhaitons — outre les succès convenant à un pasteur — qu'ils puissent longtemps conserver pour la postérité, l'intégrité de la vénérable église St Pierre-aux-Liens.

ANNEXE I

A.G.R. - A.E. — Charte n° 7.

« PAX — In nomine Sancte Individue Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti : BURCHARDUS divina miseratione cameracensis episcopus tam futuris quam presentibus inperpetuum. Ad pastoralis officii sollicitudinem novimus pertinere quod accepimus hujus testimonio scripture. Gloria est episcopi pauperibus providere et rursus ignominiosum est sacerdoti sua retinere. Cujus inter cetera que imonitionis hortatione suggerente quoque quorundam fidelium petitione. Altare de WEZEMBECCA omni personatu liberum. Salvis institutionibus episcopalibus et redditibus ecclesiae Beati Michaelis et Ste Gudile brusellensis ad usus et refectionem pauperum in hospitalio Sti Nicolai quod eidem ecclesiae sub parochiali termino ad jacet convenientium ita concedimus quaternis annis singulis ecclesia B. Michaelis de predicto altari et aprovisore praefati hospitalis in nativitate See Mariae, censum XIV denariorum eternaliter optineret. Fructus vero sepefati altaris qui post censuum et debitorum obsoniorum persolutionem superfuerint in prenominato hospitali pauperum solatio absque defraudatione modis omnibus suppedient. Ut quoque donationis hujus et concessionis effectus ab omnibus inconvulsus et ratus habeatur sigillo nostro et personarum nostram testimonio munimus et excommunicationis vinculo contra pervasores in perpetuum corroboramus.

Sign. : Anselmi ejusdem loci archidiaconi. Sign. Erlehaudi, prepositi. Sign. Johannis archidiaconi, sign. Gerardi archidiaconi, sign. Vilardi decani ; Sign. Radulfi, Guginholdi, Hugonis, Marcellini, Lamberti canonicorum ; sign. Gisleberti eihamensis abbatis ; sign. Petri novi castelli abbatis ; sign. Baldewini decani.

Actum vero anno verbi incarnati millesimo centesimo vicesimo nono (M.C.XXVIII) indictione VII presulatus Domini Buchardi XIII.

Ego Guerinbaudus cancellarius scripsi et recognovi. Amen ».

ANNEXE II

BIENS ET REVENUS DE LA CHAPELLE N.D. - A° 1787.

Dîmes.

12 1/2 setiers de blé et autant d'avoine sur les dîmes de la Cambre.
2/3 « d'une certaine dîme » sur l'Hoogvorst (35 1/2 bonniers).

Terres.

- 1 bonnier de terre sis sur l'Hoogvorst à Wezembeek.
Lim. : P. Cornelis ; Th. Godtseels ; les biens de l'église de Kraainem.
Redevable de 6 deniers louvains au baron d'Hoogvorst.
- 1 pièce de terre du « Vuervelt » soit 5 journaux.
Lim. : Table du St Esprit de Wezembeek ; l'infirmerie du béguinage de Bruxelles ; l'hôpital de Perk lez Louvain ; taxée à 3 oboles de Louvain sur 1 1/2 journal au profit du comte de St Remi.
- 1 tierce part sur un bonnier du Vuervelt.
Lim. : le sentier d'Oppem vers Vueren ; Frédéric Herens ; Adriaan de Casmeyer ; Guill. Slé.
- 1/2 bonnier du même : Lim. : le « deckdaelgroebbe » ; le borghgrave de Vuren ; Jan Michiels ; la Chapelle Ste Anne d'Auderghem.
- 1 journal au Capelvelt (actuel quartier Bel-Air). Lim. : les P.P. Bogards d'Oppem ; le béguinage de Bruxelles ; le St Esprit de Vuren ; l'église de Wezembeek.
- 7 journaux du Kerchevelt. Lim. : l'abbaye de Forest ; l'abbaye de la Cambre ; Andries van Rycken ; les hoirs Judocus van Elder.
- 1/2 bonnier du même. Lim. : la rue ; la Cambre et Jan Cammaerts.
- 1/2 bonnier sur le Stallenbergh à Kraainem. Lim. : rue Pieckdoren ; le bien des Chartreux devenu propriété de sa majesté ; la cure de Wezembeek ; Laurentius Hoyens.
- 3 1/2 journaux à Craainhem sur lesquels une maison : Lim. : Peter Crabbe.
- 1 journal sur le Bauwenbergh. Lim. : le seigneur de Wezembeek ; Hendrik Cammaerts et la veuve Peeter Cammaerts.
- 1 bonnier du Bergenblock. Lim. : la ruelle Bergenblock ; le béguinage de Bruxelles ; Philippe De Meulder et la rue Sombre.
- 3 1/2 journaux sur le Keyenbergh. Lim. : le cloître d'Auderghem, le Diewegh, le St Esprit ou l'église de Craainhem ; Peeter Pauwels ; imposé de 6 pf. louvains au profit du sire de Middelhorgh.

- une tierce part au Diewegh. Lim. : ter Kisten ; les P.P. Bogards ; la Cambre et l'église de Wezembeek.
- 3 journaux 26 verges au-dessus du jardin d'Hendrik De Slé ; Lim. : le même ; Guil. Druart ; Guil. van Cutsem ; la Cambre et les P.P. Bogards.
- une tierce part à la rue Honsperre ; imposée de 2 louvains au profit du comte d'Erps. Lim. : la rue ; les P.P. Bogards ; les hoirs du sieur de Pape ; les hoirs Engel Michiels.
- 3 journaux sous le Diewegh. Lim. : Jan Vander Smissen ; Goris Gottseels et Jacob Cammaerts.
- 5 journaux au bois de Perk. Lim. : Jan Ronsmans ; le chemin Vert ; Hendrick Selpoot et Jan Vander Smissen.
- 1/2 bonnier au même. Lim. : le sieur Bauwelten pour 2 côtés ; Ter Kisten et Jan Vander Smissen.
- 1 lieu dit « den Hunaert » grand de 3 journaux dans lequel le bénéficiaire a une tierce part.

A.G.R. - A.E. 4547.

N.B. Pour les lecteurs non spécialisés, nous rappelons que lorsque nous indiquons comme propriété limitrophe p. ex. : « l'hôpital de Perc » ou « l'abbaye de la Cambre » etc., il s'agit évidemment de terres que ceux-ci possédaient à Wezembeek. Ils n'étaient pas pour cela installés dans la commune.

ANNEXE III

Domaine et biens de l'église au XVIII^e s.

A. Biens affermés :

L'église de Wezembeek possédait en propre 8 bonniers, deux journaux et cinquante verges de terres diverses, principalement des champs de petite étendue. Ces biens répartis dans toute la commune, rarement en dehors étaient loués en adjudication publique.

- La plus grosse terre s'appelait « le bonnier de St Pierre » située
 - 1) contre la rue des Vignes (Wijngaertstraete) sur le champ derrière Wezembeek (donc rue Landrain actuelle près de l'avenue de Durhure).
 - 2) l'hôpital d'Auderghem.
 - 3) l'hôpital de la Cambre.
 - 4) l'abbaye de Parc à Louvain.
- 1 bonnier sur le « Honsperre ». Lim. : le Diewegh ; le chemin d'Oppem à Louvain ; le sieur Raet de Pape ; « ceux du Rouge-Cloître ».
- 3 journaux sur le Honsperre ; Lim. : rue Honsperre ; la rue de la Camme (brasserie) et le Borghgraeve de Vueren.
- 1 journal à Oppem. Lim. : l'hôp. de Forest ; l'infirmerie de Bruxelles ; l'hôpital d'Ophem et Joos Marselis.
- 1 journal sur le champ d'Ophem près de la rue de Stockel. Lim. : l'hôpital d'Ophem ; l'hôpital d'Auderghem ; le seigneur d'Ophem.
- 1 journal à Ophem « derrière Monnaerts ». Lim. : la Caisse du Béguinage ; l'infirmerie de la Cour et Cathelijne Fytens.
- 1 journal sur le champ d'Ophem sous le Diewegh. Lim. : Le couvent de Jéricho ; les P.P. Bogards d'Ophem.
- 1 journal nommé « le journal maudit (quaet dachwant) ». Lim. : l'infirmerie du béguinage de Bruxelles ; le chemin seigneurial ; l'hôpital de la Cambre.
- 6 journaux à Wezembeek. Lim. : le curé de Wezembeek ; l'infirmerie du Béguinage ; Franciscus VAN SEVER ; Guillaum DE Coninck.
- un demi-bonnier au champ du peuplier (Popelierevelt) ; Lim. : l'hôpital de Forest ; le couvent de la Cambre ; la chapelle N.D. de Stockel ; le St Esprit de Wezembeek.
- 1/2 journal au Diewegh ; Lim. : le trésor de Ste Gudule à Bruxelles ; Fransus Ronsmans et Gillam Ronsmans.
- trois journaux mi-terre, mi-pré sur lesquels le chapelain avait une tierce part. Lim. : le ruisseau d'Ophem vers le moulin d'Heydsvost ; rue du

Long Chêne ; les héritiers Jan *Vander Smissen*.

- deux terres à Kraainem : un bonnier sur le Stallenbergh ; Lim. : les P.P. Bogards de Bruxelles ; le chemin allant de Stockel au « journal maudit » ; Dame *Haegens*, Jan *Nagels* ; et 3 1/2 journals sur le champ N.D. derrière la chapelle de Stockel.

En 1787, tous ces biens ne rapportaient ensemble que 172 fl. 10 d. les gens qui les louaient étant en général assez pauvres et n'acquittant pas leur dû.

B. Biens *acensés*.

Ceux qui en avaient le moyen faisaient occasionnellement acte de charité en octroyant à l'église, par une sorte d'hypothèque fictive, le droit de percevoir une taxe ou « cens » sur leurs propres biens. Ce droit étant « réel » demeurait attaché à ce bien lorsqu'il changeait de propriétaire (par décès, vente etc.).

L'église de Wezembeek jouissait des cens suivants :

a) en espèces :

- sur les biens de l'hôpital d'Ophem : 4 penny louvains ;
- sur une brière dite « le vivier maudit » (quaeden vijver) près du ru : 1/2 fl. par an ;
- de l'infirmerie du Béguinage de Bruxelles, 4 pen. louvains par an sur un terrain de 4 bonniers, sis au Long-Chêne ;
- 2 pen. louvains sur un certain « Verbeert » qui est une maison avec verger près du domaine de la cure ;
- 3 pen. louvains sur un lopin d'un journal à la rue du Marais (Broekstraete).

b) en nature :

Acquités en blé ou en volaille :

- un demi chapon et un quart de blé par an sur une maison avec verger à Ophem près du lieu dit « fontaine du seigneur » (Vroenborre) ;
- 1 1/2 chapon sur la maison « Goetnot » à Woluwé-St Etienne ;
- 10 setiers de blé et 10 d'avoine sur la grande dîme de l'hôpital de la Cambre ;
- 6 setiers de blé sur 3 journals au champ du Peuplier près de l'hôpital de Forest et l'infirmerie du Béguinage ;
- sur un bonnier dit « Tuytenbunder » au champ d'Ophem sous le

Diewegh, un setier de blé dont 3 quarts au curé et un quart aux pauvres ;

- 2 quarts de seigle sur un bonnier sis dans la paroisse ;
- 1 setier de blé sur 2 bonniers à la rue des Vignes ;
- 2 quarts de seigle sur 6 journals à la rue de l'Eglise à côté des terres de l'hôpital d'Ophem.

c) Rentes.

Deux rentes importantes avaient été assurées à l'église :

- Par Jeronimus Boote, de son vivant seigneur de Wezembeek et d'Ophem, qui par son testament daté du « 15. 4. XVI c » avait légué à l'église ou à la fabrique une rente de 7 fl.

Cette rente était garantie par tous les biens sous Wezembeek et avait comme contrepartie la célébration à perpétuité d'un anniversaire.

- Par le Sr Peeter Stroobant, docteur en médecine, une rente héréditaire de 8 fl. l'an à partir du 6-8-1641, garantie par 6 journals sur le Ronnenbergh à Wezembeek.

A.G.R. - A.E. 4547.

ANNEXE IV

Compétence du Révérend Curé de Wezembeek : Liste dressée par Guill. De Becker et Hendrik Ots, calculateurs et dîmes assermentés.

1. Le bloc de Jan Iespers, en face de sa maison. Lim. : E. la rue de Wezembeek vers Oppem ; S. la Vuylbeke ; O. le bien de Dominick Schavey. N. la rue.
2. La terre de Jan Iespers, gr. 1/2 honnier, derrière sa maison. Lim. : la rue vers Tervueren ; le bien de Guill. Goedtseels ; l'eau de brasserie. c.-à.-d. le canal ou fossé de Guill. Goedtseels ; la maison de J. Iespers.
3. Le bien de Dominick Schavey. Lim. : la rue ; les héritiers Corneel Fossé ; le champ de l'église ; Jan Iespers.
4. Le bien de Peeter van Meerbeke ; Lim. : Dom. Schavey ; la Vuylbeke ; la Vue Corn. Fossé.
5. Le bien de Corn. Fossé ou ses héritiers ; Lim. : P. van Meerbeke ; le fossé ; Jan Bormans ; Guill. Goedtseels.
6. Le bien de Jan Bormans. Lim. : héritiers Corn. Fossé ; le fossé ; la rue d'Oppem vers Bruxelles ; Jac. Michiels.
7. Le bien de Jacobus Michiels. Lim. : J. Bormans ; la rue de Bruxelles ; les P.P. Bogards.
8. Le bloc des P.P. Bogards, nommé la ferme des cochons, en face de leur couvent. Lim. : Jan Fossé ; Joos van Elder ; Daniel Clasens ; le couvent ; la rue de Bruxelles ; de même que leur verger en face de leur couvent ainsi que la ferme à houblon actuellement Peeter Caluaert.
9. Le bien de Daniel Clasens. Lim. : la rivière (beke) ; les P.P. d'Ophem ; les mêmes ; Joos van Elder ; gr. 2 journaux.
10. 3 journaux venant du coin des P.P. d'Ophem le long de la Vuylbeke.
11. Le bien appartenant à Joos van Elder, Jan Fossé et la Vue Vander-veke. Lip. : la rivière ; Daniel Clasens ; les P.P. ; la rue allant de Jan Bormans jusqu'à la brasserie.
12. Un lopin du bloc de Guill. Goedtseels derrière sa grange, env. 1 journal ; Lim. : son bien ; la ruelle entre sa propriété et celle des héritiers ; C. Steenbekeniers ; le chemin le long de la rivière.
13. Un bout de terre, nommé le Reym, appartenant à Eg. Cammaers ; Jan de Vleminck ; Guill. Verheyden ; Lim. : la rivière.
14. Le bloc de Frédéric Nevens. Lim. : le Reym et celui d'Antoine Vandenhoven.
15. Une part du bloc appartenant à Madame van Sombeke. Lim. : le Reym du comte St Remi ; le bien de Guill. van der Raet.
16. Le bien habité par Arnold. Bosschof maintenant Henri Cammaers. Lim. : N. Guill. de Raedt ; E. la rue vers le coin.

17. Un lopin de la terre en face de la cense habitée par les héritiers Ant. Cafmeyer.
18. Une partie du bien des hér. Guill. van Cutsem maintenant Engel. Michils.
19. Un petit bloc aux hér. Hendrick Cammaers.
20. Le bien d'Evernedt Genot.
21. Celui de Ferdinans Mysons.
22. Celui de Thomas van Cutsem.
23. Au lieu dit la Sablonnière (Saevelhof) ; un lopin d'environ 1 journal sur le bloc des plafonneurs. Lim. : la Sablonnière.
24. Le bien de Philip Goossens.
25. Un bloc près de Tervueren appartenant au bénéfice de St Jean l'Evangéliste à Vueren ; Lim. : la rue du Marais.
26. Un bien à côté du précédent appartenant par moitié à Dominick Schavey de Wezembeek et aux hér. Jan de Rymakers.
27. Un bien à côté du précédent app. à Jan de Rymakers maintenant Peeter de Smet à Vuren.
28. Un bloc à côté du précédent cultivé par Fr. Taymans.
29. Un bien nommé le Deluwaert. Item près du mur de la ivarande en face du Deluwaert, cultivé à présent par Philip Vander Meren.
30. La brière (hunaert). Lim. : la rivière ; la rue allant du pont de pierre au Long Chêne ; le Long Chêne. (Lange Eycke).
31. La moitié du bien de Peeter de Cramer, sur la rivière, près de la rivière en face de l'avancée du bien de Peeter Pauwels.
32. Un lopin du bien de J. Cammaers.
33. Le bien de Jan van de Bist actuellement Francis.
34. Le bien de G. Antons, A. Vleminck, Arnaut van Meerbeke et Jan de Slé.
35. Un lopin du bien des P. d'Ophem près de la rivière, loué par la veeve Peeter van Meerbeke. Plus avant vers Wezembeek sur la hauteur.
36. Le bloc appartenant aux pauvres de Wesembeke. Lim. : J. Cammaert ; les hér. Jan Steenbekeniers ; la rue de Wesembeek vers Oppem ; la ruelle allant de la précédente au Portique, lequel a été attribué par le rôle annuel à Arnaut Verheyden et est habité par Guill. Verheyden fils d'Arnaut.
37. Dans le même quartier Jan Cammaers sur le Portique, à côté de sa cense et du bien de Francis de Bontridder.
38. Un lopin du bien de Jan Cammaers près du presbytère de Wezembeek ; tout le vallon derrière son jardin et sa maison jusqu'au niveau de son bloc en face du logis de Dionysius van Craenenbroek.

39. Le bloc de Neys van Craenenbroek. Lim. : Jeroom de Jonker ; Jan Cammaers ; la rue derrière le parc du curé.
40. Le « vivier maudit » derrière la maison de D. van Craenenbroek. Lim. : la rivière appartenant à Jan Vander Smissen de Moorsel louée par Jan Cammaers.
41. Un coin de terre du seigneur de Wesembeke. Lim. : le « vivier maudit ».
42. Un petit bois d'aulnes dans les parages des hér. d'Egidius van Severen.
43. Un petit bois aux hér. de Guil. van Cutsem.
44. Le bloc près de l'église appartenant au seigneur de Wesembeke. Lim. : le marais des aulnes « Elsebroek » avec le petit bois du curé près de la fontaine, le parc du curé avec la mare en face du presbytère ; item à proximité, un bien avec maison et annexe, appartenant au même et habité par Guil. de Becker, marguillier.
45. Un bien app. à J. de Keyser ; P. Hermenis ; Jan Crabbe. Lim. : la ruelle allant de l'église à la maison du chapelain ; le chemin de la place ; la ruelle vers la fontaine ; les hér. Arnaut Boschot.
46. Le bien de Jac. Herbos ; An. de Keuster ; Guill. Smets.
47. Un lopin de 6 journaux sur le champ montant de Wesembeke, utilisé par P. de Joncker. Lim. : Roelandt Haegens ; Guil. de Joncker ; la rue vers Stockel.
48. Ancienne lande transformée en bois par M. Janssens de Woluwé. Lim. : P. de Keuster ; J. van Craenenbroek ; la commune de Wesembeke ; item la sente allant de la rue des Jones à la maison de Jacob van Craenenbroek.

ANNEXE V

Pierre commémorative contre le mur d'abside.

Ter zaliger gedachtenis van
 Weledelen Heer Ridder Leo Philip Marie
 de BURBURE de WESEMBEEK
 Lid der Koninklijke Academie van België
 Officier der Leopolds Orde
 Geboren te Dendermonde den 12 Aug. 1812
 en godvruchtig overleden te Antwerpen den 8 Xber 1889
 en van zijne echtgenoot
 Aloysia Josephina Maria Eugenia RUMENANS
 Geboren te Dusseldorf den 11 Juli 1811
 Godvruchtig overleden te Antw. den 19.1.1900
 en van
 Weledelen Heer Ridder Gustaaf Lodewijk Marie
 de BURBURE de WESEMBEEK
 Eerbewaarder der grondplannen van Gent en Brussel
 Geboren te Dendermonde den 22 Juli 1815
 Godvruchtig overleden te Brussel den 25 October 1893
 en van
 Weledelen Heer Ridder Oscar Eduard Faustinus Marie
 de BURBURE de WESEMBEEK
 1851 Burgemeester der gemeente Wesembeek 1915
 Weduwnaar van Barones van Zuylen van Nyevelt.
 Geboren te Gent den 25 Juli 1842. Godvruchtig overleden
 in zijn kasteel te Wesembeek den 26 Maart 1915
 Begraven in hunnen Familiekelder te Wesembeek.

Dessous, sur une plus petite pierre :

Ici reposent
 Messires Guillaume et Fernand
 de BURBURE de WESEMBEEK
 Morts tous deux humblement mais
 héroïquement par amour pour la
 Belgique
 Tués par les Allemands au passage
 du canal à Caulille (Limbourg)
 le 15 Janvier 1916

ANNEXE VI

Contre le mur de la sacristie :

Ici repose en attendant
une résurrection glorieuse
Alphonse STRUYVEN
né à Malines le 9 mai 1845
décédé à Schaerbeek le 1 Juillet 1900
Mon Jesus Misericorde (100 j. d'indce)
R.I.P.

ANNEXE VII

Pierre tombale devant le banc de communion.

D.O.M.
Dna Margarita Van
LANGENDONCKE
Vidua
Dni Henrici HUMBLE
Victura
Obiit 23 apr. 1747
aet suae 75
d. mar. HUMBLE
J.B. HUMBLE ptor loci S.TH.BF.
R. I. P.

Grafsteen
van den eersamen Jan de
JONCKER schepenen in sijnen
leven pachter binnen desen
prochie van Wesembeke
die sterft den 27 Mey 164.
ende sijne huysvrouwe
Jenneken MASTRAETEN
.....
..... (illisible)

ABBREVIATIONS

AGR : Archives générales du Royaume.
AE : Archives ecclésiastiques.
GS : Greffes scabinaux.
AAM : Archives archevêché de Malines.
AP : Archives paroissiales.
LMP : Liber manualis pastoratus Wezembeek.
RFE : Registre des délibérations du conseil et du bureau de la fabrique d'église.
CMS : Archives de la commission des monuments et des sites.
BR : Bibliothèque Royale - Cabinet des manuscrits.

BIBLIOGRAPHIE.

A. Wauters : Histoire des Environs de Bruxelles (III, p. 261 sv.).
S. Pierron : La Forêt de Soignes, p. 402 - 436.
E. Bartholeyns : Groenendael, Br. 1913, p. 74 et sv.
P. J. Goetschalckx : Album pastorum, t. I, p. 303 et sv.
Cte J. de Borchgrave d'Altena : Inventaire des œuvres d'art du Brabant, arrondt. Bruxelles, p. 212 et sv.
A. Jansen : Gebouwen en kunstwerken van Groenendael dans : « Ons geestelijk erf », 1943, p. 65.
Cte Raoul de Liedekerke : « Les Rasse », 1962.
J. Verbesselt : Het parochieleven in Brabant tot het einde van de XIIIe eeuw, deel I.
Chan. J. Laenen : Kerkelijk en godsdienstig Brabant vanaf het begin IVe tot in de XVIe eeuw.
Abbé Thibaut de Maisières, Bon. de Rijkman de Betz et G. Dansaert : L'Abbaye cistercienne de la Cambre.
E. de Moreau : Histoire de l'Eglise en Belgique.
G. Leurs : Les origines du style gothique en Brabant, t. II.
E. Reussens : Eléments d'archéologie chrétienne.
P. Fierens : Chaires et confessionnaux baroques.
J. Knipping : Iconografie van de Contra-reformatie in de Nederlanden, Hilversum 1939.

La vie matérielle d'un curé de Limal vers 1600

par Ch. DE VOS

Consciencieusement, bien qu'en un désordre chronologique assez peu fait pour dater exactement certaines inscriptions, Jehan Gérardi, curé de Limal, a consigné dans son *Manuel* tout ce qui avait trait aux revenus matériels de son ministère. Selon la mode du temps — il administra la paroisse de 1587 à 1608 — toutes ces annotations sont accompagnées de détails circonstanciés, parfois bien naïfs pour le lecteur moderne, mais toujours très révélateurs quant aux conditions de vie de l'époque. Aussi tenterons-nous ici, en envisageant tour à tour les multiples aspects évoqués dans ce respectable manuscrit conservé à la cure, de brosser le tableau du milieu dans lequel vécut le curé, quels furent son mode de vie et ses préoccupations.

Il convient, pensions-nous, de préciser d'abord que la paroisse de Limal, dans l'église Saint-Martin du même lieu, comprenait jusqu'au Concordat de 1802, deux villages : Limal et Rixensart. Aussi, que le village de Limal appartenait féodalement à deux seigneurs distincts, le seigneur du lieu et le Chapitre Métropolitain de Cambrai et que ceux-ci proposaient alternativement les curés à la nomination de l'évêque. On appelait cela le « patronage alternatif de la cure ». Du temps du pasteur Gérardi, Limal dépendait de l'évêché de Namur, géré par un archidiacre et ressortissait au doyenné de Wavre.

Plusieurs chapelles bénéficiales étaient annexées à l'église de Limal, certaines sous patronage du seigneur du lieu, d'autres conférées directement par le curé. Gérardi lui-même ne semble avoir été recteur que du bénéfice de St-Etienne en l'église de Mousty. On en retrouve des citations de 1602 à 1608 dans son Manuel. Cependant, le 17 février 1602, il rappelle un contrat passé avec le recteur de l'Autel Saint-Nicolas de Limal, selon lequel celui-ci lui avait cédé la gérance des revenus du dit bénéfice, moyennant 9 florins par an à verser par Gérardi.

A noter aussi qu'un *chappelain* (vicaire) était rétribué par le curé. Il lui allouait six muids de seigle par an comme salaire.

Ceci pour le spirituel. Mais il sera surtout question dans les présentes annotations de faits ayant trait au côté matériel, tant en ce qui concerne la gérance des biens de la cure que de ceux de l'église. Il ne doit pas surprendre que les curés de l'ancien régime attachaient tant d'importance à ces questions de gros sous : il s'agissait d'exploiter au mieux les biens fonds attachés à la cure et à l'église, car ceux-ci devaient procurer exclusivement la subsistance des curés. Cette préoccupation devait être d'autant plus impérieuse que la période du pastoral Gérardi se situait dans les années particulièrement troublées par des faits de guerre.

TROUBLES DE GUERRE.

Ce n'est pas sans raison que des dégâts causés par les « troubles de guerre », que des mesures de précaution contre ceux-ci, figurent si fréquemment dans les écritures du Manuel Gérardi. Malgré la paix signée à Vervins en 1598, entre Philippe II et le roi de France, et en dépit de l'avènement des Archiducs Albert et Isabelle, nos régions continuèrent à subir les incursions des troupes hollandaises et les contre-marches des Espagnols.

La présence de soldats à Limal est signalée en juillet 1593 et encore en 1595, pour avoir à deux reprises, brisé la serrure de la porte de la cure et avoir « rompu les coyriers » (vitres). En 1602 le curé date un compte du « lendemain del fies à Wavre quand nous avions les soldats ». Une autre fois il a donné 85 sous « aux soldats zélandais », en février 1595 il a « logé des allemans » dans l'église. Il a fait crédit à certains débiteurs « à cause des misérables troubles de guerre » ; il a caché une reconnaissance de dette importante « pour les troubles de guerre ». En 1604 il a été absent « durant les derniers troubles ». Encore en 1608 il note une dépense faite à Wavre dans la maison de Cornil Robert « durant les troubles ».

La peur d'être réduit à la disette lui a fait cacher du froment, des pois et du seigle « dans l'escrin » (coffre ou placard) à la porte du chœur et derrière l'autel. De temps en temps il remesure les quantités de ces réserves et note qu'il en a encore caché d'autres dans la sacristie et sur son grenier. Le 21 mai 1604 « ...estant retourné de Nicelle après que les amutinez et ennemis at esté retiré, avons remesuré le bled et froment

que j'avais fait porter en l'église pour la crainte du feu et bruslement de la maison... ». Il y trouve 44 setiers de froment et 70 de seigle.

Les minutieuses dispositions qu'il prend à l'égard de certains comptes litigieux, sont parfois accompagnés d'allusions à son testament et à «...après ma mort». Le 26 juin 1608 il inscrit encore un compte de fauchage. Le 15 juillet suivant, son décès est noté dans le registre paroissial de Mousty. Il n'avait donc pas connu la fin de cette période troublée : la Trêve de douze ans ne fut conclue qu'en août 1609.

LES REVENUS.

Une part importante de ceux-ci provenaient de la *dîme* ou dixième partie levée sur les produits agricoles des paroissiens. Pour le curé Gérardi cela n'était pas très simple. Les deux villages de la paroisse étaient partagés en trois cantons de dîmes dont les produits étaient partagés entre l'abbesse d'Ayvières, principale décimatrice, le curé de Limal, le recteur de la Chapelle castrale de Rixensart, et des menues fractions étaient perçues par l'Hôpital St-Nicolas de Nivelles et par le curé de Lasne. Le partage se faisait à raison de 3/9 au curé, 4/9 à Ayvières et 2/9 au recteur de Rixensart en ce qui concernait le canton de dîmage de Rixensart et de Profondsart (sous Limal). Les deux autres cantons, appelés «de Limal» et de «Par delà l'Eau», réservaient 1/3 au pasteur et 2/3 à Ayvières.

Si la participation du recteur de la Chapelle de Rixensart semble assez naturelle, on pourrait se demander en vertu de quel privilège la dame abbesse d'Ayvières emportait la grosse part des dîmes de Limal. C'était elle qui, en cette qualité de *décimatrice*, devait subvenir aux frais d'entretien de certaines parties de l'église, fournir le mobilier et les ornements sacrés ainsi que le «pain, vin et chandelles», c'est-à-dire, les hosties, le vin de messe et le luminaire de l'autel.

En pratique, les opérations de la dîme se faisaient à l'intervention de «fermiers dîmeurs», désignés par chacun des décimateurs et chargés, moyennant rétribution en nature, de la collecte des produits et de leur répartition. Mais laissons la parole à notre curé. En 1593, Jean Cochet de Rixensart devra recueillir les dîmes de Par-delà-les-Bois, et il aura comme salaire les «estrains et les pailles», plus 10 sous pour chaque centaine de gerbes. Il pourra garder pour lui les dîmes de lin, mais devra fournir une grange pour y abriter le tout. Un nommé Grignoul

Médart recueillera les dîmes du Par-delà-l'Eau et aura 9 setiers de seigle et un setier de froment. Pour les autres dîmes du curé, ce sera Gilles de Broux qui touchera 9 setiers de seigle. Ces contrats avec les fermiers de dîmes variaient d'une année à l'autre suivant l'importance des récoltes. Pour celle de 1594, de la récolte de Limal seul, le curé marque qu'il a recueilli 340 gerbes de seigle et 295 de froment, ayant produit, après battage, 10 muids de seigle et 12 et demi de froment. Il y mentionne aussi 5 setiers d'épeautre, 8 setiers de pois, 7 muids d'avoine, 3 muids d'orge et 5 muids d'*averniau*. Le canton de Rixensart laissa pour sa part, 4 muids de froment, 1 et demi muid de froment et 2 muids d'avoine.

En 1598 il fit le partage des dîmes de pommes. Il lui en revint 35 *mandelées*, le fermier dîmeur en gardant 32. Les détenteurs de troupeaux de moutons étaient redevables de la *dîme de laine et d'agneaux*. Pour 1603, 1604 et 1605 ensemble, cette dîme produisit 40 florins.

LES TERRES DE LA CURE.

Plusieurs parcelles de terres labourables, de prairies, de bois appartenaient à la cure par suite de la dotation faite lors de la création de la paroisse, notamment la belle terre appelée *le Douaire*, entre la route vers Bierges et le quartier de la Haye. Il y avait aussi celles provenant de donations pieuses ou obituelles. Ces terres étaient cultivées par le curé lui-même ou données en ferme. Pour «l'août» de 1597 le curé avait engrangé en quantités battues et provenant de ces terres : 17 setiers de froment, 5 d'avoine, 48 d'*averveaux*, 7 et demi d'épeautre, 7 de lentilles et 6 de pois. Pour l'année 1598 le décompte de ses fagots montait à 2.100 en tout, soit 310 *aunées* (aunes cubes) de bois de chauffage (*leignes*). Celles-ci avaient été mises en *moëées*, dont la façon lui avait coûté 4 florins et demi. Des frais de charriage, de battage, de location de granges accompagnaient parfois ces comptes. En 1599 le curé y ajoutait 16 *journées pour le gardage de nos vaches*, payées par la livraison d'un setier de seigle.

LE CURE CULTIVATEUR

On voit donc que le curé vivait comme cultivateur et que la maison de cure devait être organisée en conséquence. Elle comprenait aussi bien une étable qu'une porcherie. Une écurie abritait les chevaux dont

il se servait pour les labours et aussi pour ses déplacements dans la paroisse. Nous trouvons des annotations sur les céréales qu'il a semées sur certaines terres. Et rien ne saurait mieux définir le caractère de parfait cultivateur du curé que le bail qu'il donna en février 1600 au fermier Paul Chauffoureau, pour l'affermage des terres de la cure. Ce bail engage le fermier durant neuf ans et stipule les conditions suivantes : les semences seront livrées moitié par chaque contractant, les grains récoltés seront également répartis à parts égales. Mais le fermier devra conduire la part du curé en la grange de la cure et sera tenu de convertir tous les « estrains » en fumier qu'il devra répandre sur les terres. Le fermier aura à son profit tous les prés de la cure. La taille des « fourrins » (fourrés) ainsi que le creusement de rigoles « pour courir l'eau », se feront à frais communs. Le curé se réserve les coupes de bois qu'il aura faites préalablement.

Le labour devra se faire « comme bons et loyaux laboureurs font assavoir pour le bled et le froment à quatre royes et s'il est besoigne ung renglion, pour les avoines deux royes et pour l'orge et averniaux trois royes et les autres grains comme autres laboureurs feront ».

Ces royes désignent les caniveaux à tracer lors du labour, de façon à assurer l'irrigation de la surface des semailles, en tenant compte du genre de culture et de la nature du terrain (sablonneux ou argileux).

Une fois au cours du bail, les terres devront être « marlées », c'est-à-dire, amendées de marne. A la fin du bail les terres devront être laissées comme elles étaient à l'entrée du fermier, c'est-à-dire « versées ».

Une dernière stipulation permet au fermier de garder pour lui les « pailles et hotons » de la récolte du curé. Le contrat est contre-signé par deux témoins, le curé de Limelette, Messire Nicole Scopito, et Martin Blavier, maréchal ferrant de Limal.

LE CURE BRASSEUR.

Comme boissons il est fait mention de cervoise, pour les grands jours sans doute, et surtout de bière. La cervoise était achetée de temps en temps. En 1601 on trouve le paiement de 28 sous pour le charriage de deux brassins « de cervoise qu'avons entonné en notre cave ». Mais le curé, tout comme ses compatriotes, fabriquait lui-même la bière. Les Limalois disposaient de la Brasserie hanale seigneuriale où ils faisaient brasser ou brassaient eux-mêmes, moyennant redevance au tenancier.

Les céréales employées étaient l'orge, parfois le froment et l'avoine et aussi celle appelée en patois l'averneau (mélange d'orge et de froment ?). Ces grains étaient cultivés par chacun pour la provision familiale. Rien qu'il fait mention de culture de houblon, le curé en achète à plusieurs reprises, à 8 sous la livre en 1602, à 2 sous et 1 liart en 1607, à 4 sous en 1608.

Dans une curieuse annotation faite en 1602, le curé écrit : « Ay mis dans la nouvelle cure [de la brasserie] 15 setiers d'averneau pour mouiller et après braiser, et ay marqué ladite cure pour savoir la diminution ou augmentation dudit grain étant converti en farine ». Le résultat de cette expérience n'a pas été consigné.

MONNAIES ET MESURES AGRAIRES.

La monnaie en usage en Brabant à l'époque était le florin de Brabant, valant 20 sous ou patards de 12 deniers ou 4 liards chacun. C'est sous cette expression que se faisaient les comptes. Mais, outre des pièces de 1 et de 2 florins et des sous ou sols et des liards, circulaient bon nombre de monnaies étrangères, la plupart à change variable. Aussi était-il d'usage, lorsqu'on les recevait ou les donnait en paiement, d'en fixer la contrevaletur en florins. Le curé marque ainsi :

l'Ecu dor de France, à 3 fl. 3 sous

le Philippe-Daldré, à 2 fl. 10 sous, 2 fl. 5 sous ou 2 fl. 13 sous

le Ducat en or, à 3 fl. 10 sous

le Double Ducat, à 7 fl. 10 sous

le Doublelon de quatre, à 12 fl. 10 sous

un Ecu du Pape et un Ecu de Castille, ensemble pour 6 fl. 2 sous

le Noble à la Rose, à 8 fl. ou à 8 fl. 10 sous.

Et, sans indication de valeur correspondante : un Angelet, un Simple Doublelon de Castille, un Double Doublelon de Castille.

En ce qui concerne les mesures agraires, le curé Gérardi ne nous apprend rien de neuf : le honnier valant 4 journaux de 100 verges, était d'usage constant. Et comme de tous temps la verge limaloise comptait 21 pieds et demi de Nivelles ou 35,3 centiares, le honnier équivalait 1 hectare, 4141.

Les céréales, avec mesures spéciales pour le blé, le froment, l'avoine (mesure al bled, mesure Wavroise, mesure d'acaine, etc.) étaient comp-

tées en muids de 6 setiers, subdivisés en quarterons. Le foin était livré en chaînes, le bois en années, les pommes en mandelées. La bière se vendait par aines. Les fagots se comptaient par centaines de fagots. Et il est bon de rappeler aussi que le bois de chauffage (leignes) se mettait en mouées.

Il ne nous est malheureusement pas possible de donner la valeur exprimée en termes métriques de toutes ces anciennes mesures.

LA MAISON DE CURE.

Du temps de messire Gérardi, le presbytère était situé sur la Place, tout près de l'église. C'était une des maisons particulières se trouvant à proximité de la Halle, qui ornait la Place à cette époque. Elle appartenait à Nicolas Mognahuy, issu d'une famille limaloise établie depuis plusieurs générations dans la localité. Le curé en prit la location en 1592 par un bail de neuf ans, résiliable de trois en trois ans et pour un loyer de 9 florins par an. Il y est entré le 21 mai 1592 et a commencé à y faire toutes sortes de réparations. Il en déduira les frais de son premier loyer : placement de vitres et de grillages aux fenêtres, réfection de plafonds, pose d'un verrou à la porte «*par où les bestes vont hors del court, ung outre à l'huyx où l'on tire l'anchinne (fumier) hors du pstable de vache*», «*remis la crèche des vaches plus bas*», en tout 15 florins et 18 sous de débours. Lors du règlement du loyer en l'an 1600, payé à Jacques Mognahuy, fils du défunt propriétaire, il est encore fait état de réparations faites «*tant en voyriers (vitres) et osiers pour mettre audevant des dits voyriers, couvertures, waulx (supports d'une toiture de chaume), massonaige, placquaige (plafonnage) (...) faict une noeuve parois à la despens (dégagement ?) allant sur le coloir (...) faict refaire les degrez pour monter à la porte de la maison jesusant sur la rue, (...) et les contremurs aux costés desdits degrez et refaire le mur et l'est (âtre) où l'on faict le feu en la cuisinne (...) avoir faict recouvrir la mayson et estable et refestoyer, (...) 20 pieds de planches pour faire l'huyx de l'estable des chevaux*» etc. De la chaux, de l'argile, des «*ghuys*» (baguettes ou branchettes servant d'armature au torchis d'argile) ont été employés, des salaires d'ouvriers payés à 18 sous la journée de maçon, 10 sous celle du manœuvre, 14 sous et une autre fois 9 sous celle des couvreurs, 4 sous celles des «*placqueurs*», mais ceux-ci ont eu les «*depans*» (la nourriture).

LE CURE ET SA FAMILLE.

Le lieu de naissance ou d'origine du pasteur Gérardi reste inconnu. Son patronyme pourrait indiquer une souche louvaniste.

Par ses propres écritures nous connaissons sa sœur, Marguerite Gérardi, épouse de Léonard Le Marichal d'Orp-le-Grand. Le curé note qu'en 1601 il lui a confié une génisse «*pour la tenir aultant vache que veau*».

Son autre sœur, Jehenne, veuve d'Etienne Le Grève ou Le Grène, fut recueillie en 1597 chez le curé avec ses enfants. Etienne Le Grève était clerc de l'église de Limal, au moins depuis 1587. Il fit baptiser deux enfants à Limal : Jehenne en avril 1589 et Antoine en octobre 1593.

Le curé fait aussi plusieurs fois allusion à «*ma nièce Gertruid*» ou à «*la petite Gertrud*», qui était vraisemblablement ou une sœur ou une cousine de Jehenne et d'Antoine.

Gérardi fait montre d'une grande sollicitude pour ces enfants et d'après ses notes il devait en avoir assumé la charge de tuteur. Vers 1597, dans un compte de dîmes, il fait observer que sa part des dîmes de Par-delà-les-Bois soit donnée après sa mort à la nommée Marguerite Le Peignier, «*pour ayder à entretenir la petite Gertrud qui demeure emprès d'elle*». Cette Marguerite, dont le nom revient des dizaines de fois dans les annotations de dîmes de Rixensart et aussi pour des travaux de filage, paraît aussi fréquemment comme «*sage-dame*» dans les actes de baptême. Jehenne, la sœur du curé, lui avait donné en location en janvier 1598, la maison qu'elle possédait sur le Try à Rixensart. Il était spécifié que Marguerite pourrait cohabiter avec elle au cas où elle prendrait domicile dans cette maison.

En août 1598 la petite Gertrude est toujours en pension chez «*la Peignée*». Mais le 19 juin 1603 le curé conduit lui-même l'enfant à Nivelles en pension où se trouvait déjà une autre nièce du curé, chez les «*Grises Sœurs*» qui sont tenues de les apprendre, loger et lier le potaige et cervoise. La cousine Tripart soignera pour le lit et les linceuls (draps de lit). Cette mise en pension à Nivelles ne dura qu'un an. Le 21 octobre 1603 la petite Gertrude fut conduite à Bruxelles, chez une demoiselle tenant pension et classe. Et c'est encore Marguerite La Peignier qui, en 1605, va payer le prix de la pension pour les «*enfants*».

(nous verrons par la suite que Jehenne, la nièce du curé, y avait aussi été admise) et qui a fait plusieurs *emplettes, tant pour une heucquette, chapeau et autres munies pour Gertruyd*. En février 1606 le curé paie le solde de la pension chez la demoiselle pour les deux fillettes. Il règle également Jehan Thimon, libraire à Bruxelles, originaire de Limal (Cf. WAVRIENSIA t. XII, (1963) p. 11) pour avoir *fourni des pennes, papié et autres minures* et 4 florins à un certain Maître Michiel, *« pour une aposthume (abcès) qu'il a guéri à Gertruyd »*. Enfin, en novembre 1607, celle-ci est conduite une nouvelle fois à Nivelles. Cette fois elle prendra pension chez le cousin Tripart pour le prix de 3 florins par mois.

Le neveu Antoine Le Grève, qui avait alors douze ans, entra au séminaire de Nivelles en avril 1606. Il y fut conduit par son oncle curé. Il y partagera la chambre du neveu du curé de Court-St-Etienne. Quinze sous sont payés à la « tante » Tripart, pour cuire leur pain et un florin au régent du Séminaire, pour fourniture de livres et papier. Le curé a versé un autre florin pour l'achat de la couche du garçon mais a fourni lui-même la couverture et une paire de draps de lit. Par après il a encore envoyé une *« autre paire de lyce linceuls pour renouveler »*.

Mais il faut croire que le jeune Antoine n'était pas disposé à embrasser la vie sacerdotale. Car, après avoir réglé le minerval de l'étudiant fin septembre 1607, à Maître France Hauchart, régent du séminaire, le curé note, le 13 novembre suivant, qu'il a payé à un nommé Jehan d'Ohain, une note de fournitures classiques que le neveu avait été *«...quérir durant un an et demi qu'il a esté au séminaire de Nivelles»*.

Comme le curé mourut le 15 juillet 1608 et que son Manuel ne contient plus d'autres allusions à leur sujet, on ignore ce que devinrent ses jeunes pupilles.

En dehors des mentions qui concernent le cousin et la cousine Tripart de Nivelles et leurs enfants, le curé cite aussi parmi les ouvriers lui ayant fourni des travaux, ses cousins Paquet Massart, Pierre Finon et un nommé Martin.

AUTRES PENSIONNAIRES ET SERVITEURS DU CURE.

Depuis le 10 avril 1594 le curé a engagé sa cousine Catherine Tripart pour faire son ménage *« et demourer auprès de lui »*. Il lui paie 18

florins par an, plus une *« pièce de lin »*. Dès le lendemain il convient avec sa cousine que le fils de celle-ci viendra aussi habiter à la cure et sera nourri et enseigné pour la somme de 20 florins par an.

Plus tard le curé prendra aussi chez lui un autre jeune homme, le fils de Gilles Jonet. *« Pour son bon service »* il ne lui paie rien, car sa mère est redevable envers le curé d'une rente de 5 setiers de blé, qu'elle n'a jamais su payer. Ce fils Jonet était probablement un autre que celui cité en 1594 comme *« mon serviteur »*.

A la Toussaint 1599 le curé a engagé une servante au salaire de 8 florins et demi pour la première année, de 9 et demi florins pour la seconde. Dans le décompte fait avec sa sœur à ce sujet, le curé note que la servante n'a touché pour ces deux années de gages que 16 florins et 5 sous, et qu'il faut encore lui *« rabattre »* (décompter) 10 sous pour la façon d'un *« cotron »*...

Le curé note que Gertrud s'étant mariée avec Jean Lebrun, il lui avait promis comme cadeau, deux vaches, un muid de blé, un de froment et un d'épeautre, *« et un coultil pour faire ung liet et l'escrin qui est dedans le trésorier. Je veux qu'il en soit satisfait »*. Mais, comme il ne lui a encore donné qu'une des vaches promises, il estime l'autre à 18 florins, lui donne 10 florins et marque à la fin de cette annotation : *« elle est payée »*.

L'identité de cette Gertrude est complétée dans un acte de baptême en 1592, où le curé l'inscrit comme marraine en ajoutant : *« la fille de Léone qui demeure auprès de moi »*.

LA PESTE.

Outre les constants soucis de précautions à prendre contre les incursions de partis militaires et les misères engendrées par leurs passages, le pastoral Gérardi fut cruellement éprouvé par l'épidémie de peste qui sévit dans la paroisse du mois d'août 1596 à août 1597. Ses ravages furent les plus considérables dans le village de Rixensart. Les Limalois, qui n'en furent pas atteints durent trouver leur salut dans l'abandon de leurs foyers. Le curé en a laissé un émouvant mémoire dans son registre paroissial mais son Manuel n'en souffle mot, du moins pas explicitement. Il est en effet, insolite d'y trouver, sur treize pages successives, des récapitulations, méthodiquement groupées sous en-têtes : *Ce que je suis redevable au lieu de Wavre — Icy est ce que l'on me doit audit Wavre — Icy est ce que je dois à Lymalle et ce que on me doit — Rixensart — Pour Monsieur l'Archidiacre de Namur*. Y est intercalé, au verso d'un

folio resté blanc, un mémoire daté du 25 mars 1597, relatant l'arrangement arbitral apporté à un litige entre l'église et la Table des Pauvres de Limal et le seigneur de Limelette.

Toutes ces annotations concernent des dettes que le curé avait contracté pour dépenses de ménage et de crédits qu'il avait consentis ou d'arriérés de rentes qu'il devait recevoir, la plupart à l'échéance de St André 1597, plusieurs aussi depuis des dates antérieures. Certaines inscriptions sont suivies d'annotations additives, visiblement postérieures à la période contagieuse et actant un paiement. Il est donc vraisemblable que le curé a voulu ainsi dresser comme une sorte de bilan en prévision du danger de contagion qui pouvait l'atteindre, ayant en vue d'en soustraire au moins son patrimoine curial et le sien propre. Nous ne citerons qu'une de ces brèves notes, caractéristique autant qu'émouvante : *« Je doibt à Messire Pierre Alexandre chapelain de Rixensart — 26 florins pour certaine robe que fay achepté de lui / le payement sera escheu à la St Andrieu prochan venant. Si je meurs il pouldrat reprendre la robe. S'il veut sinon qu'elle soit vendue pour le payer. Elle vault bien autant ou plutôt plus »*. En marge on peut lire : *« il est payé »*.

CHRONIQUES DIVERSES.

Indépendamment de ses comptes de dîmes et de revenus de terres ou de rentes, aussi de plusieurs articles relatifs à des affaires de famille, le curé Gérardi a noté dans son Manuel quelques petites chroniques d'événements plus ou moins en rapport avec son ministère.

Ainsi, en 1600, comparaissent devant lui, Nicolas Grantdame et sa femme, se plaignant des sévices et injures dont ils ont été l'objet de la part d'un autre Limalois, Gilles Purnel. Celui-ci est convoqué et ne peut que se confondre en excuses *« disant qu'il ne scavoit que bien et nonneur audit Grantdame et sa dite femme »* et laissant la réparation de l'altération *« à la discrétion de moy »*. (le curé)

Le 9 décembre 1602 le curé inscrit pour mémoire qu'en mars 1600, il avait prêté à Damp Jacques Olivarius, doyen de Gembloux et Prieur de Basse-Wavre, la somme de quarante deux florins et 18 patars et que ce prêt n'a pas encore été remboursé. Il a caché la reconnaissance de dette signée par le doyen Olivarius, à cause des troubles de guerre, mais il en a transcrit le texte dans son Manuel. On y voit que la somme prêtée consistait en un Double de quatre, valant 12 fl. 8 sous, un Noble à la Rose de 8 florins et trois Doubles Ducats et 7 et demi florins pièce. Le curé ajoute d'abord qu'il a perçu 20 florins d'acompte et finalement : *« Je suys payé dudit prieur Olivarius »*. Celui-ci lui a remis une obliga-

tion » (billet à ordre) sur une tierce personne pour les 23 florins restants, mais le curé note qu'il n'en a encore pu toucher que 10 florins.

Parfois aussi il commente en détail certains actes importants pour la gestion des biens de la cure ou de l'église, passés devant témoins, et dont nulle autre trace n'est conservée.

Le 6 mars 1603, en présence du doyen Olivarius et de Sire Waultier Delinez, curé de Mousty, est conclu un accord avec la Dame de Limelette, Jeanne d'Ursel, représentant son feu père dans un procès *« pendant indécis au Conseil de Brabant »*. Il s'agissait d'un recours en appel pour le rachat d'une rente de 9 setiers de blé, due à l'église de Limal. Les comparants veulent *« assoupir »* la procédure par accord à l'amiable, tant pour la reconnaissance de la dette que pour le payement des arriérés de cinq ans et des frais de justice encourus. L'accord a été conclu dans l'Hôtellerie A la garde de Dieu à Wavre et le notaire Brice Becquet en a dressé acte.

Une autre réunion « d'affaires » eut lieu en la même auberge le 24 juillet 1607 en présence de Messire Jean Pauli, curé de Bierges. L'huissier, maître Jojo, y fit remise à l'aubergiste Pierre Hontois, d'une *« lettre »* (acte) reconnaissant une rente de quatre muids de blé et trois florins pour 4 vingt et dix (nonante) florins de capital. Cette sobre relation et l'absence de recoupement ne permettent pas de reconnaître les rétroactes ni le motif de cette transaction.

Pour parfaire le portrait du bon curé il nous faut encore signaler que sur une demie page restée libre et sur un des derniers folios du Manuel, Gérardi a cru bon et utile de transcrire trois remèdes dont la pharmacopée n'a certes pas conservé l'usage !

Le premier porte l'étiquette : *« Remède très singulier et expérimenté pour quelqu'un qui est brulé en quelque partye du corps que ce soit et estre bientost guarý sans porter aucune marque »*. Y est préconisé un enveloppement préparé avec de l'huile d'olive, de la fleur de froment, de la graisse d'un porc mâle, y incorporée à chaud; le tout contenu dans une feuille de *« rampioule »* (chou-rave) et enveloppé d'un linge blanc...

« Le remède singulier pour la peste » est un violent dépuratif à base de racines d'angélique et de persil, de fleurs de camomille, d'une tranche de pimprenelle et de trois herbes : celle *« nommée l'appe, l'herbe de mélisse et l'herbe de chat »*; le tout sera bouilli dans du vinaigre de vin, pilé et passé, puis *« meslé d'un bon mettridut »*. A prendre de ce breuvage une cuiller au matin à jeun...

Enfin, contre la toux, notre curé préconise un sirop à base de vieille bière, de miel, de deux jaunes d'œuf, de beurre non salé et d'un peu de gingembre, canelle et muscade. A faire bouillir ensemble et en prendre le soir le plus chaud possible...

Ce dernier remède pourrai peut-être encore faire des heureux !

LE CURE COMPTABLE.

Voulant sans doute conserver une statistique-repère pour les autres années, Gérardi a annoté méthodiquement sur les derniers feuillets de son Manuel, les offrandes reçues des fidèles durant une année entière. Cette chronique commence «le jour des âmes» (les Trépassés) 1594 et finit à la Toussaint 1595.

Selon la mode du temps, il ne date pas ces inscriptions selon le calendrier civil, mais en citant le Saint vénéré ce jour ou la festivité religieuse (Avent, Septuagésime, Purification, Passion, etc.). A la fin de ce décompte se trouve le total des oboles : 50 florins, 4 sous et 3 deniers. Ce qui est plus intéressant pour nous c'est de trouver parmi cette énumération d'offrandes, des mentions de certains événements. Ainsi, le 12 février 1595 il n'a été offert qu'un demi sou «à cause des allemans logés». La deuxième semaine de juillet (...) «avec l'enterrement d'Hubert et le service», il a été perçu 6 sous. Le 17 septembre (...) «pour avoir espousé Franchoy Dame avecq Catherine De Valque, avec les droits — 16 sous». Le lendemain, (18 septembre 1595) à cause de l'enterrement Olephe — 2 et 1/2 sous, 3 deniers. «Le 4me dudit mois (octobre) à rayson des nocces de Charlier — 8 sous».

En l'absence d'actes paroissiaux et en dépit de leur imprécision, ces notes pourraient, croyons-nous, faire le bonheur de quelque généalogiste. Les folkloristes noteront aussi avec intérêt les appellations de *Pasques floiges* pour le dimanche des Rameaux, *le blancque jeugdi* et *le bon vendredi*, pour le jeudi-saint et le vendredi-saint. Et enfin, sachons que le quatrième dimanche du carême et celui de la Passion, les quêtes ont rapporté respectivement : 2 fl. 16 sous et 4 fl. 12 sous, «à cause des pardons avecq les confessions».

Bien que notre bon curé n'ait certes pas eu l'intention d'écrire ses «Mémoires» à l'intention de la postérité, l'analyse de son Manuel de comptes permet d'entrevoir les multiples aspects du mode de vie de l'époque. Notre souci étant d'en extraire des croquis analytiques, brochant sur les circonstances politiques et économiques, le tout dans le cadre d'une paroisse rurale brabançonne d'il y a plus de trois cent cinquante ans.

Pede Sainte Gertrude Le Moulin Ensorcelé

par François SCHOONJANS

Promeneur errant au fil de sa liberté ou touriste respectueux des sentiers battus et des «itinéraires recommandés», l'étranger qui découvre le joli moulin à eau de Pede Sainte Gertrude ne manque pas d'aimer son charme secret.

Qui se douterait que ces vieux murs si paisibles ont abrité une bien curieuse aventure, aventure qui se prolonge peut-être encore de nos jours. Le plus admirable sans doute est le souci que chaque époux a eu d'honorer l'engagement souscrit par son prédécesseur.

L'histoire commence en 1739 et s'empêtre bien vite dans le dédale des noms et des remariages. Nous avons donc préféré, — tant pis pour la littérature — la découper en paragraphes numérotés.

- 1) Or doncques pour commencer Anthoon Clerens s'installa en 1739 à la fois dans notre moulin et dans la vie conjugale. Mais son bonheur est de brève durée. Sa femme, Catherine van Cutsem, meurt après lui avoir donné une fille : Anne (1).
- 2) L'homme n'étant pas fait pour vivre seul, Anthoon Clerens se remarie bientôt avec la jolie Anna-Francesca Christiaens. Les premières années se déroulent normalement, quatre enfants naissent du couple : Anne-Marie, Jeanne-Marie, Pietermelle, Anne-Catherine, et puis, c'est la catastrophe : Anthoon Clerens meurt à son tour. Sa veuve n'a pas trente ans (2).
- 3) La situation de veuve avec cinq jeunes enfants à charge est encore moins confortable à cette époque que de nos jours, même avec un moulin qui rapporte gros.

Anna-Francesca s'empresse de sécher ses jolis yeux et, le 7 juillet 1753, elle convole avec Nicolas van Gondenbergh (3). Deux mois

1) 4701 f° 481.

2) 3) 4700 f° 530.

avant ce remariage, elle entreprend une démarche qui nous laisse perplexes. Nous la voyons se rendre à la cour de Grimbergen pour demander confirmation de son titre de Messenier, ce qui est banal. Mais, au lieu d'emporter le parchemin ou de le faire remettre à son domicile, elle obtient qu'il soit expédié à une maison dite « de Lobbe », rue de Flandre à Bruxelles. Nous n'avons pu découvrir ni la cause ni la raison de cette anomalie. Nous pensons pouvoir en conclure que tout n'a pas été dit sur le problème des Messeniers au XVIII^e siècle. Anna-Francesca s'est fait assister par de vagues cousins alors qu'elle s'entendait admirablement avec ses frères, selon ce qui découle de plusieurs actes. Or ses frères n'ont jamais demandé la confirmation de leur titre de Messenier. Il semble bien que la démarche d'Anna-Francesca ne résultait pas d'une simple coquetterie mais qu'elle ait eu un but utilitaire.

Après dix mois de mariage, Nicolas van Coudenberg et Anna-Francesca ont une fille : Anne-Marie van Coudenberg. Deux ans plus tard, un nouvel événement s'annonce mais il ne s'achève pas heureusement. Anne-Francesca met au monde des triplés et meurt quelques jours plus tard, en même temps que les enfants.

Nous ne nous étendons pas au sujet de ce fait déjà signalé par Paul Leynen (*Eigen Schoon*, p. 120, 1966).

Pour le pittoresque uniquement, nous nous bornerons à extraire des registres paroissiaux de 1756, la phrase que voici : « ex duobus primus nescitur quisnam his primogenitus ex inadvertentia et conturbatione obstetricis ».

Le lecteur a certainement entrevu les développements possibles de la chaîne des mariages qui se dessine. Nous en dressons plus loin la formule linéaire. Nous avons pensé un moment mentionner les enfants et faire apparaître les consanguinités, mais il eût fallu construire dans l'espace avec ces billettes dont se servent les vulgarisateurs de sciences nucléaires.

Cependant, avant de passer au chapitre suivant, nous aimerions nous offrir en parenthèse, l'histoire amusante de la fille de ce couple :

— Le 24 janvier 1776 donc, les cloches de Lennick St Martin annonçaient galement dans le matin glacé les épousailles de Paulus Schoonjans et Anne-Marie van Coudenberg. L'avenir souriait sans réticence aux mariés, bien qu'ils fussent tous deux orphelins. De part et d'autre on était bien naïf. Les invités et les curieux étaient venus nombreux malgré le froid et « cousinaient » allégrement. Mais après la messe, lorsque les plus proches, retenus pour le festin, se retrouvèrent entre eux, ils s'aperçurent bientôt qu'ils « cousinaient » tout

autant. A mesure que les plats passaient et que la joie des convives montait, un soupçon tragique s'insinuait dans l'esprit de Paulus et d'Anne-Marie : ils n'étaient pas mariés légitimement. Les anciens les rassurèrent. Régulariser la situation ne serait qu'une simple formalité puisqu'ils n'avaient en commun que leur cinquième ancêtre. La fête s'acheva galement avec les plaisanteries qu'on imagine et, la nuit venue, les deux mariés manqués s'en retournèrent chacun chez soi, moitié rieur, moitié fâché.

Trois mois plus tard, une nouvelle bénédiction venait régulariser la situation :

« 21 april : Contraxerunt matrim. in facie Ecclesiae obtenta dispensatione super impedimento consanguinitas in quarto gradu aequali lineae transversae et tribus Bannis, ab Excel Dno Archi Ep : Mechli letteris datis Bruxellis 19 mensis ap : qui contraxerunt bona fide 24 jan : hujus, Paulus Schoonjans et Anna-Maria van Coudenberg coram Philippo de Doncker et Andrea Christiaens testibus ».

En passant, nous remarquerons que les formalités pouvaient s'expédier rapidement à cette époque : la lettre de dispense était datée du 19 avril à Bruxelles et le mariage était célébré le 21. Il est vrai que la cérémonie se passa cette fois dans la plus stricte intimité.

- 4) Donc Nicolas van Coudenberg se retrouve seul avec ces six enfants dont cinq ne sont pas de lui.

Il reste dans les environs une fille de meunier encore célibataire : Pietermelle Bastaerts. Nicolas l'épouse dès que les convenances le permettent (4).

Cette fois encore ce ne sera qu'une brève rencontre et les villagenis commencent à se demander si leur moulin n'est pas ensorcelé. En effet, Nicolas van Coudenberg trépassa en 1781.

- 5) Pietermelle Bastaerts avait pris goût au mariage. Nous ne sommes donc pas surpris de la voir convoler avec Johannes van Cutsem issu également d'une famille de meunier. Cette union-ci sera un peu plus longue. Toutefois, le sort ne semble pas conjuré. En 1785, Pietermelle Bastaerts quitte ce bas monde (5).
- 6) Pourquoi interrompre un si beau roman ? se dit Johannes van Cutsem, qui épouse en secondes nocces Pietermelle-Cécile van Elsen (6). On reste toujours entre filles et fils de meuniers et aussi, semble-t-il, entre cousins.

4) R.P. Lennick-St-Martin 1757.

5) 4701 f° 58.

6) 4702 f° 2.

Union très brève celle-ci : Johannes van Cutsem joue son rôle consciencieusement et meurt bientôt.

- 7) Nous savons que Pieternelle-Cécile van Elsen s'est remariée à son tour. Mais comme nous sommes en 1795, autrement dit, à la veille de l'introduction dans nos provinces du « Nouveau Régime », nous avons, par discrétion, arrêté là nos recherches. Mais, qui sait ? Peut-être cette chaîne de mariages continue-t-elle encore de nos jours. Peut-être l'un d'entre nous est-il le demi-frère d'une personne née en 1740, ou, pis encore, a-t-il épousé la demi-sœur de son arrière-arrière-arrière grand-père !

Cath. van Cutsem X Anth. Clereus X A.F. Christiaens X Nic. van Coudenberg X
Pie Bastaerts X Js. van Cutsem X Pie-C. van Elsen X etc. etc.

Les notes se réfèrent aux registres des greffes seigneuriaux de l'ancien Quartier de Bruxelles, conservés aux Archives Générales du Royaume :

Sur quelques expressions populaires au jeu de balle

par Julien DESEES

1. Gilly ! Gilly !

Au cours de l'émission de la Télévision Belge du 4 avril 1966 « Lundi Sports » a consacré une séquence à l'interview accordée à un dirigeant sportif de Gilly. Il a été fait, au cours de cette émission, allusion à l'origine du cri : « Gilly ! Gilly ! » lancé tel un lazzi sur les terrains de football, cri sarcastique adressé au joueur qui, harcelé par l'adversaire, n'a d'autre ressource que celle de botter le ballon hors des limites du jeu.

La réponse a été nette, c'est une exclamation qui a pour origine une tactique en usage au jeu de petite balle au tamis. Elle se différencie toutefois de l'actuelle exclamation par le fait qu'au jeu de balle elle était poussée ou bien avant le coup (tel un conseil) par le clan des spectateurs favorable à l'équipe occupant le tamis, ou bien par après (le coup réalisé). On entendait alors le même « Gilly ! Gilly ! » lancé cette fois, méprisant à l'endroit du joueur auteur de l'envoi voulu de la balle hors jeu.

Au moment où, bien malheureusement, disparaît la magnifique discipline sportive du jeu de paume au tamis, il est bon de donner quelques précisions sur cette tactique, ainsi que sur certains règlements qui régissaient officiellement le déroulement des parties de jeu de balle.

Vers le milieu du XIX^e siècle, les chasseurs au jeu de petite balle avaient acquis une telle dextérité que le fait d'occuper et de se maintenir dans le petit jeu (rechas) constituait le principal de leurs préoccupations. Mieux valait perdre un point (un quinze) ou par-

fois même un jeu, plutôt que de concéder une « chasse », celle-ci entraînant un changement de camp et donc l'abandon du petit jeu favorable.

Afin d'équilibrer les chances, la mesure suivante fut prise : permettre au livreur de demander « chasse » pour une livrée au-delà des limites (outre), de pouvoir ainsi, de ce fait, occuper le petit jeu (rechass).

Cette réglementation nouvelle fut à la base de la tactique gillyenne qui a donné lieu au fameux Gilly ! Gilly !

En effet, lorsque une partie descendait occuper le tamis avec un score de 40 à 30 pour l'adversaire et qu'une chasse était à disputer, un dilemme se présentait au fort livreur. S'il livrait « outre », il gagnait un point (quinze) et le jeu, mais, son équipe restait riviée au tamis avec tous les aléas que cela comportait.

C'est à ce moment crucial que la partie du public favorable à l'équipe qui prenait possession du tamis, conseillait de faire le coup de Gilly par de bruyantes exclamations. Ce coup consistait à livrer la balle volontairement hors du jeu et de perdre la chasse et donc le quinze. La balle ainsi livrée entraînait alors une autre partie du public à manifester, mais cette fois sur un ton agressif, à lancer le cri désapprobateur Gilly ! Gilly !

Les parties étant alors à 40 à 40, le livreur pouvait alors livrer outre et réclamer une chasse, celle-ci lui permettant, ainsi qu'à ses coéquipiers de prendre possession du jeu du rechass avec l'espoir de la gagner ainsi que le jeu en cours. Mais, c'était surtout la reprise du « rectangle » (rechass) qui avait pour but l'application de cette tactique. Bien entendu l'adoption d'une telle méthode comportait de gros risques et seuls les très grands champions pouvaient l'appliquer et encore ne le faisaient-ils que si le livreur qui devait éventuellement leur succéder n'était que de force moyenne. Si son coéquipier était aussi un puissant livreur, il ne risquait pas le coup de Gilly.

Dans une brochure éditée en 1935 (*), les auteurs rappellent la réussite de l'un de ces fameux coups qui eut pour théâtre le

(*) La Petite Reine Blanche au Pays Noir par MM. F. LATERRÉ & J. GERNAUX.

ballodrome de la Paume Royale à Bruxelles au cours du championnat de 1901 :

« La partie de Jumet composée de Hannotiaux, George, Léon Fricoux, Léon Thibaut et Jef Claessens arrive à 6 jeux à 6 et 40 à 30, elle est ramenée au tamis, une chasse ayant été marquée.

Jef Claessens, surnommé l'Empereur des Joueurs, dont la grande maîtrise était connue doit livrer et il demande à son président s'il peut « faire Gilly » pour la chasse.

- Pourquoi ne pas prendre le jeu, fit celui-ci, cela ferait 7 jeux à 6 ;
- Deux petits livreurs me suivent, repris Claessens et nous risquons de ne plus quitter le tamis.
- Je vous laisse juge, reprit Mr FRANCK, président de Jumet. Jef mit d'office son premier envoi hors jeu et, à 40 à 40, il livra magistralement, « DWE COME ENE ! », sa seconde balle bien au-dessus des limites du rectangle. »

Si l'on considère que la largeur du jeu est de $\pm 7,50$ m, et que la balle doit avoir une portée de près de 100 m. pour passer hors de portée de l'adversaire, on ne peut qu'admirer ce type d'exploit où la dépense physique se dispute à la précision et où, de plus, le sang froid de l'athlète et la responsabilité qu'il endosse font que ce coup de Gilly tient lieu du prodige.

Du point de vue de l'origine historique du coup de Gilly, il semble qu'il remonte à l'année 1894.

Cette année la partie de Gilly (Blancs-Becs) était composée des frères Léon et Jules Dailly, de Hector Piérard (dit Le Prince), de Léonce Lemaire et de Jef Claessens.

Partie composée de maîtres chasseurs mais dans laquelle seul Jef Claessens pouvait être considéré comme maître livreur. Ce serait durant cette saison que, nécessité aidant, le fameux joueur bruxellois dû mettre en pratique, à plusieurs reprises, cette périlleuse mais admirable tactique.

2. Les parties dites « Les Blancs Becs ».

Si l'on en croit les dictionnaires de langue française qui font autorité, le terme « Blanc Bec » s'adresse familièrement à un jeune homme sans expérience. Toutefois, ce terme, selon le ton employé

pour le prononcer, peut également servir d'épithète à l'égard d'une personne à qui l'on veut, d'une façon cavalière, donner une leçon de modestie.

C'est le cas pour ce qui concerne l'appellation donnée à certaines formations de joueurs de balle, parties composées généralement d'adolescents.

Au jeu de balle l'origine de cette appellation, définitivement adoptée dans le vocabulaire de la pelote-paume, mérite d'être appelée car elle est à l'origine d'un renouveau de l'histoire du jeu de balle dans toute la région gillicienne et elle devait pendant de nombreuses décennies servir d'emblème aux très bonnes parties locales, et, par extension à des parties étrangères de la grande époque du jeu de paume au XIXe siècle.

Il apparaît, d'après quelques rares documents qui font allusion au jeu de balle de cette période faste, que la discipline dite « petite balle au tamis », ne s'est imposée dans la région carolo-régienne et dans celle du Centre que vers le début du XIXe siècle.

Au cours de la période hollandaise, les joueurs de Gilly, avaient déjà acquis une bonne renommée à ce jeu, entre-autres diverses formations qui avaient pris comme titre « Les XXV ».

Comme il arrive fréquemment dans les entreprises où les hommes se voient confrontés, et le sport n'échappe certes pas à ce phénomène, les « anciens » ont souvent difficile à « déceler » au profit de la génération montante.

Ce fut aussi le cas au jeu de balle à Gilly où les jeunes joueurs locaux ne parvenaient pas à s'imposer ni même à rencontrer leurs aînés afin de pouvoir porter un jugement sur la valeur sportive des parties représentant les deux générations en présence (*).

Une solution est trouvée !

Au cours de la visite d'une équipe de joueurs français de renom, cinq adolescents gilliciens leur lancent un défi. Ce défi est

(*) C'est le thème central de l'œuvre littéraire « La Petite Reine Blanche — Roman d'un Joueur de Balle — de Maurice des Omblaux.

relevé. Durant les palabres qui entourent l'organisation de la lutte, le chef de la partie française, lance, à l'adresse de ses futurs adversaires, l'exclamation mi picarde, mi wallonne : « Vos n'avès pond, jets... tas d'blancs becs ».

Les cinq joueurs gilliciens : Florent Claret, Jean Bergeret, Laurent Goffin et les frères Florent et Justin Cornil, ce dernier également bon spécialiste du jeu à la grosse balle, n'ont pas pu, au cours de cette rencontre, défaire leurs adversaires mais ils ont quand même remporté la première « armure » (**). Cette très bonne prestation de la partie des jeunes a permis de répliquer au chef de la partie française : « Avès v'veyu, ce que pouv'nt vu fé les Blancs Becs ».

C'est à partir de ce moment que la partie composée de ces cinq « jeunes » a été jugée et appréciée à sa réelle valeur sportive et que de ce fait elle a pu régulièrement et avec succès se mesurer avec des parties en renom.

Elle s'est fait depuis aussi inscrire dans les concours sous la dénomination « Les Blancs Becs » afin de se distinguer des « XXV ».

Depuis de partie en partie, de génération en génération, la forte équipe locale gillicienne est toujours restée fidèle à cet emblème. L'appellation « Blancs Becs », a toutefois pris, au jeu de balle, au cours des années, sa signification première. De partie composée de jeunes le terme a glissé vers une dénomination qualifiant une « forte partie », Gilly ayant précisément, pendant une très longue période pu présenter au jeu de petite balle au tamis une série de parties de toute première force.

3. Passer à côté de la montre en or.

Voici une exclamation lancée dans les milieux sportifs tantôt comme lazzi à l'adresse d'un compétiteur malheureux à qui la vic-

(**) Une lutte de jeu de balle était, à l'époque divisée en deux rencontres distinctes, deux « armures » de 5 jeux. Il fallait les remporter toutes deux. En cas d'égalité de victoires, une belle, toujours en 5 jeux, devait départager les adversaires.

toire (et la récompense) lui échappe à la toute dernière minute, tantôt comme une plainte exprimée par celui qui est la victime de ce coup du sort.

Quelle est à l'origine de cette expression qui a fait florès parmi les sportifs de chez nous.

C'est encore dans le folklore issu du jeu de paume qu'il faut retrouver l'origine de cette expression.

Sous la pression des joueurs de balle des petites agglomérations, les organisateurs avaient accepté, dans certaines régions, et ce vers le milieu du XIXe siècle, de permettre aux parties de s'adjoindre un joueur étranger à la localité.

Rappelons qu'à cette époque il n'existait aucun organisme central, type Fédération, qui régissait les destinées du jeu de balle et qui aurait été à même d'officialiser, de préciser et de faire respecter ces règles qui étaient appliquées faut-il le dire avec un esprit à ce point large que cela frisait l'anarchie.

En 1871 ou 1872 la société Amis du Jeu de Balle d'Anvers organisait son championnat annuel. La finale mettait en présence la partie représentant Alost et celle de Fleurus (Les Rouges); équipe reine de l'époque composée du fameux Victor Henriët (dit Le Quet), des frères Gogneaux, de Lekeux et de Gailly.

La victoire revint logiquement à Fleurus et les joueurs reçurent la récompense prévue, soit 6 couverts en argent et une montre en or pour chacun.

C'est après la cérémonie de remise des prix que le Président de la société d'Alost met arrêt au résultat de la lutte arguant qu'un second étranger remplaçait un résident malade parmi les joueurs de Fleurus.

Polémiques à ne pas en finir mais la Société Organisatrice accepte en fin de compte la réclamation et déclassa Fleurus. On voit d'ici la scène « d'échanges des prix », privant les joueurs wallons des couverts et de la montre en or.

Au retour à Fleurus, où il avait déjà été annoncé que la victoire était revenue à l'équipe locale, ce fut la désillusion, parfois la colère.

Les joueurs interrogés donnèrent force détails sur cet incident en concluant qu'ils « étaient passés à côté de la montre en or ».

Expression qui a également fait fortune 1

Il y a lieu d'ajouter que cet incident a eu des conséquences inattendues et très préjudiciables à la vogue du jeu de balle dans les régions flamandes du pays.

En effet, la position prise par l'équipe alostoise a été fort critiquée dans les milieux du jeu de balle. Il s'en est suivi un véritable boycott de cette équipe, mesure prise même par les autres équipes flamandes.

Cette période a marqué le déclin de la discipline du jeu de petite balle au tamis en Flandre et, heureusement une reprise générale du jeu de pelote.

4. Faire « chichille » au tamis.

Encore une expression populaire qui trouve son origine dans les milieux du jeu de balle. Elle a, par la suite servi à qualifier, surtout dans les milieux sportifs, la position de celui qui sous l'emprise de la nervosité, de la crainte de ne pas réussir, perd une partie de ses moyens, facilitant ainsi la tâche de l'adversaire.

Son origine est contestée. Toutefois, les souvenirs recueillis auprès de vieux amateurs, leur transmis par des aînés et quelques traces relevées dans des notes plus que centenaires, permettent de donner une version qui semble devoir être très proche de la réalité.

Il faut encore en revenir à cette réglementation du jeu de petite balle au tamis qui avantageait considérablement la partie occupant le petit jeu (rechas).

Le livreur avait à faire face non seulement à 5 adversaires décidés mais aussi à cette anomalie de la réglementation de l'époque qui permettait au rechasseur en difficulté, de chasser la balle volontairement hors jeu, plutôt que de risquer un rechas trop court. Dans ce cas, le point (quinze) était perdu, certes, mais la partie continuait d'occuper l'aire de jeu favorable à l'acquisition future de points précieux.

C'est ainsi que des formations restaient parfois plusieurs jeux en suivant, « clouées » au tamis, voyant passer par dessus leur tête toutes leurs balles livrées à l'adversaire; celui-ci, bon tacticien, se réservant comme déjà dit, d'éviter par tous les moyens le marqua-

ge d'une chasse, phase qui pouvait faire prévoir un retournement complet de la situation du jeu.

Les joueurs occupant le grand jeu (tamis) n'avaient donc au cours de ces moments peu propices plus rien à faire qu'à conseiller et à encourager le livreur, en attendant le marquage d'une « chasse » bienvenue. Lorsque cette situation perdurait, certains joueurs, las, s'accroupissaient en attendant un retournement du sort. Ils faisaient « si-sitte » au tamis, ils prenaient leurs aises, ils s'accroupissaient à même le sol.

D'autre part, une coutume ancestrale, voulait qu'au cours du banquet annuel de la Ste Cécile à Chimay, le plus ancien convive se servait en premier lieu en s'écriant « d'ji sù lcheu au tchapiau » (*) expression encore originaire des milieux du jeu de balle, poussée au moment du tirage au sort d'une finale de jeu de balle et qui avantageait ou désavantageait la partie qui « restait au chapeau » selon l'époque et la région où le tirage avait lieu.

Des liens très étroits existaient alors entre les joueurs de balle et les fanfares locales, ces dernières étant régulièrement appelées à se faire entendre pendant les finales de concours de jeu de balle.

Il semble que ce serait au cours d'un banquet du 22 novembre (*) que dans l'euphorie provoquée par ce genre de réunion et à l'annonce d'une sévère défaite subie par les joueurs de balle locaux que le « si-sitte » au tamis serait devenu « chichitte au tamis ».

L'équipe locale du jeu de balle de Chimay a d'ailleurs, porté, fort longtemps l'épithète de « chitards », cette équipe ayant connu une assez longue période de décadence qui la rangeait parmi les parties faciles à battre.

A l'encontre de la favorable interprétation donnée à l'épithète Blancs Becs, la dénomination de « Chitards » (ou dans l'action du jeu de « Chichitte au tamis ») a qualifié depuis une partie de jeu de balle de valeur médiocre.

Cette expression passée dans le langage courant a été adaptée en dehors des milieux sportifs de jeu de balle pour qualifier des individus ou des actions marquées au coin par des grandes faiblesses.

(*) Annales du Cercle Archéologique de Mons - Tome 58.

Lamoral d'Egmont

ESQUISSE D'UN SUCCES ARTISTIQUE ET D'UNE INFORTUNE HISTORIQUE.

Herman VAN NUFFEL

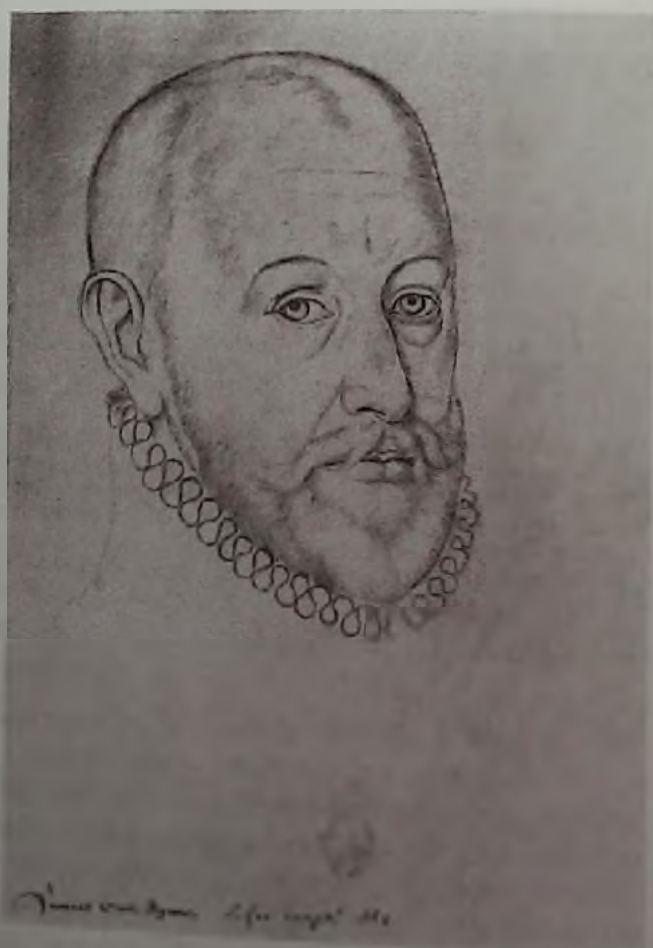
Herman Van Nuffel est chargé de cours à l'Ichec à Bruxelles. Collaborateur à nos revues *Brabant*, *De Brabantse Folklore* et *Le Folklore Brabançon* il a publié en outre les mémoires du patricien Gantois, Marc van Vaerenwijck sur les Troubles du XVI^e siècle, ainsi que cette année un livre intitulé : *Lamoraal van Egmont in de Geschiedschrijving, de Literatuur, de Beeldende Kunst en de Legende*. (Collection Anciens Pays et Assemblées d'Etats, T. XLVI.)

Ce livre qui fut présenté au public et à la presse le 20 septembre dernier au siège de la Kredietbank à la Grand Place de Bruxelles en présence du Ministre de la Culture Néerlandaise; Monsieur Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles et plusieurs autres personnalités, traite de la présence du Comte d'Egmont dans l'histoire, les arts et la légende du XVI^e siècle à nos jours.

L'article que nous publions ici donne un bref aperçu de cet ouvrage qui paraîtra en 1969 en langue française.

Si le comte d'Egmont jouit actuellement d'une renommée internationale, il la doit avant tout à des hommes comme Goethe, Schiller et Beethoven, qui l'ont immortalisé par leurs œuvres et l'ont fait connaître dans tous les milieux. La critique a recherché les sources historiques de ces auteurs. Il conviendrait de s'interroger aujourd'hui sur les raisons qui ont poussé ces artistes de se passionner pour le comte d'Egmont. Charles de Rémusat (1) s'est efforcé d'y répondre, en disant que « L'histoire moderne offre à la tragédie romantique peu de sujets plus propices que la mort du comte d'Egmont. Un grand guerrier, un généreux caractère, une injuste condamnation, une catastrophe sanglante, et plus loin la lutte de la réforme, enfin, les premiers mouvements d'une des plus mémorables et des plus légitimes révolutions dont l'Europe ait été témoin : voilà les éléments tragiques que la réalité offrait à l'imagination du poète ; heureux de trouver l'occasion de peindre tout à la fois un homme et un peuple, un événement et un siècle, un portrait et un tableau d'histoire ».

(1) Introduction à la traduction française de *L'Egmont* de Goethe, 1822.



Lamoral d'Egmont

Dessin par Jacques Lehoucq (?) vers 1570

Recueil d'Arras

Une telle réponse ne peut que satisfaire partiellement, car l'histoire abonde de héros qui auraient pu tout aussi bien servir d'exemple que le comte d'Egmont. Si l'on considère que le comte d'Egmont était mort depuis des siècles, par quel attrait ces allemands du XVIII^e siècle se sont-ils intéressés à sa vie et à son exécution ?

Pour résoudre ce problème nous devons savoir que Lamoral d'Egmont fut dès sa mort un héros légendaire dans les arts et dans l'histoire. Universellement connu comme un vaillant capitaine, sa fin tragique eut une résonance sans précédent. Elle fit de lui un thème artistique exceptionnel (2). Ajoutons-y l'intérêt que l'étranger porta à la révolution des Pays-Bas, et nous comprenons que de très bonne heure une tradition s'installa dans les arts et les lettres d'évoquer la mémoire de ce grand seigneur. Goethe, Schiller et Beethoven par leurs chefs-d'œuvre en font une figure immortelle.

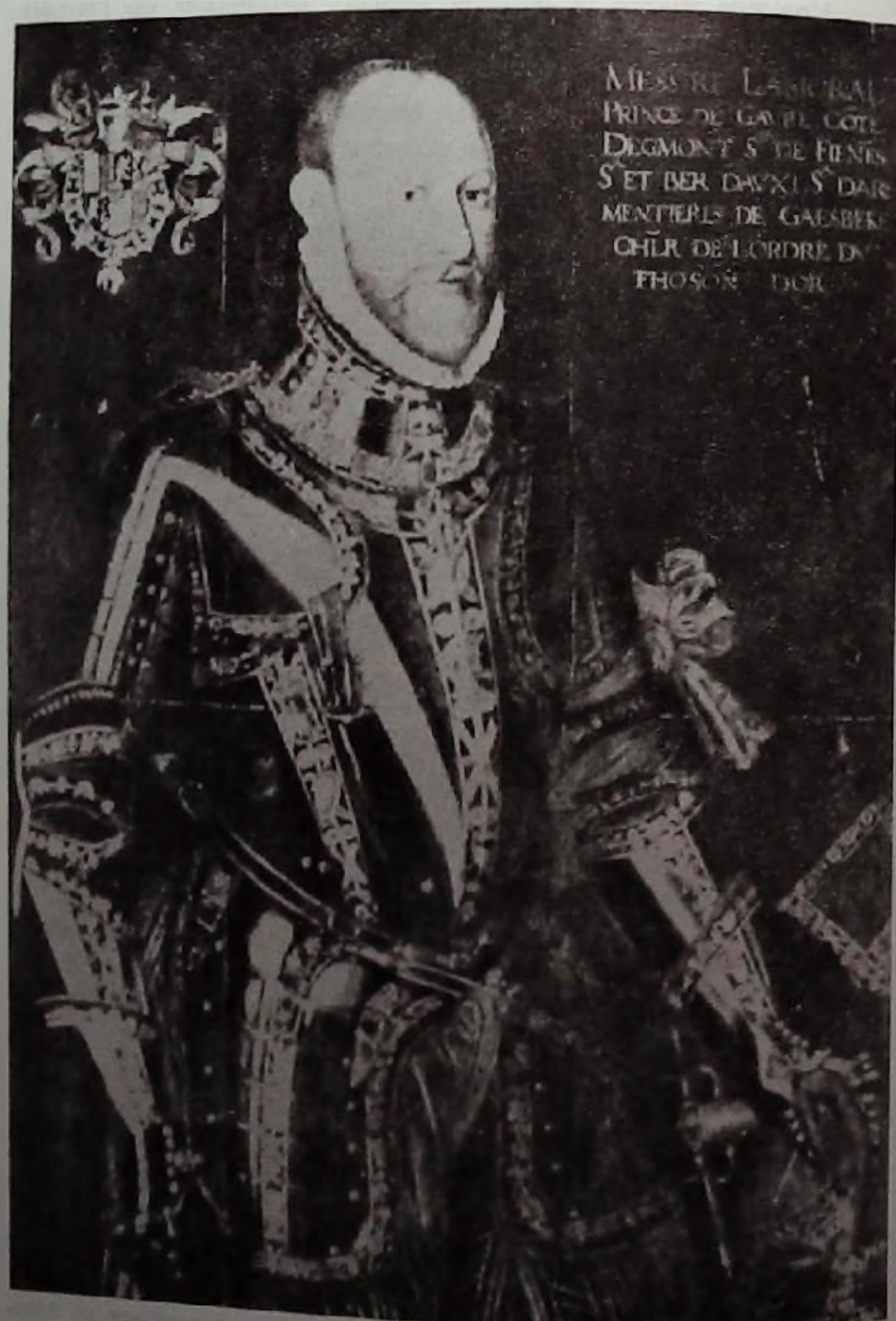
L'histoire passionnante de ce succès artistique formera le sujet de cet article. Après avoir recherché les sources du « thème » nous en suivrons les traces à travers les XVII^e et XVIII^e siècles, pour retourner, vers 1860, à Bruxelles, à l'occasion de l'érection du monument aux comtes d'Egmont et de Hornes.

L'Exécution du comte d'Egmont.

Le 5 juin 1568 fut une bien triste date dans l'histoire de Brabant, et de Bruxelles en particulier. Ce jour là, les comtes d'Egmont et de Hornes montèrent les marches de l'échafaud, à la Grande-Place de la ville, et eurent la tête tranchée.

Les chroniqueurs du XVI^e siècle attestent unanimement que les assistants à l'exécution capitale. Espagnols et Bruxellois donnèrent tous les signes d'une douleur profonde et sincère. Tous s'apitoyaient sur le sort d'un homme célèbre. Les officiers espagnols pluraient un valeureux capitaine sous les ordres duquel ils avaient maintes fois combattu ; les bourgeois se lamentaient sur la fin tragique d'une noble personnalité qui avait su se rendre populaire. Plusieurs tremblaient pour eux-mêmes au spectacle d'une justice sanguinaire, qui osait frapper si fort et si haut.

(2) Il est remarquable que le thème d'Egmont se retrouve dans les diverses branches de l'art.



Lamoral d'Egmont — Tableau entre 1565 et 1567

(Harrogate)

On pleurait « celui que l'on avait pu voir, il n'y avait guère chevaucher dans nos rues comme un roi et qui était emmené maintenant comme un pauvre prisonnier (3) » : « cette tragédie que le Duc d'Albe nous fit voir à Bruxelles es Comtes de Horne et d'Aiguemond » (4) ou « un des vaillans chevaliers et grands capitaines qui fust au monde » (5).

Le peuple voyait en Egmont un martyr de la tyrannie, comme plusieurs chansons des Gueux en font foi (6), mais il est peu probable qu'on le considéra dès l'abord comme un héros de la liberté. Il serait encore plus vain de prétendre que sa mort fut le signal d'une révolte générale (7). D'Egmont comme symbole de la liberté en la personne duquel Philippe II espérait attenter à l'indépendance du pays, n'apparaît pas avant 1580, quand il est question de lui dans l'*Apologie du Prince d'Orange* (8). Encore ne faudrait-il pas oublier dans quelles circonstances et dans quel but, cette œuvre fut composée.

Il est vrai que le comportement d'Egmont put paraître équivoque à bien des contemporains. Les protestants le crurent des leurs à certain moment. Après les excès des iconoclastes, il laissa pratiquer librement le culte réformé, mais cela ne l'empêcha pas de faire châtier sévèrement les principaux coupables (9).

Marc Van Vaernewyck raconte que, vers ce temps-là (1566) : « Le comte d'Egmont se rendit à la Messe de onze heures en l'église Saint-Michel (à Gand) devant l'autel du Saint-Nom de Jésus, et je le vis s'agenouiller devant, coiffé de son bonnet, à la fin de l'office. Il induisit de la sorte en erreur les deux partis ; les gueux parce qu'il allait à la

(3) Marc Van Vaernewyck : *Troubles Religieux en Flandre*, trad. française (1906) T. II p. 357.

(4) Michel de Montaigne : *Essais* T. I, chapitre VII.

(5) Brantôme : *Vie des hommes illustres et grands capitaines étrangers* - Leyde 1715. L'œuvre de Brantôme bien qu'écrite au XVI^e siècle, ne fut éditée qu'après la mort de l'auteur au XVII^e siècle.

(6) Voir : a) *Als men schreef d'ysent vijfhondert, Geuzeliedboek*, éd. E. I. Kuiper, 1924, T. I, n 31.

b) *Ghij leeuwen Jonck en teere*, Trois chants historiques, éd. E. De Gussenhaker 1854.

(7) Comme le fait L. Grégoire dans le *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire*, 1873, p. 664.

(8) Nous ne pouvons perdre de vue que le prince d'Orange en conflit avec le roi, devait tâcher de défendre sa façon d'agir et d'avoir le peuple avec lui, et parlait ainsi d'un peuple *franc et libre* (p. 116) auquel les Espagnols avaient présenté les têtes des gouverneurs sur des lances (p. 168).

(9) Bien entendu Egmont avait ses raisons politiques d'agir ainsi, mais celles-ci n'étaient point connues de la population et provoquaient plusieurs rumeurs insidieuses.



Lamoral d'Egmont — Tableau du XVI^e siècle

(Germanisches National Museum Nuremberg)

messe, les catholiques parce qu'il s'agenouillait le bonnet sur la tête (10) ». Détail peut-être sans grande importance, mais qui indique que la conduite du comte d'Egmont, étonnait ses contemporains.

Après l'exécution du comte, Van Vaernewyck le plaint : il trouve que la justice se montre bien rigoureuse mais il ne l'innocente point pour autant (11). Le Révérend Père Strada (12) se montre sensible aux grandes qualités du prince, mais il voit aussi ses défauts. Une certaine chanson des gueux, tout en déplorant son sort, l'accuse d'avarice et de lâcheté (13). Par contre d'autres auteurs beaucoup plus écoutés comme Hogenberg (14) Van Meteren (15), Grotius (16) et Hooft (17) prennent sa défense et plaident son innocence.

Au total, parmi les auteurs du XVI^e siècle le comte d'Egmont est populaire : tout le monde le plaint, mais on le critique. Il est la plus illustre victime du duc d'Albe, nul ne le conteste, mais tous ne le jugent pas innocent. Personne peut-être, parmi ceux-là du moins que nous avons pu lire, ne l'exalte comme un héros de la liberté (18).

...

L'Etranger et l'exécution d'Egmont.

L'exécution d'Egmont n'a point passé inaperçu à l'étranger. Ainsi en font foi les témoignages, déjà cités, de Montaigne et de Brantôme. Nous y ajoutons pour rester dans le domaine des lettres, une chanson en Bas-Allemand « *Des von Egmunden trüw Gemal* » (19), et dans la littérature espagnole, les mémoires des officiers espagnols, Alonso de Ulloa (20), Bernardino de Mendoza (21) et Carnero (22), ainsi que plusieurs poèmes

(10) Marc Van Vaernewyck : o.c. T. I, p. 201.

(11) Marc Van Vaernewyck : o.c. T. II, p. 32 et 403.

(12) Strada : *de Bello Belgico*, 1632-1647.

(13) Voir « Och hoe bedroeft is nu Nederland », E. T. Kuiper ; o.c. T. I, n° 32.

(14) Voir les commentaires au-dessous de ses dessins bien connus.

(15) *Historien der Nederlanden, en haar naburen oorlogen*. Bien qu'écrite à l'origine en Néerlandais, la première édition parut en Allemand en 1593.

(16) *Annales* (1559-1588).

(17) *Nederlandse Historien*, 1642.

(18) Nous n'employons ici qu'edes sources narratives, les documents officiels étant inconnus dans ce temps là.

Voire aussi pour le retentissement de l'exécution du comte d'Egmont notre étude dans *De Brabantse Folklore* (n° 175) 1907 : *De terechtstelling van Egmout en Hoorne en de Weerslag ervan op hun Tijdgenoten*, p. 267-270.

(19) *Alte Hoch-und Niederdeutsche Volkslieder*, éd. Uhland, 1881, n° 355.

(20) Alonso de Ulloa : *Commentarii della guerra...* ed. italienne, Turin 1560.

(21) Bernardino de Mendoza : *Commentarii* (1590), trad. française 1860.

(22) Antonio Carnero : *Historia de las Guerras civiles...*, 1626.

(23), dont le plus intéressant est incontestablement le *Romancero* de Pedro de Padilla. L'auteur y décrit les événements aux Pays-Bas depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à l'arrivée de Don Juan d'Autriche. Son récit, qui suit fidèlement les commentaires de Mendoza, se fait remarquer par une certaine objectivité et une simplicité grave. Ainsi Pedro de Padilla nous procure une scène touchante de l'exécution du comte d'Egmont (24).

Ajoutons y encore, pour être complet, bon nombre de reproductions graphiques (25) ; une toile de Pierre Van Coninxloo, représentant les comtes d'Egmont et de Hornes dans la prison de la Maison du Roi; des dessins de Hogenberg sur l'arrestation et l'exécution, ainsi qu'une très belle estampe, faite à Lyon en 1570 par Benoist Rigaud.

Cette présence affirmée du comte d'Egmont dans les arts du XVI^e siècle, n'est qu'un reflet de ce qui se passait alors en Europe. Si le Pape se montrait satisfait de l'exécution (26), il n'en était pas de même en Allemagne où plusieurs princes voulaient lever une armée pour venger la mort d'Egmont (27). En France les réactions furent variées. Colligny crut devoir tranquiliser ses partisans, en proclamant qu'il n'y aurait pas d'Egmont en France; par contre, la cour vit dans l'exécution une sainte décision, une voie à suivre pour procéder un jour en France contre les huguenots (28).

...

Certes, Philippe II avait surtout voulu frapper les imaginations. Il n'empêche que l'Europe en avait tressailli. Le Duc d'Albe était le premier

- (23) Voir : Baltasar de Vargas : *Breve relacion...* (1569)
El Duque de Alba, vencedor de los rebeldes de Flandes. *Romancero* anonyme (s.d.)
 Gerónimo Bermúdez : *Panegirico al gran Duque de Alba* ; ainsi que dans le *Don Quichotte* de Cervantes (1605).
 (24) *Romancero de Pedro de Padilla*, 1583. Voir romances IV et VI.
 (25) Des tableaux représentant le comte d'Egmont se trouvent à Bruxelles, à Richmond, à Harrogate, à Brunswick à Nuremberg ; une tapisserie bruxelloise à Gansbeck, différentes gravures anonymes à Alkmaar et à Breda ; à Bruxelles, un médaillon à Berlin, des miniatures à Dresde et à Bruxelles, un dessin dans le Recueil d'Arras, un pion d'un jeu de dame à Dresde, des gravures de Doetechuin et de P. de Jode à Bruxelles ; ainsi que du XVII^e siècle, des gravures de J. Houbraken et de Simon de Plessier.
 (26) Gachard : *Correspondance de Philippe II, lettres de l'ambassadeur d'Espagne à Rome au Roi* (n^o 770, 778).
 (27) Extraits de la *Correspondance diplomatique des envoyés du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, près de la cour de Vienne*, éd. G. Creppel.
 (28) P. Champion : *Charles IX, La France et le Contrôle de l'Espagne*, 1929, p. 144.

exécution & supplice fait par l'entente ludicraire, à l'encontre de nobles & illustres Chevaliers de la Toison, les Comtes d'Aigemont, & de Hornes.



L'exécution d'Egmont et de Hornes
 Estampe par Benoist Rigaud à Lyon 1570.

à se féliciter de la terreur qu'avait provoqué l'exécution publique du comte d'Egmont (29), mais il ne se doutait probablement point que de cette terreur naîtrait une légende qui ferait du martyr le symbole de la révolte et la victime de la liberté opprimée (30).

L'APPORT DU XVII^e SIÈCLE.

L'apport du XVII^e siècle est moins important à première vue. En effet, les œuvres d'art se font plus rares (31). La relève est prise par les historiens. De sorte que l'Europe continua à s'intéresser à la révolte des Pays-Bas et en particulier au comte d'Egmont. Tous ces ouvrages mettent la vie et la mort du comte en relief, louent son caractère généreux et ses capacités militaires et oublient de plus en plus la critique du XVI^e siècle, pour ne retenir que la glorification. Parmi les œuvres les plus lues, nous ne citerons que Van Meieren, traduit en plusieurs langues ; Strada, traduit en Français en 1650 et 1655, et en Anglais en 1667 ; Thuanus (de Thou) ; Bentivoglio ; l'*Historische Chronicon* de Johan Ludwig Gottfried en 1657, sans oublier l'*Histoire Universelle* d'Agrippa d'Aubigné (1616-1620). L'auteur y raconte la mort d'Egmont, il vante ses qualités d'homme de guerre ainsi : « Le comte estoit homme de guerre, remarqué pour, en plusieurs batailles et combats, avoir par ses charges et assauts gagné le coup de la partie, notamment à Saint Quentin et à Gravelines » (32).

Le XVII^e siècle a non seulement perpétué le souvenir d'Egmont, il a en outre, en mettant l'accent sur les qualités du comte à l'exclusion de ses défauts, préparé sa glorification aux siècles suivants.

EGMONT AU XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES.

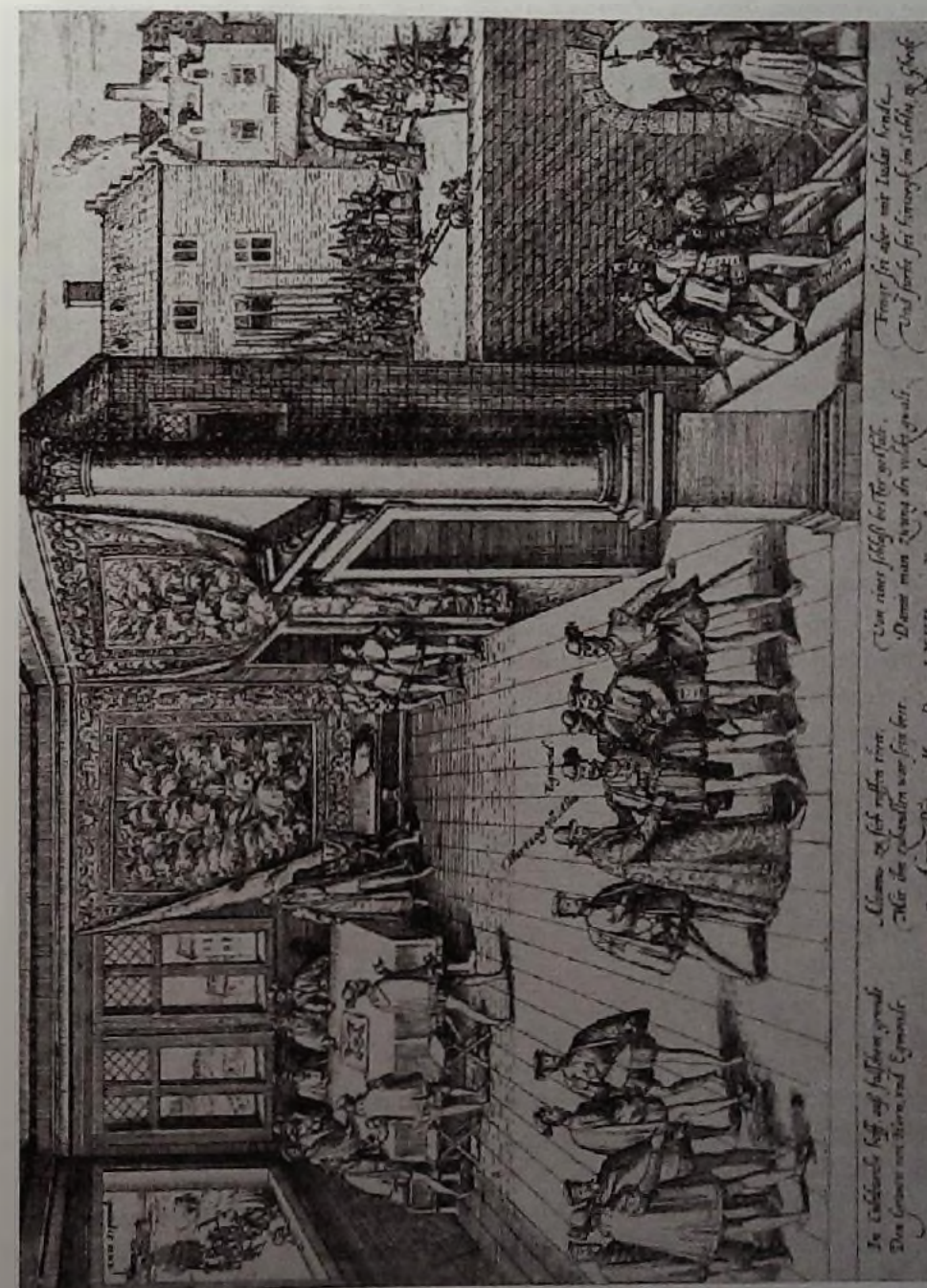
C'est au XVIII^e siècle que la noble figure du comte d'Egmont, fortement idéalisée, tout auréolée de légende, devient un sujet littéraire universel par la grâce de Voltaire, Goethe et Schiller, auxquels le comte d'Egmont doit sans doute une bonne part de sa renommée.

(29) Gachard : o.c. Albe au Roi, 9 juin 1568 (n° 765).

(30) Ces détails légendaires se retrouvent déjà dans plusieurs recits sur l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes.

(31) Nous n'avons pu que déceler une pièce de théâtre d'un auteur hollandais du deuxième ordre, T. Assellijn ; *De dood van de Graven Egmont en Hornes* (1686).

(32) T. III. p. 259 éd. de 1880.



L'arrestation d'Egmont

Gravure par Fr. Hagenberg (1583)

Voltaire dans la *Henriade* (1728) parle d'un des fils de Lamoral d'Egmont. Voici le salut que « l'Avocat des gens mal jugés » adresse en passant, au père :

(Egmont), qu'aveugla l'amour de la patrie.

Mourut sur l'échafaud, pour soutenir les droits

Des malheureux Flamands opprimés par leurs rois. (33)

En 1756 dans *L'Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*, Voltaire reparle d'Egmont. Il invoque sa victoire à Gravelines et y ajoute la remarque suivante : « ... ce même comte d'Egmont à qui Philippe II fit depuis trancher la tête pour avoir défendu les droits et la liberté de sa patrie » (34). Pour Voltaire il n'y avait pas de doute que la mort d'Egmont avait été le signal et le succès de la révolte : « Le nouveau tribunal établi à Bruxelles jeta les peuples dans le désespoir. Le comte d'Egmont et de Horne, avec dix-huit gentil-hommes, ont la tête tranchée, leur sang fut le premier ciment de la république des Provinces-Unies » (35).

Nous ne pouvons rien dire de précis au sujet des sources de Voltaire. Mais nous connaissons l'intérêt qu'il portait à l'histoire du protestantisme, son aversion du despotisme et du fanatisme religieux, qui étaient au siècle des Lumières incarnés par Philippe II; aussi pouvons nous aisément comprendre que la plus illustre victime du roi d'Espagne devint vite le héros de la liberté et de la tolérance religieuse.

L'influence de Voltaire ne peut être sousestimée. Nous décernons tout d'abord un « *Eloge du Comte d'Egmont* », dédié aux Etats de Brabant à l'occasion de la journée glorieuse du 30 mai 1787. L'auteur anonyme y cite les vers de Voltaire en épigraphe. Puis il ajoute au sujet d'Egmont :

p.4. « Il s'est voué à la mort pour assurer l'existence de ses concitoyens ».

p.11. « en se vouant pour la liberté il s'est érigé un trophée dans nos cœurs que la sensibilité renouvelle tous les jours ».

p. 25. « Héros équitable, si ma voix profane a osé pénétrer dans l'horreur de ton tombeau pour réveiller ta cendre glorieuse; c'est l'amour du peuple qui l'a excitée, ce même peuple qui t'a fait prodiguer ton sang et sacrifier ta vie ».

Schiller aborde le sujet de la même façon, dans sa tragédie *Don*

(33) *Chant huitième*, vers. 50-52.

(34) *Oeuvres Complètes de Voltaire*, 1878, T. XII, p. 462.

(35) *o.c.* p. 467.



Egmont et Horne en prison
Tableau de P. Van Coninxloo - XVI^e siècle

Carlos, qui date précisément de la même année 1787 et qui est une ode à la liberté. Le fils de Philippe II et son ami, le comte de Posa, entrent en conflit avec le roi. Don Carlos voudrait aller commander les troupes en Flandre, pour pouvoir ainsi mieux aider le peuple de ces régions à se libérer.

Dans cette pièce, qui se passe entièrement en Espagne, le comte d'Egmont est cité dans un monologue fameux où Philippe II met à nu son âme injuste et despotique :

« Graf Egmont ?

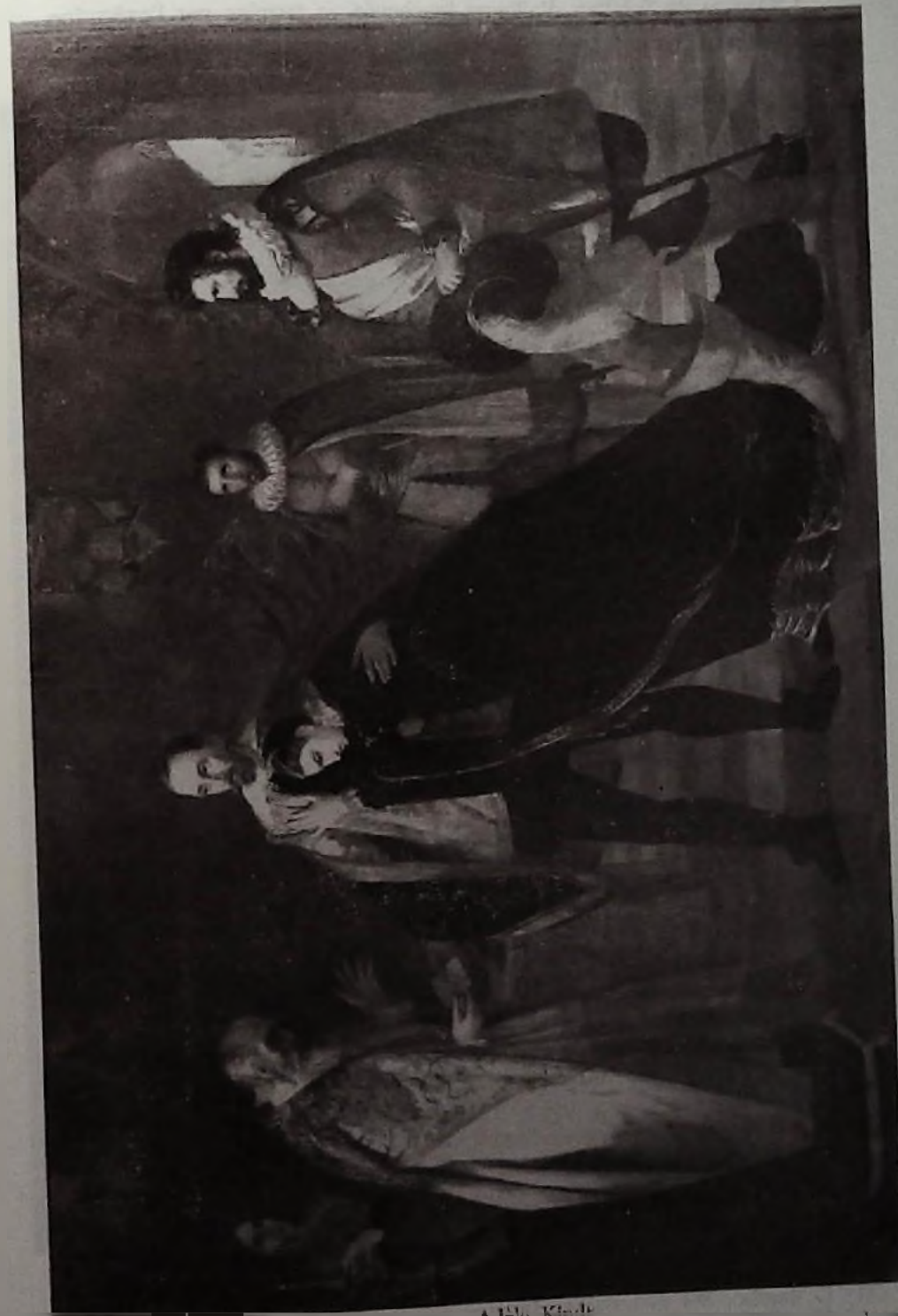
Was will der hier ? Der Sieg bei Saint-Quentin

War längst verwirkt. Ich werf ihn zu den Toten »

(Er löscht den Namen aus und schreibt ihn auf die andere Tafel) (36)

Toujours en 1787 Goethe fait jouer une tragédie intitulée *Egmont*, dans laquelle il en prend à son aise avec la vérité historique. Il y exalte d'Egmont, fiancé à Klarchen, une jeune fille du peuple, adoré de ses vassaux, les défendant au mépris de sa propre vie. Dans la nuit qui précède l'exécution d'Egmont, la Liberté lui apparaît sous les apparences d'une vision angélique. Elle offre à Egmont la couronne du héros et du vainqueur : elle lui annonce que sa mort donnera la liberté aux Pays-Bas. Lorsqu'elle a disparu Egmont se prépare à mourir, persuadé que son sacrifice ne sera pas vain : « Auch ich schreite einem ehrenvollen Tode aus diesem Kerker entgegen, ich sterbe für die Freiheit, für die ich lebte und focht, und der ich mich jetzt leidend opfre. » Il quitte la scène et la tragédie s'achève, un peu comme celle de *Faust*, au son d'une musique triomphale.

Schiller était professeur et historien non moins qu'auteur dramatique. Il aimait la liberté, comme beaucoup d'hommes de sa génération, en Allemagne et ailleurs. L'intérêt qu'il portait à la révolte des Pays-Bas, se retrouve ainsi dans son œuvre « *Geschichte des Abfalls des vereinigten Niederlande von der Spanischen Regierung* » de 1788. Dans l'introduction il exprime l'opinion que l'apparition de l'esprit de liberté aux Pays-Bas fait la gloire du XVI^e siècle. Pour lui le prince d'Orange et le comte d'Egmont, bien que différents l'un de l'autre, sont les deux chefs incontestés du mouvement de libération : « Egmont vereinigte alle Vorzüge, die den Helden bilden ; er war ein besserer Soldat als Oranien, aber als Staatsmann tief unter ihm : dieser sah die Welt, wie sie wirklich war ; Egmont in dem magischen Spiegel einer verschönernden Phantasie ». (36) Acte III, Scène 8.



Adèle Kinde
Egmont donne sa lettre pour Philippe II à l'évêque d'Ypres et fait ses adieux à sa femme - 1826

L'Oeuvre de Schiller, d'ailleurs inachevée, se termine par l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes. Dans le tout dernier paragraphe, elle montre le peuple de Bruxelles, trempant ses mouchoirs dans le sang des martyrs de la liberté (37).

Grâce au génie des deux auteurs allemands, Egmont devient un thème idéal. Nous possédons encore une critique remarquable de la tragédie de Goethe, dans laquelle Schiller reproche à son glorieux ami d'avoir négligé les traits les plus tragiques et les plus nobles du caractère d'Egmont (38). Goethe s'est défendu contre ce reproche (39) mais a néanmoins fait remanier son œuvre en 1796 par Schiller lui-même, qui passe à nos yeux pour le véritable inventeur du personnage traditionnel d'Egmont.

A partir de 1790 la tragédie de Goethe est accompagnée d'une musique ad hoc par Reichardt et vers 1800 Sturmer compose à Munich des dessins pour l'illustrer, notamment la vision d'Egmont.

En 1810, Beethoven compose l'ouverture par laquelle le nom d'Egmont se répand à travers le monde entier, porté désormais par la magie d'un mode d'expression audible à tous. Voltaire, Goethe, Schiller et Beethoven : quels autres personnages de l'Histoire de Belgique, et peut-être même de l'histoire universelle, peuvent se flatter d'avoir groupé de tels chantres autour de leur nom ?

Beethoven a été inspiré par l'œuvre de Goethe, mais Schiller et Goethe ont, au moins au début, travaillé indépendant l'un de l'autre. Schiller cite comme sources Van Meteren et Strada ; pour Goethe on a pu retrouver l'influence des deux historiens, ainsi que de Thou et Wagenaar (qui fut traduit en Allemand en 1758), et la seconde édition de la Chronique de Gottfried (40), que Goethe aurait déjà lue dans son enfance (41).

(37) « Die Gegenwart so vieler Auflauer und Henker, als das Schafott umgaben, konnte die Bürger von Brussel nicht abhalten, ihre Schmutztücher in das herabströmende Blut zu tauchen und diese heilige Reliquie mit nach Hause zu nehmen ». Le détail se retrouve déjà dans les œuvres du XVII^e siècle, mais est difficile à contrôler quant à sa véracité.

(38) *Für Egmont, Trauerspiel von Goethe* (1788).

(39) Eckermann : *Gespräche mit Goethe* ; à la date du 31 janvier 1827.

(40) éd. en trois volumes 1743-1759.

(41) E. Gaglia : *Die historischen Quellen von Goethes Egmont*, in *Zeitschrift für Allgemeine Geschichte*, p. 384-392 (1886).



D. De Piennes — Egmont monte à l'échafaud — 1830

La recherche de ces sources ne peut nous satisfaire que partiellement car elle ne résoud le problème qu'à partie. En effet si nous nous demandons pourquoi Goethe et Schiller se sont-ils intéressés de préférence à Egmont plutôt qu'à tout autre héros historique, tel par exemple le Taciturne, on ne peut trouver une réponse Satisfaisante dans l'énumération de leurs sources historiques.

Il faut dès lors se rapporter à la formation philosophique des deux hommes et cela nous ramène à Voltaire, ou du moins à son esprit et à ses conceptions : liberté humaine et haine du despotisme (42). Nous sommes au siècle des lumières et de l'Aufklärung; ce dernier trouve sa plus vive expression dans les œuvres du *Sturm und Drang* allemand.

Au XIXe siècle Egmont est célébré comme une sorte de héros national en Belgique. En 1804 ses restes sont retrouvés à Zottegem et l'empereur Napoléon se déplace pour les saluer.

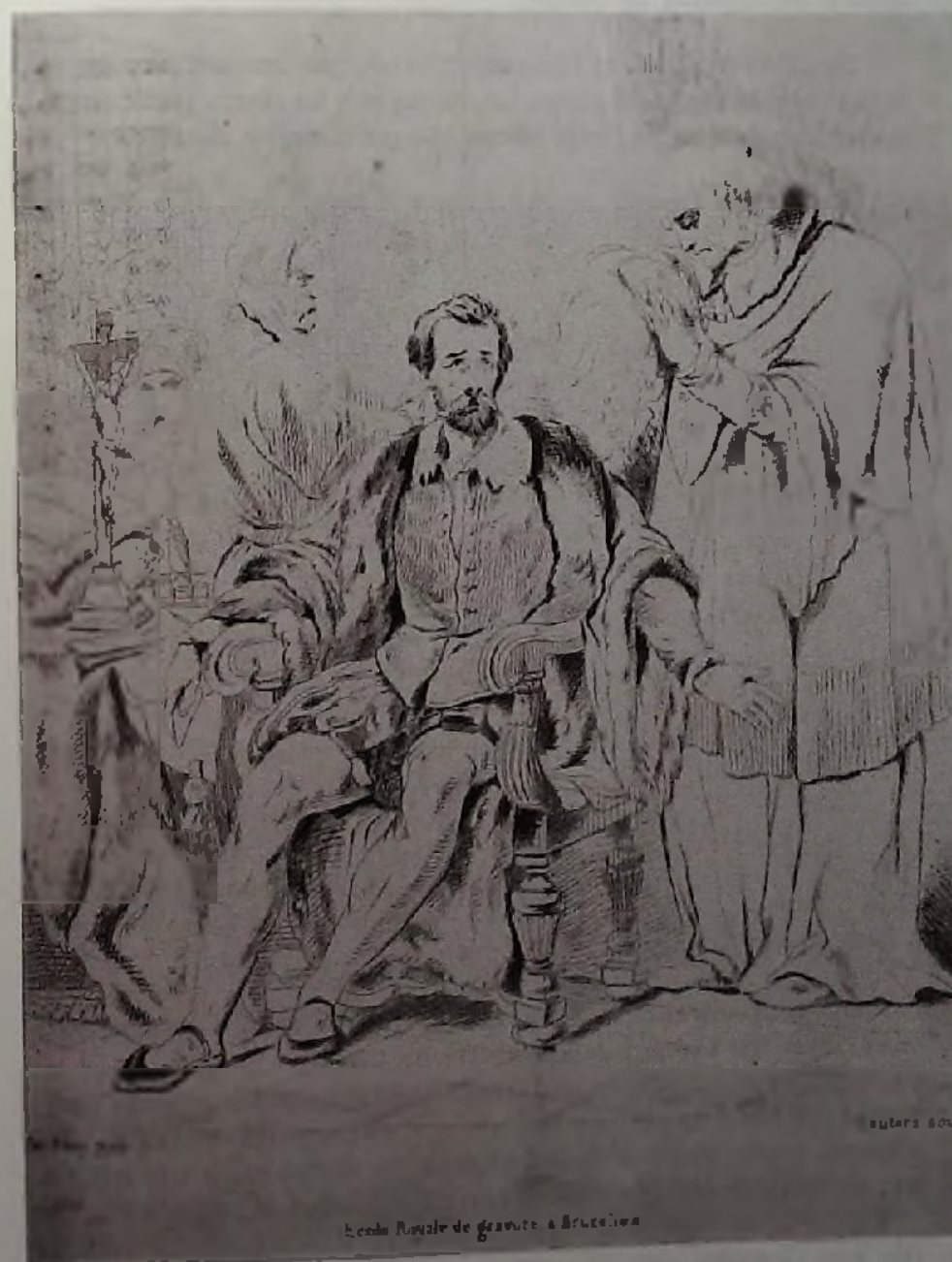
En 1806 H. Fr. Tollens se répand dans un long poème, en noir et blanc, de style exalté : « *De dood van Egmont* ». Le héros devient l'incarnation du pays, l'effusion de son sang est le prix de la victoire.

En 1820, l'Académie Royale des beaux-arts et de la littérature, de Gand, demande un éloge du comte d'Egmont. Deux auteurs participent au concours. Le premier P. J. Brunelle (*Eloge du comte d'Egmont*) cite les vers fameux de Voltaire : le second J. J. de Cloet (*Eloge historique du comte d'Egmont*) se réfère à l'œuvre de Schiller avec enthousiasme, et non sans un brin de servilité.

La même année le chevalier Cambrelin composa un poème latin sur la mort du comte d'Egmont, qui fut la source d'inspiration (cadre et idées) du poète Auguste Clavareau : *La Mort du comte d'Egmont*, long poème édité à Paris en 1821, qui débute de la façon suivante :

« O Muse ! viens m'ouvrir les annales du crime.
Déploie le dessein d'une grande victime,
Et du Belge opprimé racontant les malheurs,
Sur la tombe d'Egmont viens répandre des pleurs
Dis comment un héros, l'appui de sa patrie,
Par le fer assassin a vu trancher sa vie ».

(42) Voir à ce sujet : D. Hazard : *La Crise de la Conscience Européenne* (1935).



J. B. Van Rooy — Derniers moments d'Egmont — 1838

Emerveillé par Schiller, J. J. de Cloet traduit son œuvre historique en 1821 : *Histoire du Soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole*, tandis que Ch. de Rémusat publie à Paris en 1822, une traduction de *l'Egmont* de Goethe.

En 1824 l'Académie de Gand ouvrit un nouveau concours avec comme sujet l'éloge du comte d'Egmont. Le premier prix fut obtenu par P. Laitat, le deuxième prix alla à Pierre-Joseph Mangez, avocat à Bruxelles.

A Zottegem, Prudens van Duyse obtint le premier prix de la Chambre de Rhétorique en 1838, avec un poème en cinq chants : *De dood van Egmont*, tandis qu'en 1852 P. Ecrevisse publia un roman historique *Egmonts einde*, et en 1860, P. Geiregat une tragédie historique : *De Graven van Egmont en Hoorn*. Un *Egmont*, tragédie en vers d'Alexandre Rolland, fut encore créé au théâtre de l'Odeon le 22 mai 1897. Enfin, et ceci nous mène au début du XXe siècle, Ivan Gilkin écrit entre 1913 et 1915 un drame intitulé *Egmont*. Cette œuvre, faite pour rivaliser avec la tragédie de Goethe, est extrêmement longue et ne fut, du moins à notre connaissance, jamais jouée. *Egmont* est encore cité chez Charles De Coster et dans un poème de Victor Hugo.

Quant à la tragédie de Goethe, elle fut encore traduite en Danois en 1818, en Suédois 1826, en Anglais 1841, en Néerlandais et en Italien 1853, en Tchéque 1871, en Serbo-Croate 1880 et en Espagnol 1947. Ainsi elle répand, avec la musique immortelle de Beethoven, la renommée du comte d'Egmont.

Par ailleurs plusieurs peintres et graveurs du XIXe siècle perpétuent la tradition du XVIe (43). En 1826 Adèle Kindt exposa à Gand un tableau intitulé : *Le comte d'Egmont écrivant à Philippe II avant d'aller à la mort*. Elle fut suivie, en 1836 par trois autres artistes, P. Kremer : *Episode de la mort du comte d'Egmont* ; Van Rooy : *Derniers Moments du comte d'Egmont au Broekhuis*, et De Fiennes : *Mort du comte d'Egmont*. Dans son *Compromis des Nobles* de 1841 E. De Bièfve plaça le comte d'Egmont au premier rang, tandis que Louis Gallait présenta pour la première fois d'Egmont sur son tableau *l'Abdication de Charles-Quint*. Quelques années plus tard Gallait obtenait des vifs succès et une renommée dépassant de loin nos frontières avec *Les derniers Moments du comte*

(43) Dès le XVIIIe siècle, un artiste américain, John Greenwood, ayant visité la Belgique et les Pays-Bas, avait fait un tableau représentant les moments d'Egmont et de Hornes écrivains à Philippe II, ainsi que les adieux du comte d'Hornes à sa famille.



Louis Gallait — Derniers moments d'Egmont — 1849

d'Egmont de 1849. *Les derniers Honneurs aux comtes d'Egmont et de Hornes* de 1850, et *La lecture de la sentence aux comtes d'Egmont et de Hornes* de 1869. Gaillait inspira probablement l'artiste peintre allemand, Julius Hamel, qui présenta en 1876 à Francfort un tableau : *L'Arrestation du comte d'Egmont*.

Des gravures des tableaux de Kremer, Van Rooy, Gaillait et De Biefve furent exécutées par Vanderhaert, Lauters, J. Schuhert, A. Martinet et J.B. Desvachez. D.-F. Meulenbergh nous donna une lithographie représentant le comte d'Egmont, tandis que des artistes allemands, R. Brend'Amour et Hermann Knackfuss, illustrant un livre de Jan Ten Brink sur la révolution des Pays-Bas, représentèrent l'arrivée triomphale d'Egmont à Bruxelles après ses victoires militaires, le dernier entretien du comte avec le prince d'Orange, l'arrestation d'Egmont et son exécution.

Sur un livret de Faroglia le compositeur G. Dell'Orefice créa un opéra *Egmont* (Théâtre San Marco de Naples 14 mai 1878). Un drame en quatre actes, *Egmont*, musique de G. Salvayre, eut les honneurs de l'Opéra Comique de Paris le 6 décembre 1886. Un troisième opéra *La dernière Nuit du comte d'Egmont* est l'œuvre d'un compositeur belge, E.G.J. Grégoir (1882-1890).

L'HISTORIOGRAPHIE AU XIX^e siècle.

L'Historiographie au XIX^e siècle continue à s'intéresser au comte d'Egmont. Elle prend d'abord un caractère apologique, comme la première biographie d'Egmont par August Bercht, en 1810 : *Geschichte des Grafen Egmont*, mais bientôt la chance tourne pour le héros national, et catholiques, protestants et libéraux l'attaquent. Les premiers parce qu'il avait encouragé la révolte, les autres parce qu'il n'avait pas soutenu suffisamment le mouvement révolutionnaire.

La première critique d'Egmont vint d'un auteur royaliste allemand, Heinrich Leo : *Zwölf Bücher Niederlandischer Geschichte* de 1835, qui fut suivie par le baron de Gerlache (44) J.J. Altmeyer et Motley attaquèrent Egmont pour le second motif.

Ainsi des écrivains aux thèses opposées se rapprochèrent singulièrement dans leurs conclusions sur le caractère du comte d'Egmont. Ce qui fit conclure la revue *La Belgique* : « Chose étrange Mr. Motley (45) se

(44) H. Van Nuffel : Lamoral van Egmont in de Duitse Historiografie, in, *Annales de la Société d'Histoire du Protestantisme Belge*, Serie V 1 (1967).
(45) *The Rise of the Dutch Republic*, (1856)



Louis Gaillait — Lecture de la Sentence — 1869

trouve ici à peu près d'accord avec Mr. de Gerlache (46), quoiqu'inspiré par des motifs tout différents. La vérité est, que d'Egmont, brave guerrier et au fond peut-être bon catholique, trahit sa religion et son roi, par faiblesse, par ambition et pour ne pas compromettre cette vaine popularité dont il était épris et dont il fut victime » (47).

LE MONUMENT DU COMTE D'EGMONT.

Ainsi ce fut dans un climat passionné et troublé, où se mêlent glorifications et critiques, voire même condamnations par certains auteurs catholiques et libéraux, que surgit en 1859 le problème de l'érection du monument aux comtes d'Egmont et de Hornes à Bruxelles.

Déjà en 1820 le sculpteur Brugeois Calloigne avait fait le dessin pour un monument au comte d'Egmont à Zottegem (48). L'idée fut reçue avec enthousiasme par les membres de la Chambre de Rhétorique (49), mais l'érection de la statue n'eut lieu qu'en 1872 (50).

L'initiative de l'érection du monument de Bruxelles fut prise par le ministre de l'intérieur, qui par lettre sollicita l'avis du Collège des Bourgmestres et échevins.

La presse quotidienne s'occupa de l'affaire dès le premier jour. *L'Echo du Parlement* prit résolument la défense du comte d'Egmont; *Le Bien Public*, au contraire, s'inspira de l'œuvre du baron de Gerlache et prit la tête de l'opposition (51).

Le projet du ministre fut d'abord examiné par la commission des Beaux-Arts et de l'Instruction publique. Il passa en séance du conseil communal le 9 mai 1859. Le rapporteur Jules Anspach émit un avis favorable et désigna la place du Trône comme emplacement. Mais le dossier fut renvoyé en Commission.

Le 4 juin 1859 le conseil discuta de nouveau de l'emplacement. La place du Trône fut rejetée et Ranwet proposa alors, par souci de fidélité, la place de l'hôtel-de-ville. D'autres membres, dont Cattoir se prononcèrent en faveur de la place du Petit-Sablon.

(46) *Histoire du Royaume des Pays-Bas*, (1844).

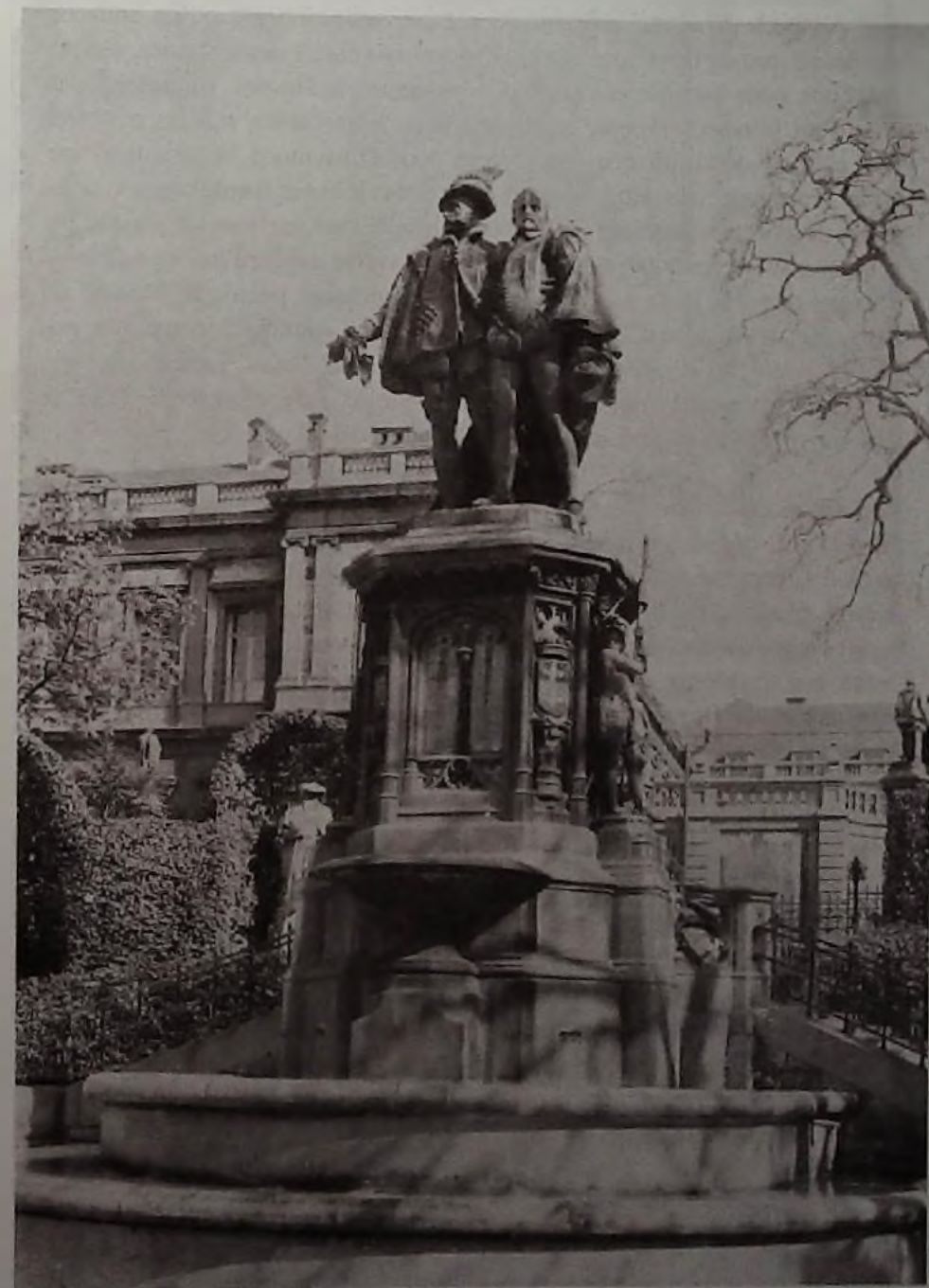
(47) *Le Belge*, mai 1860.

(48) Le dessin est déjà représenté dans *l'Eloge de P. Laitol*. Calloigne obtint le premier prix de l'Académie de Gand en 1820.

(49) Introduction aux *« Prauwzen op de dood van Egmont »*, Gand 1839.

(50) Le monument se trouve au centre de la place du Marché.

(51) Voir *Le Bien Public* du 4 et du 7 mai 1859.



Monument aux Comtes d'Egmont et de Hornes par Charles Auguste Frassin

On parla aussi de l'utilité du projet, qui fut chaleureusement défendu par Anspach. Watteau proposa de sursoir, sous prétexte qu'un souvenir ne devait pas devenir une gêne ; Tielemans voulait deux statues distinctes, l'une pour Egmont et l'autre pour le comte de Hornes. Un autre membre, dont le nom n'est pas mentionné dans les archives, mit les rieurs de son côté en déclarant que par respect pour l'exactitude historique il faudrait représenter les deux hommes décapités. Ranwet formula ses conclusions de la façon suivante : « Demain à midi, jour par jour, il y aura 291 ans, que sur ce marché, que nous avons traversé aujourd'hui et que nous foulons tous les jours avec indifférence, à quelques pas de la Maison du Roi, sur un échafaud tendu de noir, ces deux grandes victimes de nos troubles du XVI^e siècle payèrent de leur tête leurs aspirations vers l'indépendance du pays et leur haine pour le joug étranger » Mais le conseil renvoya l'affaire et ne prit aucune décision.

Coup de théâtre à la séance du 25 Juin ! Le Bourgmestre Charles de Brouckère, cédant pour un moment la présidence attaqua vivement le projet. Il regrettait de ne pouvoir souscrire aux conclusions de Ranwet, en raison principalement de ce que l'on avait écrit sur Egmont, dans les vingt-cinq dernières années. Pour lui, Egmont était un homme politiquement nul, criblé de dettes et qui voulait se faire monnayer les services rendus ; et de Brouckère conclut : « Egmont ne fut jamais pour les protestants, il était contre l'inquisition romaine, mais la potence jouait chez lui un grand rôle. Une statue au général ? oui, mais ne lui associez pas le comte de Hornes. »

L'échevin Anspach, de la même nuance politique d'ailleurs que le bourgmestre, répliqua : Egmont et Hornes sont tombés victimes de leur esprit de tolérance. En tant que ministres de la gouvernante, Marguerite de Parme, il ne leur était certes pas possible de signer le Compromis des Nobles. Mais c'est au sein même du conseil de régence qu'ils défendirent l'idée de tolérance en matière de religion. Ils n'étaient point des conspirateurs mais voulaient des réformes légales et c'est ce qui leur valut la haine de Philippe II et du duc d'Albe.

Ranwet, cet autre défenseur du projet, déclara qu'on voulait déprimer les grandes figures de notre histoire, ce qui n'était d'ailleurs guère étonnant, puisqu'à l'Académie quelqu'un venait tout justement de présenter l'apologie de Philippe II. Egmont n'était pas criblé de dettes. Et d'ailleurs, si l'on voulait pénétrer dans la vie privée des grands hommes, que resterait-il en fait de célébrités ?



P. Kremer — Episode de la mort d'Egmont — 1836



R. Brend'Amous et H. Knackfuss — Triomphe d'Egmont — Entre 1875 et 1878

Watteau se rallia à l'opinion de l'échevin Anspach. Bisschoffsheim et Orts se préoccupaient moins de l'exactitude que de l'idée représentée par les comtes martyrs : « le sang de ces hommes a fécondé notre sol, il y a produit des fruits, c'est cela qui doit compter par dessus tout. » Walter refuta les arguments du bourgmestre en citant « un des plus éminents historiens, un homme dont l'opinion et les écrits font, sans contredit, autorité : Schiller. Il y a dans l'histoire de chaque peuple une poésie qu'il faut savoir respecter. Ainsi la Suisse honore Guillaume Tell, son héros national, qui n'a peut-être même pas existé ! »

La discussion close, le conseil décida par 23 voix contre 2 (de Brouckère et Goffart) d'élever le monument ; une proposition d'ajournement fut rejeté par 13 voix contre 12. Aucune décision ne fut encore prise quant à l'emplacement.

Terminée au conseil communal, la polémique continuait encore quelque temps dans les journaux. Le 1^{er} Juillet *L'Echo du Parlement* se félicita de l'attitude du conseil communal et d'une polémique qui ne pouvait être qu'utile au développement de l'esprit public, pour terminer ainsi : « N'est-ce pas justice d'élever aujourd'hui un monument aux deux plus illustres victimes du système que personnifiait cet homme (Albe) ? N'est-ce pas à bon droit que nous avons appelé d'Egmont et de Hornes des martyrs de la Tolérance religieuse et des libertés du pays ? »

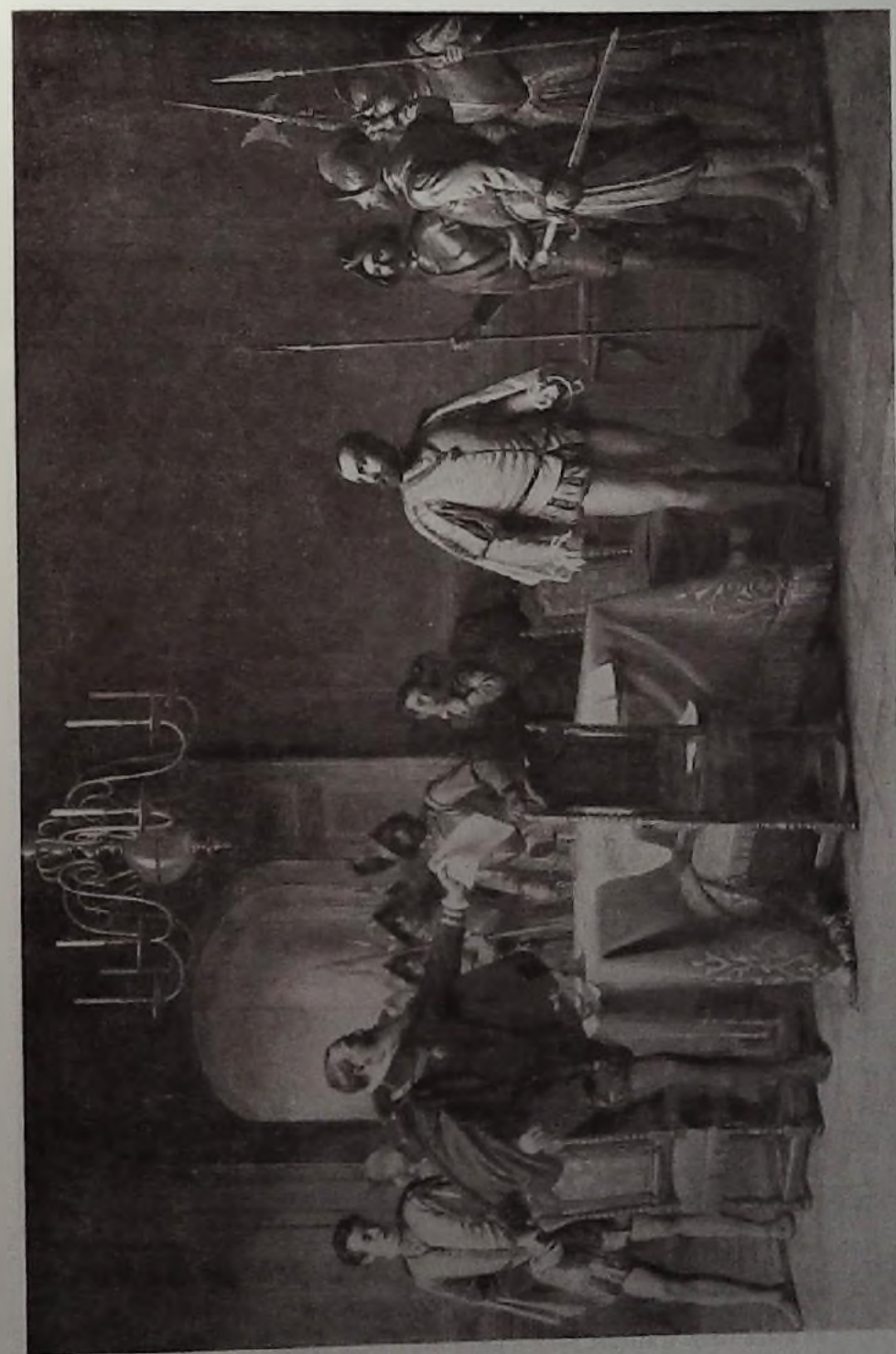
Le Progrès de Louvain s'en prit au parti catholique et à un « certain » magistrat (le baron de Gerlache !) qui fit l'éloge de Philippe II : « La plus grande flétrissure qu'on puisse infliger à Philippe II, au duc d'Albe et à ceux qui ont entrepris leur réhabilitation, c'est l'apothéose de leurs victimes. »

Le Journal de Bruxelles et *Le Bien Public* ne cachèrent point leur dépit. A la date du 30 Juin, on peut lire dans *Le Bien Public* : « Le conseil communal de Bruxelles a voté le subside, malgré l'énergique protestation de monsieur de Brouckère, mais les meneurs ont décidé et la statue se fera. »

« Il est vrai que l'on compte sans la postérité, : celle-ci se revisera des idoles bruxelloises, et l'on verra un jour le *d'Egmont de la légende* s'acheminer vers la Monnaie pour s'y convertir en gros sous... »

« Tenons-le pour certain : les statues que l'on élèvera désormais aux révolutionnaires du XVII^e siècle, auront des pieds d'argile que nos neveux n'auront pas de peine à renverser » (52).

(52) Pour le débat au conseil communal et la controverse dans les journaux nous avons employé les journaux cités dans le texte, ainsi que les comptes-rendus du conseil. D'autre part nous avons fait appel à *L'Echo de Bruxelles* pour le mois de juin 1859.



Julius Hamel — L'arrestation d'Egmont — 1876

Plus sensationnel fut la « conversion » du professeur Altmeyer. Celui-ci avait critiqué le comte d'Egmont dans un de ses ouvrages paru quelques années plus tôt (53), mais dans ses conférences au cercle artistique et littéraire de Bruxelles il révoqua ses idées antérieures et défendit chaleureusement le comportement d'Egmont et de Hornes (54).

Dans l'intention de venger la mémoire d'Egmont un prêtre, nommé Speelman, composa un travail historique, dont la publication fut défendue par l'évêque de Gand, Mgr. Delebeque. Un ami de l'auteur, J. Van de Velde, obtint alors communication de la brochure et s'empessa de la traduire en Néerlandais, sous le titre : *Was Graaf van Egmont een verrader?* (Audenaerde, 1860).

Avec la même intention Th. Juste (55) se mit à étudier la vie d'Egmont et de Hornes et nous en donna en 1862 la première étude scientifique dans son livre : *Le Comte d'Egmont et le Comte de Hornes*.

Depuis d'autres études historiques ont succédé au travail de Th. Juste. Toutes ont apporté des nuances et des précisions, mais jusqu'à ce jour aucun travail peut être considéré comme définitif sur le véritable rôle du comte d'Egmont (56).

Les passions se calmèrent. En 1860 Charles de Brouckère mourut. Le nouveau Bourgmestre, Jules Anspach, inaugura la statue, du sculpteur Charles Auguste Fraikin, le 16 décembre 1864 en présence des ministres Vandepereboom et Rogier, à la place exacte de l'échafaud devant la Maison du Roi. En 1879 le monument fut déplacé vers le Petit Sablon où il se trouve depuis lors entouré d'autres gloires de notre XVI^e siècle et des statues des corporations de Bruxelles.

Les « neveux n'ont point renversé le monument ». Ils n'y songent probablement pas. La statue tient honorablement sa place dans le cadre de notre capitale. Les comtes d'Egmont et de Hornes occupent une place non moins honorable dans notre histoire. Ils ont acquis droit de cité sur des plans différents. La littérature et l'art ont vaincu. La question scientifique reste ouverte.

(53) *Une Sentence du Tribunal du Sang à Mons* (1853) p. 16 s.s.

(54) Voir *L'Echo du Parlement* du 18 décembre 1859.

(55) *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 2^e série t. VII. (1859)

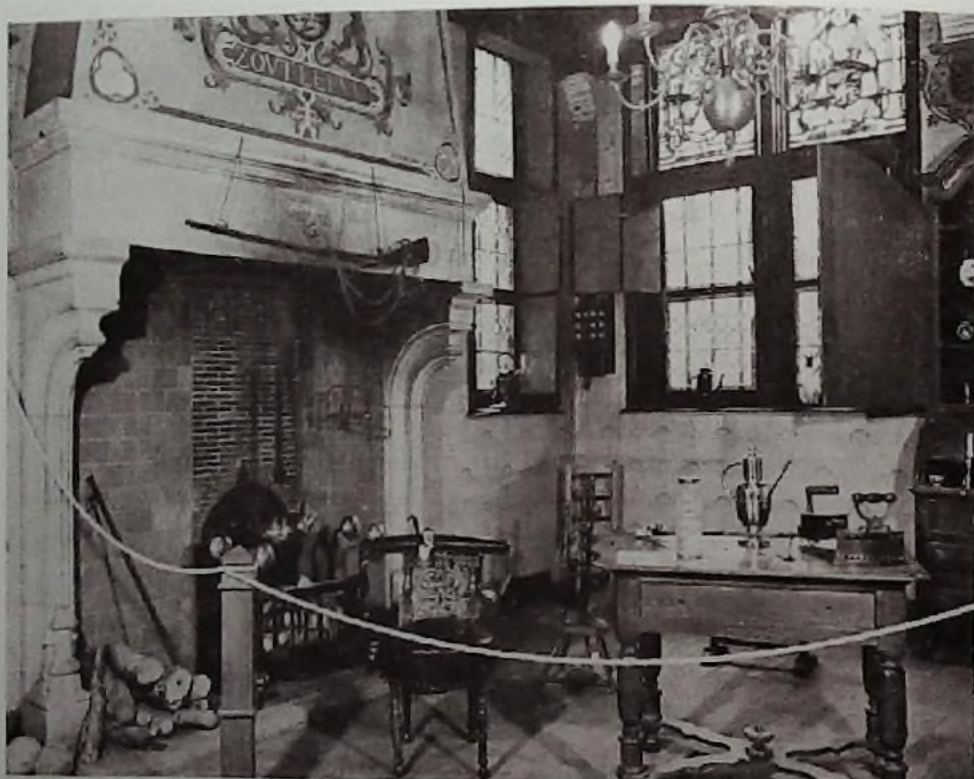
(56) Voir : R. Aertmaerle : *Comte d'Egmont* (1949) ; P.B. de Trooyer : *Lamoral van Egmont* (1961). De même les lettres et les beaux-arts du XX^e siècle se sont intéressés au comte d'Egmont, mais la production artistique de notre siècle n'attire pas l'attention des siècles passés.

Léau, ville d'art

Dans le cadre de la campagne nationale des musées, la province du Brabant a organisé cet été deux expositions à Léau. Elles ont obtenu un très grand succès. Ces manifestations culturelles furent réalisées en collaboration étroite avec les Archives Générales du Royaume, le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale, la Ville de Léau et le Doyen de l'Eglise St.-Léonard, que nous remercions ici très chaleureusement.



Trois magnifiques chasubles du 16^e siècle, à l'église St.-Léonard à Léau



Au-dessus : reconstitution d'un intérieur ancien, à l'exposition de l'hôtel de ville;
en-dessous : des documents concernant le commerce du sel, avec dans le fond des
outils agricoles anciens.



La première exposition, consacrée aux trésors d'art religieux, a eu lieu en l'église Saint-Léonard. Cet édifice remarquable, qui marque habilement les influences françaises et rhénanes, abrite un prestigieux musée d'art chrétien, qui à lui seul justifie le déplacement. On y remarque particulièrement un chandelier pascal, superbe dinanderie fondue au 15^e siècle dō à Renier van Thienen, une Piéta en bois sculpté du 15^e siècle et une tour du Saint Sacrement de Cornelis de Vriendt, en pierre ciselée, de 18 mètres de haut.

Une deuxième exposition, dans les salles de l'hôtel de ville, avait pour thème « Léau, culture et folklore à travers les siècles ». On y voyait des tableaux, des gravures, des photos, des sceaux, des documents concernant le commerce du sel, des manuscrits et objets usuels du temps passé.

Vu le succès des deux expositions, celles-ci furent prolongées jusque fin septembre.



Autre coin charmant de l'exposition à l'hôtel de ville, avec à droite des culiers
des vieilles gildes.

Le Prix Spaelant 1968

Les membres du Jury du Prix Edgard Spaelant, réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Van Bever, député permanent, président de la Commission du Folklore brabançon, ont examiné les différents ouvrages soumis à leur appréciation pour l'attribution de ce Prix d'un montant de 10.000 francs dans chaque langue.

A l'unanimité ils ont décidé d'attribuer le prix de langue néerlandaise pour l'année 1968 à Monsieur Herman Van Nuffel, pour « Spiegel van Brabant », et le prix de langue française à Mademoiselle Solange Delaunoy, pour « Structure agricole d'un village brabançon à la fin de l'Ancien Régime » consacré à Ittre.

Rappelons que c'est en vue d'honorer la mémoire d'Edgard Spaelant, député permanent, ancien président de la Commission du Folklore brabançon, que ce prix a été institué par le Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant afin de couronner un travail inédit et original contribuant à l'histoire d'une commune du Brabant, rédigé soit en langue néerlandaise, soit en langue française.

Les personnes désireuses d'obtenir le règlement du Prix Edgard Spaelant pour 1969 peuvent s'adresser au Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant, 4, rue Saint-Jean, Bruxelles 1.

Nous publions en surplus ce règlement :

REGLEMENT DU PRIX SPAELANT

Article 1.

En vue d'honorer la mémoire d'Edgard Spaelant, député permanent, ancien président de la commission du Folklore brabançon, il est institué par le Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la province de Brabant un « Prix Edgard Spaelant » qui couronnera un travail inédit et original contribuant à l'histoire d'une commune du Brabant.

Article 2.

Deux prix, chacun de 10.000 Fr, seront attribués chaque année, dans le courant du mois de novembre, l'un à une œuvre rédigée en langue française, l'autre à une œuvre rédigée en langue néerlandaise. Les prix pourront être partagés; le jury, composé des membres de la Commission Folklore Brabançon, ne devra pas obligatoirement attribuer ceux-ci, s'il juge la ou les œuvres insuffisantes. Le jury pourra éventuellement s'adjoindre toute personne qu'il jugera utile.

Article 3.

Le jury, chargé de juger les travaux présentés pourra proposer la publication de ceux-ci, couronnés ou non, dans la revue du Service de Recherches Historiques et Folkloriques : « Le Folklore Brabançon ».

Article 4.

Ne seront pris en considération que les travaux inédits et originaux, n'ayant pas encore obtenu d'autres prix, se basant sur des sources imprimées ou inédites et s'y référant systématiquement.

Article 5.

3 exemplaires dactylographiés ou manuscrits doivent être envoyés avant le 31 juillet au Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant, 4, rue Saint-Jean, Bruxelles 1. Les manuscrits ne portent pas de nom d'auteur, mais sont munis d'une devise, reproduite sur une enveloppe contenant le nom et l'adresse du ou des auteurs ainsi que les pièces justificatives de la qualité Belge. Cette enveloppe fermée, jointe au manuscrit, porte la suscription : « Prix Edgard Spaelant ».

Article 6.

L'examen de chaque travail est confié au jury composé de membres de la Commission du Folklore Brabançon. Chaque membre remettra un rapport écrit au Président de la Commission du Folklore Brabançon qui se prononcera après rapport de son président.

Article 7.

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant se réserve le droit de conserver un ou deux exemplaires des ouvrages reçus.

Article 8.

Tous les cas d'application non prévus au présent règlement sont tranchés par la direction du Service Historique et Folklorique de la Province de Brabant après consultation de la Commission du Folklore Brabançon.

Bibliographie

REVUES BELGES

ETUDES NAPOLEONIENNES

Bulletin de la société belge d'études napoléoniennes.
18^e année, n° 64, septembre 1968.

R. PECRIAUX : *Le capitaine Nicolas Wuroqué.*

Ce soldat de l'armée française fut accusé d'être « robespierriste » et destitué. Plus tard il devint administrateur des mines de houille de Mariemont et provoqua le développement de plusieurs communes de la région du Centre.

MAURICE DERNELLE : *Une réalisation impériale appelée à disparaître : le canal de Mons à Condé.*

Le 18 octobre 1807 les premiers travaux à Jeampes furent inaugurés par le préfet du département, Napoléon, lors de son voyage en Belgique en 1810 s'arrêta à Mons et inspecta les travaux. En novembre 1814 le canal était officiellement ouvert à la circulation, en présence du prince d'Orange et du duc d'Ursel. Ce canal contribua pendant un siècle et demi à la prospérité de la région hennuyère. Aujourd'hui, la suppression des charbonnages et la reconversion économique de la région lui ont enlevé une grande partie de son utilité.

FERNAND BEAUCOUR : *L'inondation des 14 et 15 janvier 1808.*

L'auteur a retrouvé aux Archives Nationales à Paris, plusieurs rapports qui évoquent les inondations graves de Messingue en 1808, avec leurs problèmes du pain et de l'eau, qui nous rappellent le désastre de Florence du 4 novembre 1966.

LE VIEUX-LIEGE

Bulletin trimestriel de la société royale « Le Vieux-Liège »,
n° 162, tome VII, juillet-septembre 1968.

ANDRE DENIS : *Un chef-d'œuvre de l'orfèvrerie mosane au musée du Louvre.*

Louis IX, roi de France, faisait en 1267 don aux dominicains de Liège d'une épine de la Sainte Couronne. Ceux-ci placèrent la relique dans un reliquaire d'argent doré en forme de croix. C'est un chef-d'œuvre de l'orfèvrerie mosane, qui jusqu'en 1794 fut conservé chez les Frères

Prêcheurs liégeois, en même temps qu'une couronne-reliquaire serti de rubis, et une autre croix-reliquaire, contenant d'assez fortes particules de la Vraie Croix de Jésus.

Les deux croix ont disparu en 1944 mais la couronne a été acquise par le musée du Louvre.

JEAN BROSE : *Un curieux incident à Liège en 1838.*

Le théâtre royal de Liège était à l'époque un véritable « forum », où des jeunes gens venaient manifester. C'est ainsi qu'au lendemain de la défaite des troupes de la Belgique indépendante, en guerre contre les forces d'invasion hollandaises, en décembre 1838, des spectateurs exigeaient du directeur du théâtre que la troupe des acteurs entonne-rait « La Brabançonne » à la fin du spectacle. Aucun des acteurs, n'étant de nationalité belge, ne connaissait l'air, et c'est le machiniste en chef du théâtre qui a chanté le nouvel hymne, repris en chœur par les spectateurs du parterre.

EIGEN SCHOON EN DE BRABANDER

Revue bimensuelle de l'association d'histoire et d'archéologie du Brabant Flamand.
51^e année, n° 7, 8 et 9, juillet, août et septembre 1968.

J. VERBESSELT : *Het landschapsbeeld van Buggenhout vanaf de 12de-13de eeuw tot het einde van de 19de eeuw (suite).*

Au confin de Haasrode et de Lebbeke, le long de l'ancienne voie romaine, s'est établie une agglomération dense avec des cafés et des brasseries. C'était un poste frontière entre le Brabant et les Flandres.

R. BORREMANS : *De klompenmakerij in Zuidwest-Brabant.*

Le cercle historique et archéologique de Hal a demandé à l'auteur de créer un musée de folklore et un centre de documentation. Celui-ci a d'abord établi une nomenclature des métiers en voie de disparition. Parmi ceux-ci figure en première place la confection des sabots. Les premiers sabots furent confectionnés dans les Pays-Bas vers 1400. Cette industrie artisanale connut un grand développement vers les années 1800-1840, avec comme centres principaux : le Pays de Waes, entre Sambre-et-Meuse et les environs de Saint-Hubert.

H. et G. BOONE : *De Brabantse pinet.*

Le « pinet » était un instrument de musique fort répandu en Brabant. Il servait à accompagner les vieilles chansons, que l'on chantait au coin du feu.

J. VRANCKEN : *Het Domein van Nijvel.*

Lors de la deuxième période de l'évangélisation dans la vallée de l'Escaut et de la Meuse, conduite par Saint-Amand au 7^e siècle, fut con-

struite l'abbaye de Nivelles. Celle-ci possédait de vastes domaines, qui s'étendaient jusqu'en France, Allemagne et Hollande. L'auteur parle en particulier des possessions de Lennick-St-Quentin, Lombeek-Notre-Dame, Gaesbeek, Lennick-St-Martin, Schepdael, Eyseringen.

JOS LAPORTE : *De kerk van St-Joost-ten-Node.*

En 1361 des reliques de St-Josse furent données à la chapelle de « Nude » près de Bruxelles. A partir de ce moment la paroisse et plus tard la commune furent nommées St-Josse-ten-Node.

NATUUR- EN STEDENSCHOON

Revue

41e année, n° 3, mai-juin 1968.

L.M. : *De revalorisatie van een oude stadskern te Parijs.*

L'auteur cite l'association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique, comme exemple pour la Belgique. Il décrit l'origine, les méthodes et les résultats de cette association, qui s'apparente à la société bruxelloise « Quartier des Arts » nouvellement créée. Celle de Paris doit son origine à la préoccupation d'un ingénieur, Michel Rande, pour la conservation de l'hôtel de Vigny, menacé de démolition. Ceci amena la découverte d'un plafond Louis XIII et la conservation et le classement de l'immeuble. Michel Rande et son équipe conçurent le plan de restaurer le vieux quartier du Marais et dans l'espace de sept ans, ils réalisèrent de très nombreuses revalorisations.

WALTER COGGE : *Verloren, bedreigd, gered.*

L'auteur regrette la démolition de la demeure patricienne du 19e siècle du peintre De Bruckeleer. Il parle du site du canal de Damme près de Bruges, qui est menacé par un projet de pont d'autoroute, et de la détérioration du parc naturel de l'Escaut, où une ligne à haute tension va être érigée.

COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LOUVAIN ET ENVIRONS

Bulletin paraissant trois fois par an
Tome VIII, 2me fascicule, 1968.

A. MEULEMANS : *Oud Leuvense straten en huizen. De Brussel-sestraat.*

F.A. LEFEVER : *De huisinterieurs in Dirk Bouts triptiek : Het Laatste Avondmaal (1464-1468).*

J. DE KEMPENEER : *Het Register der beneficiën en kerken van de abdij van Perk.*